

CADRE STRATÉGIQUE COMMUN ET ANALYSE CONTEXTUELLE COMMUNE DES ACNG BELGES

BURKINA FASO
2022-2026



- VERSION NOVEMBRE 2024-



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Contexte général et analyse des risques..... | 3 |
| 2.1. Aperçu des indicateurs importants | 3 |
| 2.2. Analyse synthétique et actualisation de l'analyse contextuelle de 2015-2016 | 4 |
| Analyse de la situation politique, économique, environnementale, sociale et en matière de genre..... | 4 |
| Eléments d'analyse régionale..... | <u>1140</u> |
| Risques identifiés | <u>1244</u> |
| 3. Cibles stratégiques..... | 13 |
| 3.1. Introduction | 13 |
| 3.2. Cible stratégique 1 Promouvoir, avec la participation des femmes et des jeunes, un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale pour assurer des systèmes alimentaires durables | <u>1746</u> |
| Analyse contextuelle spécifique..... | <u>1746</u> |
| Pertinence pour le développement et lien avec les ODD | <u>2048</u> |
| Analyse de risques spécifique | <u>2224</u> |
| 3.3. Cible stratégique 2 Améliorer la résilience et le cadre de vie des populations ainsi qu'un accès équitable aux ressources naturelles et aux énergies propres par le plaidoyer, la promotion de technologies durables, l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques sur les questions environnementales et de changement climatique | <u>2423</u> |
| Analyse contextuelle spécifique..... | <u>2423</u> |
| Pertinence pour le développement et lien avec les ODD | <u>2524</u> |
| Approches de la cible 2 | <u>2725</u> |
| Analyse de risques spécifique | <u>2726</u> |
| 3.4. Cible stratégique 3 Améliorer de manière inclusive et durable l'état de santé et de bien-être des populations, et leur accès à des services d'eau et hygiène et assainissement, en particulier pour les catégories les plus vulnérables | <u>2928</u> |
| Analyse de contexte spécifique | <u>2928</u> |
| Pertinence pour le développement et lien avec les ODD | <u>3732</u> |
| Approches de la cible 3 | <u>3732</u> |
| Analyse de risques spécifique | <u>3934</u> |
| 3.5. Cible stratégique 4 Améliorer l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation de qualité par des approches innovantes afin de favoriser le développement inclusif et durable de la société..... | <u>4135</u> |
| Analyse de contexte spécifique | <u>4135</u> |
| Pertinence pour le développement et lien avec les ODD | <u>4438</u> |
| Approches de la cible 4 | <u>4539</u> |
| Analyse de risques spécifique | <u>4539</u> |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3.6. Cible stratégique 5 Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour des institutions publiques garantes d'une gouvernance digne d'un Etat de droit, participative et favorisant un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes et des enfants, à la citoyenneté et aux biens et services publics, en particulier de proximité, dont la justice. | 4741 |
| Analyse de contexte spécifique | 4741 |
| Pertinence pour le développement | 4842 |
| Approches de la cible 5 | 5044 |
| Analyse de risques spécifique | 5145 |
| 4. Relations avec d'autres CSC | 5246 |
| 4.1. CSC thématiques | 5246 |
| Liens entre le CSC Burkina Faso et le CSC Ecosystèmes résilients..... | 5246 |
| Liens entre le CSC Burkina Faso et le CSC enseignement supérieur et recherche au service du développement durable..... | 5448 |
| Liens entre le CSC Burkina Faso et le CSC villes durables | 5751 |
| Liens entre le CSC Burkina Faso et le CSC Travail décent | 6155 |
| 4.2. Approche régionale avec les CSC Sahel..... | 6761 |
| 5. Synergies et complémentarités..... | 6862 |
| 6. Indicateurs du processus d'apprentissage collectif..... | 7468 |
| 7. Annexes | 7670 |
| 7.1. Liste des organisations du CSC (participants,observateurs) et des points focaux des autres CSC pertinents..... | 7670 |
| 7.2. Liste des abréviations et acronymes | 7972 |
| 7.3. Lien entre le CSC Travail décent et les ODD..... | 8275 |
| 7.4. Cartographie des partenaires potentiels des ACNG participants | 8376 |
| 7.5. Cartographie des zones d'interventions prévues par les ACNG participants | 8679 |
| 7.6. Liste indicative des interventions du CSC thématique Enseignement supérieur. | 8780 |

1. INTRODUCTION

Ce Cadre Stratégique Commun (CSC) Burkina Faso se base sur l'Analyse Contextuelle Commune (ACC) Burkina Faso approuvée par le Ministre de la Coopération au Développement, Mr De Croo, fin décembre 2015 et révisée de façon régulière à travers le CSC approuvé en 2016 et le mécanisme d'actualisation autour des dialogues stratégiques communs tenus chaque année avec l'Ambassade et la DGD. Il intègre l'ensemble des éléments obligatoires de l'AR de 2016.

La **rédaction** du CSC s'est appuyée sur le fonctionnement du CSC 17-21. Oxfam-Solidarité a assuré le rôle de rédacteur en chef et de rédacteur pour la cible 1. APEFE a joué le rôle de rédacteur pour la cible 2, la CRB pour la cible 3, UVCW pour la cible 5, et vu le retrait de l'ARES du CSC 22-26, SHC a repris le rôle de rédacteur pour la cible 4 avec l'appui d'Africalia.

Le processus de rédaction a démarré en octobre avec l'association des ACNG non-membre du CSC 17-21 et des observateurs au processus - ASF, AZV, CARITAS, DBA, RCN, VIADB, CNCD 11.11.11, Dynamo, Echos, HI, Oxfam MDM, Rode Kruis Vlaanderen et Solsoc.¹

En terme **méthodologique**, le souhait de favoriser le présentiel s'est matérialisé par l'organisation d'un atelier à Ouagadougou orienté sur l'analyse de contexte et les synergies avec les partenaires en décembre 2020, mais le contexte sanitaire en Belgique et au Burkina Faso a contraint les ACNG à annuler un deuxième atelier en présentiel prévu en janvier et de s'orienter vers un ensemble de rencontres virtuelles et de collaboration via les outils numériques.

Chaque **cible** a fonctionné comme un sous-groupe de travail avec l'ensemble des ACNG concernés qui se sont réunis virtuellement à plusieurs reprises en plus des réunions plénières avec leurs personnels basés en Belgique et au Burkina Faso, ont impliqué leurs partenaires et ont collaboré via des outils de rédaction en ligne. Les cibles 1 et 2 ont pour partie travaillé conjointement.

Sans être exhaustif, les étapes clefs du process ont été les suivantes :

- **Octobre** : prise de connaissance des ACNG joignant le processus, évaluations et enquêtes en ligne sur les cibles stratégiques et le lien avec les ODD, premiers échanges avec les CSC Niger, Mali et Bénin, finalisation de l'exercice de mapping des besoins et valeurs ajoutées des ACNG.
- **Novembre** : validation de la méthodologie et du calendrier de rédaction, préparation de l'atelier de décembre, recrutement d'une équipe de consultants pour l'analyse de contexte général et la facilitation de l'atelier de décembre, réflexion sur l'intégration du Nexus et de la fragilité dans le CSC, choix du champ des cibles stratégiques, formalisation de leur lien avec les ODD et révision/rédaction des approches par cibles, actualisation de la cartographie des interventions actuelles.
- **Décembre** : regard croisé sur les différentes cibles et validation du découpage, réflexion sur la place de la recherche comme élément transversal, atelier en présentiel avec les partenaires, la DGD et l'Ambassade à Ouagadougou sur le contexte général, par cibles, les analyses des risques, les synergies et les apprentissages.
- **Janvier** : finalisation de la rédaction des approches – inclusion des thèmes transversaux et prioritaires (genre, environnement, digitalisation...), réunions plénières et bilatérales sur les synergies, échange avec les CSC thématiques, réunion conjointe avec les CSC voisins sur l'analyse de contexte régionale, le nexus et les synergies.
- **Février** : finalisation de la rédaction (introduction, mécanisme d'apprentissage...), échanges avec Enabel et poursuite des échanges avec les autres CSC thématiques (Travail décent, Enseignement supérieur et recherche, Ecosystèmes et résilience, Villes durables), finalisation de la cartographie, atelier virtuel de consultation des partenaires (état de la société civile, des autorités locales et des institutions publiques et de leurs besoins de renforcement...), cartographie des zones et partenaires envisagés pour le prochain programme, processus d'avis de non-objection et soumission.

L'implication des **partenaires** et parties prenantes locaux a été assurée de différentes façons : 1) les échanges bilatéraux entre ACNG et leurs partenaires, notamment dans le cadre de leur planification stratégique propre, 2) la présence lors de l'atelier de décembre 2020 à Ouagadougou, 3) la consultation des partenaires sur les synergies envisagées par les acteurs concernés, 4) la présentation aux partenaires du CSC le 18 février 2021 pour consultation.

¹ La liste complète des organisations participantes et des observateurs est disponible en annexe.

Enfin, le CSC et son processus de rédaction bénéficie de **l'apprentissage** issu du CSC précédent, notamment:

- en termes de mode de fonctionnement, dans l'association régulière de la DGD et de l'Ambassade aux réunions,
- pour l'identification des thèmes d'intérêt et de mécanisme d'apprentissage (expérience sur le genre, l'agroécologie, le Nexus, le Sahel...),
- discussion sur les synergies grâce aux relations préexistantes et à l'évaluation de leur fonctionnement réalisée fin 2019.
pour l'analyse de contexte, par exemple grâce à l'exercice réalisé avec Acropolis sur l'outil FRAME en décembre 2019 ou l'actualisation annuelle des risques.

Une mise à jour du document basée sur les évolutions contextuelles et les recommandations de la DGD lors de la phase d'approbation a été réalisée par cible et validée par l'ensemble des ACNG **en novembre 2024.**

2. CONTEXTE GÉNÉRAL ET ANALYSE DES RISQUES

2.1. Aperçu des indicateurs importants

| Indicateurs clés ² | Burkina Faso données annuelles | | | |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|
| | 1990 | 2000 | 2010 | 2018 |
| Données générales | | | | |
| Superficie du pays (en km ²) (milliers) | 274.2 | 274.2 | 274.2 | 274.2 |
| Population, total (millions) | 8.81 | 11.61 | 15.61 | 19.75 |
| Croissance démographique (annuelle %) | 2.7 | 2.8 | 3.0 | 2.9 |
| Croissance de la population urbaine (% annuelle) | 4.5 | 6.7 | 5.3 | 5.0 |
| Densité de la population (habitants par km ²) | 32.2 | 42.4 | 57.0 | 72.2 |
| Migration nette (milliers) | -150 | -125 | -125 | -125 |
| Ratio du niveau de pauvreté (% of population) | .. | .. | .. | 41.4 |
| Indice Gini per capita, PPP (devise internationale \$) | 590 | 860 | .. | 2,12 |
| Données socioéconomiques | | | | |
| Espérance de vie à la naissance, totale (années) | 49 | 50 | 57 | 61 |
| Taux fertilité, total (naissance par femme) | 7.0 | 6.6 | 5.9 | 5.2 |
| Prévalence contraceptive (% femme âgées 15-49) | 25 | 12 | 16 | 32 |
| Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1000) | 199 | 179 | 122 | 91 |
| Taux de scolarisation du primaire, (% d'âge du groupe) | 19 | 25 | 47 | 65 |
| Effectifs scolaires, primaire (% brut) | 32.5 | 45.0 | 78.0 | 96.1 |
| Effectifs scolaires, secondaire (% brut) | 7 | 10 | 22 | 41 |
| Eff. scol., prim. et secon. (brut), index de parité genre (IPG) | .. | 1 | 1 | 1 |
| Prévalence du VIH, (% population âgée de 15-49) | 2.5 | 2.1 | 1.2 | 0.8 |
| Environnement | | | | |
| Couverture forestière (en km ²) (milliers) | 68.5 | 62.5 | 56.5 | 52.9 |
| Emissions de CO2 (tonnes métrique per capita) | 0.07 | 0.09 | 0.13 | 0.18 |
| Economy | | | | |
| PIB (dollars US\$) (billions) | 3.10 | 2.96 | 10.11 | 16.20 |
| Croissance du PIB (% annuel) | -0.6 | 1.9 | 8.4 | 6.8 |
| Inflation, PIB deflator (% annuel) | 1.8 | -0.8 | 3.8 | 2.4 |
| Valeur ajoutée Agriculture, forêt et pêche (% of GDP) | 28 | 25 | 24 | 20 |
| Industrie (+ construction), valeur ajoutée (% du PIB) | 20 | 22 | 26 | 23 |
| Produits d'exportation et services (% du PIB) | 11 | 9 | 21 | 28 |
| Formation du PIB brut (% du PIB) | 19 | 16 | 22 | 26 |
| Etat et marchés | | | | |
| Taxe sur le revenu (% du PIB) | .. | 9.7 | 11.3 | 15.0 |
| Dépenses militaires (% du PIB) | 2.7 | 1.4 | 1.4 | 2.1 |
| Souscription aux cellulaires (par 100 personnes) | 0.0 | 0.2 | 36.6 | 97.9 |
| Individus utilisant Internet (% de population) | 0.0 | 0.1 | 2.4 | 15.9 |

² Source :

https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=BFA

2.2. Analyse synthétique et actualisation de l'analyse contextuelle de 2015-2016

ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET EN MATIÈRE DE GENRE

Situation de crise et fragilité multidimensionnelle

L'actualisation de l'Analyse Contextuelle Commune réalisée en 2015 révèle une **évolution importante** de la situation du Burkina Faso. Si la plupart des tendances structurelles évoquées à l'époque et confirmées lors des dialogues stratégiques demeurent (changement climatique, enjeux démographiques, inégalités sociales et économiques, décentralisation, mobilisation de ressources publiques et qualité des services sociaux...), **la fragilité** du pays s'est radicalement accrue et la cohésion sociale, la paix et la légitimité de l'Etat sont mises sous pression. Il est d'ailleurs notable que sur ce dernier point, la transition démocratique en cours lors de la rédaction de l'ACC et du CSC précédent n'ait pas tenu toutes ses promesses sur le plan politique, économique, sécuritaire et social. Ce qui était alors en germe et incertain est aujourd'hui nettement plus lisible et le Burkina Faso est confronté à une situation de crise multidimensionnelle, dont la fragilité de l'Etat est à la fois source et conséquence. En 2020, la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer cette dynamique.

A titre d'illustration, l'OCDE³ estime que le Burkina Faso fait face à une fragilité :

- élevée sur le plan économique ;
- grave sur le plan environnemental ;
- faible sur le plan politique ;
- élevée sur le plan de la sécurité ;
- élevée sur le plan sociétal.

La **violence** perpétrée par les groupes armés non étatiques (GANE), et les forces de sécurité a fait un nombre croissant de victimes : moins de 100 morts annuels en 2016 et 2017 ; près de 1400 et 1100 morts en 2019 et 2020⁴. Les régions les plus touchées sont le Sahel, le Centre Nord, l'Est, et le Nord, et plus globalement la zone des trois frontières mais des morts ont été enregistrés dans les 13 régions du pays. Cette insécurité a occasionné la fermeture d'écoles (2169 écoles fermées fin 2020) et de centres de santé (85 centres de santé fermés fin 2020, et 233 fonctionnant à minima)⁵. Les sociétés minières et sites d'orpaillage sont de plus en plus souvent pris pour cible, l'exploitation aurifère traditionnelle et industrielle offrant des potentielles sources de financement aux groupes armés.⁶

Cette dégradation de la situation sécuritaire a entraîné une **crise humanitaire** sans précédent et un **déplacement important de populations**. Le nombre des personnes déplacées internes (PDI)⁷ est de près de 1,07 million en janvier 2021, dont environ 17% d'hommes, 23% de femmes et plus de 60% d'enfants.⁸ Ces personnes déplacées sont exposées à une situation sanitaire fragile du fait des sites d'hébergement faiblement aménagés, à un accès aux services essentiels réduits et à la violence. Mais les communautés hôtes sont aussi sous pressions – dans certains villages du centre Nord, notamment, la population déplacée est plus nombreuse que la population hôte.⁹ Pour la FAO, quatre régions (Sahel, Est, Centre Nord, Nord) sont susceptibles de basculer en situation de famine à cause de l'escalade des conflits et des difficultés d'accès de l'aide humanitaire.¹⁰

³ <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/countries/BFA/>

⁴ ACLED – 8 janvier 2021.

⁵ https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_viz_bilan_reponse_hrp2020_20210211.pdf

⁶ CES, 2019 et Crisis Group

⁷ Source, CONASUR : les PDI sont estimées à 1 049 767, entre le 08 septembre et le 10 novembre 2020

⁸ OCHA, CONASUR, UNHCR

⁹ Echange avec les partenaires, 18 février 2021.

¹⁰ WFP and FAO. 2020. *FAO-WFP early warning analysis of acute food insecurity hotspots: October 2020*. Rome.

La situation sécuritaire est aussi marquée par des attaques contre les lieux de culte et les violences intra et intercommunautaires. On constate de fortes répercussions sur la **cohésion sociale** du fait d'attaques ciblées des groupes armés et des milices d'inspiration communautaires (Koglwéogo, dozo...) et d'abus attribués aux forces de sécurité et de défense ou aux volontaires de défense de la patrie (VDP), dont la mobilisation et le recrutement sont autorisés et encouragés par la loi du 21 janvier 2020¹¹. Après un sentiment partagé de passivité, les forces de défense et de sécurité, appuyées par Barkhane et le G5 Sahel, sont montées quelque peu en puissance à travers des opérations diversifiées au cours des trois dernières années. Cependant la situation est loin d'être maîtrisée. Lors des élections du 22 novembre 2020, 1645 secteurs ou villages répartis dans 6 régions et représentant 17,70 % du territoire national n'ont pas pu voter suite à l'insécurité. La dissolution du RSP¹² à l'issue de l'insurrection d'octobre 2014, avec une restitution des armes peu convaincante, a pesé sur les capacités de l'armée. Au final, la **réponse de l'Etat** est surtout **sécuritaire** pour l'instant alors que les causes sous-jacentes de la crise sont plus complexes (pauvreté, sentiment d'exclusion, absence de l'Etat, mauvaise gouvernance, climat d'impunité...).¹³ Les effets d'éviction sur les autres dépenses publiques au profit des dépenses sécuritaires font craindre un manque de moyens pour adresser ces causes sous-jacentes et retardent, sinon empêchent, le redéploiement de l'État (autorités administratives et services sociaux de base), son investissement dans les infrastructures et équipements structurants, tout autant que le travail des ONG et à fortiori le développement économique.

Sur le plan du respect des **droits humains**, le Burkina Faso prépare le quatrième passage de l'Examen Périodique universel prévu pour novembre 2023. Le dernier passage à l'Examen périodique universel de Burkina ainsi que le plan d'actions national 2019-2022 datent respectivement de septembre 2018 et novembre 2019¹⁴. Des recommandations majeures acceptées par le Burkina Faso étaient entre autres le renforcement de la primauté du droit dans tout le pays, la mise en œuvre d'une stratégie pour assurer la santé et les droits sexuels et l'abrogation de toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans le Code de la famille. Depuis lors, l'ensemble des droits qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ont été gravement affectés par la dégradation du contexte sécuritaire. La Commission Nationale des Droits Humains mentionne dans son rapport 2021 sur la situation des droits humains¹⁵ entre autres le manque de protection civile des populations qui font face à une multiplication des attaques et des disparitions forcées, des restrictions à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, la fermeture des établissements scolaires, des difficultés d'accès aux structures sanitaires et aux services sociaux de base, la perturbation des activités économiques, à un déplacement massif de populations et à de nombreux défis liés aux violences basées sur le genre.

Sur le **plan économique et social**, le Burkina Faso est classé 182 sur 189 pays suivant l'Indice de Développement Humain (IDH 2019) avec à la clé une perte de bien-être des populations de 30% due aux inégalités. Malgré des efforts consentis en matière d'amélioration de l'offre en infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé et hydrauliques villageoises), la pauvreté reste encore importante : selon l'INSD (2014), 40,1 % de la population vit sous le seuil national de pauvreté (153.530 FCFA/an soit environ 421 FCFA/jour). **La pauvreté** est plus prononcée au niveau des femmes et chez les **jeunes** de 15 à 35 ans qui représentent 32,4% de la population.¹⁶ Les inégalités sont aussi territoriales. En milieu rural, 47,5% de la population vit encore dans une situation de pauvreté, contre seulement 13,7% en milieu urbain.¹⁷ La gestion des biens publics et des richesses naturelles n'a pas

¹¹ https://grip.org/wp-content/uploads/2020/10/EC_2020-10-30_FR_CZ_Burkina-Armer-civils.pdf

¹² CNDH : <https://cndhburkina.bf/rapport-2021-de-la-cndh-sur-la-situation-des-droits-humains-au-burkina-faso-la-synthese/>

¹³ CRISIS GROUP, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/299-course-correction-sahel-stabilisation-strategy>

¹⁴ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/bf-index>, Ministère des Droits humains et de la promotion civique (2019), Plan d'actions national 2019-2022 de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des organes traités.

¹⁵ <https://cndhburkina.bf/rapport-2021-de-la-cndh-sur-la-situation-des-droits-humains-au-burkina-faso-la-synthese/>

¹⁶ Source, MJPEJ, Tableau de bord des statistiques de 2018

¹⁷ La plupart des données et évidences partagées dans cette section se basent sur le document Manifeste Inégalités: Manifeste de la société civile pour que nul ne soit laissé sur le bord du chemin <https://oi-files-cng-prod.s3.amazonaws.com/burkinafaso.oxfam.org/s3fs->

entraîné une réduction des inégalités politiques, sociales et économiques. Et si la croissance s'est maintenue autour des 5 à 6% ces dernières années¹⁸, la perception de la rue reste celle d'une économie au ralenti. On note la mise en œuvre partielle du code minier de 2015, entre autres par l'opérationnalisation effective (depuis 2020) du Fonds Minier de Développement Local, qui constitue une entrée importante de ressources au niveau communal.

A la conjonction du constat **des inégalités économiques et territoriales** et des enjeux de cohésion sociale et de **légitimité de l'Etat**, l'accès et le contrôle des **ressources foncières et naturelles** dont les ressources pastorales, est un point d'attention majeur, rendu plus aigu encore par l'accroissement des déplacements internes de populations, la pression sur les communautés hôtes, le changement climatique, les stigmatisations communautaires, l'agrobusiness et les permis de prospections-recherches minières.

La crise souligne avec acuité le besoin d'offrir aux jeunes des perspectives d'emploi et donc d'insertion. Ils avaient joué un rôle clef dans l'insurrection populaire de 2014 – aujourd'hui une partie d'entre eux est observée avec inquiétude comme vivier de recrutement pour les GANE. Or 77,9% de la population a moins de 35 ans et 45,3% moins de 15 ans¹⁹ et ces tranches d'âges sont pour ainsi dire absentes de la représentation politique mais aussi des sphères décisionnelles des OSC, surtout nationale. Par contre des jeunes de 18 à 35 ans émergent au niveau local avec 20,33% des élus en 2016 (post-insurrection)²⁰ Sur le plan de l'insertion économique, en 2018, 49,1% des jeunes étaient estimés comme NEET (ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation).²¹

Situation environnementale – un autre facteur de fragilité

Le changement climatique et les dégradations environnementales sont manifestes. Les tendances identifiées en 2016 de dégradation se sont confirmées : phénomène extrême, dégradation des terres et des ressources en eau, érosion de la biodiversité, désertification et augmentation rapide des températures, impact sur la santé, tensions sociales accrues... Dans le contexte sécuritaire, humanitaire voir sanitaire, cette situation pèse sur l'ensemble des secteurs (cibles stratégiques). Les effets sont détaillés dans chaque actualisation du contexte des différentes cibles stratégiques. Par ailleurs, l'impact des changements climatiques sur les conflits est débattu et la corrélation entre fragilité environnementale et effets sociaux multidimensionnels continuent à être explorée.²²

Les politiques publiques prennent en compte ces réalités de façon croissante, notamment via une meilleure gestion des risques naturels, d'accueil des victimes d'inondation ou en intégrant aux politiques sanitaires des maladies liées à la salubrité de l'eau.

Focus – Impact du COVID-19

La situation sanitaire et économique du Burkina est fragilisée du fait de la pandémie de la Covid-19. D'une vingtaine de cas au départ, la situation est de 9414 personnes totales déclarées, 106 décès au 18/01/2021. Cette pandémie a entraîné un ralentissement des activités, avec une forte réduction de la mobilité des biens et des personnes à travers la fermeture des frontières terrestres et aériennes pendant plus de cinq mois. La mobilité interne a également été réduite entre les villes et les régions et dans les localités du fait d'un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire. Tous les **secteurs socioéconomiques** ont été impactés : le secteur rural (perturbation de la préparation de la campagne agricole 2020/2021 et de l'écoulement des produits maraîchers de la campagne de saison sèche), le secteur de la culture et du tourisme (annulation du SIAO, de la SNC, du FESPACO, malgré le maintien de certaines activités

public/file_attachments/Manifeste%20de%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20civile%20pour%20que%20nul%20le%20soit%20laiss%C3%A9%20sur%20le%20bord%20du%20chemin.pdf

¹⁸ Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale (MATDC)

¹⁹ http://www.insd.bf/content/documents_rgph5/RAPPORT_PRELIMINAIRE_RGPH_2019.pdf

²⁰ MATD/PRGLA, 2017. Annuaire statistique des élus locaux, élections municipales de mai 2016. P.7

²¹ <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.NEET.FE.ZS>

²² <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/b154-le-sahel-central-theatre-des-nouvelles-guerres-climatiques>

Récréatrices), le secteur de l'éducation (5.130.730 d'élèves du formel et du non formel et 20.754 établissements scolaires ont été impactés)²³.

Outre les impacts globaux de la pandémie et de la crise économique mondiale qui en découle, le COVID-19 a rappelé une **série de dures réalités** : le Burkina Faso dispose de 35 hôpitaux pour plus de 20 millions de personnes, de 11 ventilateurs artificiels²⁴ et de 4 centres de rééducation fonctionnelle; la détérioration de la situation humanitaire rend toutes mesures de préventions et sanitaires plus compliquées ; l'insécurité alimentaire touche 3 millions de personnes²⁵ ; les dépenses de sécurité sociale sont trop faibles²⁶...

L'accès aux vaccins pour le Burkina Faso n'est, selon des projections encore incertaines, pas estimé avant fin 2021 et plus probablement 2022, et en quantité limitée au départ et ce malgré l'éligibilité du pays à l'initiative COVAX.²⁷

Evolution de la situation des femmes

Les **femmes** sont particulièrement touchées par la crise multidimensionnelle traversée par le pays. En mai 2020, les femmes et les enfants représentaient 83% des personnes forcées de fuir face au conflit. Les femmes font face aux traumatismes endurés lors des attaques de village ou de la fuite, au stress lié à la perte des moyens de subsistance, des repères quotidiens, à la promiscuité, au manque d'intimité, à la méconnaissance du nouvel environnement et à la dépendance à l'aide.²⁸ De même, le COVID-19 a particulièrement touché les femmes actives dans les filières informelles.²⁹ Les **inégalités de genre** préexistantes et les **manquements aux droits des femmes** (accès à l'éducation et à la formation professionnelle, exposition aux violences, accès aux sphères de décisions et à l'emploi..) sont ainsi exacerbés. Sur le plan international et régional, le pays a ratifié toutes les conventions en faveur de l'égalité de genre et vient d'adopter la **Stratégie nationale Genre 2020-2024** associée à un plan d'action 2020-2022. Malgré ces engagements, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent, même si des actions ont été menées au cours des décennies écoulées pour la promotion des femmes et la réduction des inégalités liées au genre. Les pratiques discriminatoires et les résistances socio-culturelles à l'égalité de genre sont encore importantes, malgré l'existence de lois qui, du reste, ne sont pas souvent appliquées. D'après le rapport SIGI de 2018 qui identifie l'**ampleur des discriminations** liées au genre, ces dernières s'expriment à plusieurs niveaux: (1) des discriminations au sein de la famille, (2) des atteintes à l'intégrité physique et morale, (3) une préséance pour les garçons, (4) un accès restreint aux ressources et aux biens (et particulièrement la terre), (5) des atteintes aux libertés civiles (dont l'accès à la justice et aux documents d'état civil).³⁰

Reprofilage de l'espace politique au Burkina Faso et état de la société civile, des autorités décentralisées et des institutions publiques

²³ OCHA, rapport d'enquêtes sur l'impact du COVID 19, 2020

²⁴ UN 2019; IRC, 2020

²⁵ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1304376/icode/>

²⁶ Banque mondiale (2018). La protection sociale dans le monde 2018, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29115> et <http://www.oecd.org/swac/maps/98-social-safety-nets.pdf>

²⁷ <https://www.eiu.com/n/africa-faces-major-obstacles-to-accessing-covid-vaccines/>

²⁸ Rapport « Survivantes et héroïnes : les femmes dans la crise au Burkina Faso », Oxfam, Mai 2020.

[1] [Source Rapport de l'enquête multisectorielle continue 2018 INDS](#)

[2] [Recensement Général de la Population et de l'Habitation \(RGPH\) 2019](#)

[3] [Enquête Démographique et de Santé \(EDS\) 2021](#)

[4] [Annuaire statistique 2023. Ministère de la santé, Direction générale des études et des statistiques sectorielles. Juin 2024](#)

²⁹ <http://www.fao.org/3/ca9198fr/CA9198FR.pdf>

³⁰ https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/2018/01/Resume_executif_FINAL.pdf

Les **élections couplées des présidentielles et des législatives** de novembre 2020 ont abouti à la réélection du Président sortant Roch Marc Christian KABORE dès le premier tour avec 57,74% des voix. Ce taux, présentant une amélioration de + 4,3% par rapport à celui de 2015, et un net écart avec les opposants les plus cotés, a quelque peu apaisé les tensions à l'endroit de l'élu présidentiel. Les griefs ont alors été essentiellement orientés sur la CENI et ont porté sur des insuffisances organisationnelles et l'impossibilité pour une partie de la population de voter suite aux conflits, ce qui n'entache pas fondamentalement la crédibilité des résultats présidentiels. A la suite du ralliement de l'UPC, avec la nomination de Zéphirin Diabré comme ministre d'Etat, le CDP, dont le candidat est arrivé deuxième à l'élection présidentielle, est le chef de file de l'opposition. La situation a donc sensiblement évolué depuis l'analyse de 2015.

Concernant la **représentation des femmes en politique**, suite aux élections législatives et à la faveur des nominations ministérielles de janvier 2021, 11 suppléantes ont été confirmées, portant à 19 les femmes députées ; soit 15% de députées femmes siégeant à l'assemblée nationale. Au cours des sept législatures de 1992 à 2020, la présence des femmes à l'Assemblée Nationale a fluctué entre moins de 4% (1992/1997) à environ 19% (2012/2014). Cette situation ne s'est pas tellement améliorée malgré de la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales. Cette loi oblige les formations politiques à présenter sur les listes de candidatures aux élections législatives ou municipales au moins 30% de l'un ou l'autre sexe. Elle n'est pas en réalité contraignante et de fait reste peu appliquée. Il reste à voir, lors des municipales de mai 2021 comment les femmes seront représentées au niveau local, par rapport aux municipales de 2016 où elles représentaient 12,68% des élus locaux.

L'élan et les **mouvements sociaux** qui portaient le changement en 2014/2015 sont en place pour leurs composantes syndicales et en partie associative (lutte contre la vie chère). Elles continuent de jouer un rôle de veille et d'interpellation. Par contre, une partie des associations ont disparu par l'intégration de leurs leaders dans la mouvance de la gouvernance politique. Cela a créé ou renforcé un scepticisme vis-à-vis de certaines organisations de la société civile et traduit aussi une part de désenchantement par rapport aux espoirs de l'époque sur un renouvellement démocratique. L'insécurité évoquée plus haut, les tensions sociales (grèves nombreuses dans l'administration publique...) mais aussi la mauvaise gouvernance, ont mis au défi la **résilience de l'Etat burkinabè** et nourrit des doutes sur la qualité de la gestion de la chose publique. A titre illustratif, sur la gouvernance économique, le rapport annuel 2019 du REN-LAC sur l'état de la **corruption** au Burkina Faso mentionne que 75,7% de personnes enquêtées estiment que la corruption, en 2019 est fréquente, voire très fréquente. Cette proportion est en augmentation par rapport à celle de 2018 de 8,5 points de pourcentage. Ce rapport mentionne également le manque d'engagement et d'exemplarité de l'Exécutif, mais aussi l'impuissance des structures de contrôle de l'Etat face à la gangrène que constitue la corruption.³¹ Le processus démocratique a été interrompu en 2022 par deux coups d'Etat militaires. La détérioration du contexte sécuritaire a été la principale justification de ces irruptions de l'armée à la tête de pays. Les accords passés avec la CEDEOA prévoient le retour à l'ordre constitutionnel normal en mi 2024.

Selon l'OCDE, la **fragilité politique** du Burkina Faso s'explique en d'autres mots pour partie par le clientélisme, le manque d'efficacité de l'Etat et le faible contrôle du pouvoir législatif sur l'exécutif³². La crise décrite pèse sur la démocratie et les capacités de réponse de l'Etat et des institutions publiques.³³ Si l'insurrection populaire de 2014 a permis au Burkina Faso de faire un bond en avant en matière de respect des libertés publiques (liberté d'expression, liberté de presse, droit de manifestation,) grâce aux efforts des mouvements syndicaux, des organisations de la société civile et des partis politiques, il reste que cet élan a été freiné par l'évolution du contexte. La situation sécuritaire et la pandémie entraînent un **rétrécissement de l'espace civique** avec la prise de mesures formelles et réglementaires dans la perspective de permettre à l'Etat de mieux faire face à ces crises : relecture du code de l'information, interdiction de manifestations, répression des activistes et des défenseurs des droits de l'homme, interruption d'Internet pour empêcher les citoyens de se mobiliser et de partager des informations, etc.

³¹ <http://renlac.com/rapport-sur-letat-de-la-corruption/>

³² <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/countries/BFA/>

³³ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burkina-Faso-Fragility-Brief-2021.pdf>

La dégradation du contexte (insécurité, crise humanitaire, COVID-19...) soumet **l'Etat, les institutions publiques et les collectivités territoriales** mais aussi la société civile face à de nouveaux défis. La complexité de leur contexte d'intervention s'est accrue alors même que leurs propres ressources (humaines, budgétaires) sont sous pression et que la réponse à construire doit intégrer réponse d'urgence, développement et consolidation de la cohésion sociale. Il s'agit alors pour partie de nouvelles pratiques à acquérir, notamment en matière d'approche territoriale intégrée mais les autorités locales sont insuffisamment dotées et manquent de moyens humains et financiers, même si des efforts ont été faits par exemple en matière de SFR – 140 communes en sont dotés -. Et les instruments de développement locaux ne reflètent pas assez les préoccupations des populations. En parallèle, les organisations de la société civiles doivent être soutenues pour jouer leur rôle dans ce nouveau contexte en s'adaptant (nexus, plaidoyer local, approche intégrée, pratique numérique...).³⁴

Plan National de Développement Economique et Social

Le document politique de référence en matière de développement est le **Plan national de développement économique et social** (PNDES) qui oriente les autres politiques publiques de développement. Ce document d'orientation s'est en théorie achevé fin 2020. Le **rapport d'évaluation** publié en 2020 pointait un optimisme trop important lors de la rédaction et plus en détail 1) l'impact de l'insécurité sur les projets structurants, 2) un bon niveau de pertinence du document par rapport aux cibles ODD mais qui pourrait s'améliorer sur le plan de la prise en compte des produits locaux, de la liberté d'expression et de l'unité nationale, 3) des résultats variables (faibles : notamment sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accès aux services de santé de qualité et la croissance urbaine maîtrisée, l'amélioration de la contribution du secteur primaire à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent..- en progrès : accès EHA, transition démographique, impact du secteur minier...), 4) un impact faible sur le taux de croissance estimé en dessous de la cible, 5) de faibles dépenses d'investissement 6) une encourageante mobilisation des fonds.³⁵

Sous l'orientation et la supervision d'un comité de la politique nationale de développement (PND), une seconde phase est en élaboration³⁶ pour 2021-2025. Le lancement du processus d'élaboration a fait ressortir des points spécifiques de la part des interventions des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile, des présidents des collectivités territoriales dont une attention sur l'action humanitaire, dans un contexte sécuritaire difficile et des attentes importantes exprimées vis-à-vis des collectivités territoriales.

Orientation de la coopération de l'Union Européenne et coopération bilatérale belge

La **programmation de l'Union Européenne** est en cours de développement pour la période 2021-2027 dans le cadre de l'Instrument de Voisinage, de Développement et de coopération Internationale (NDICI). L'actuel Programme indicatif national se clôturait en théorie fin 2020 et portait principalement sur la gouvernance, la SAN et la santé; avec déjà comme priorité la stabilité d'un pays jugé stratégique pour la région du Sahel.³⁷

Dans son analyse de contexte, l'UE pointe particulièrement :

- La contribution à la stabilité du pays dans le cadre du P3S et de la coalition Sahel, et l'importance de développer une approche triple Nexus (humanitaire développement et paix).

³⁴ Ce paragraphe est issu pour l'essentiel des consultations avec les partenaires des ACNGs belges sur la question de l'évolution et des besoins d'appuis prioritaires – des partenaires publics et de la société civile étaient présents.

³⁵ https://www.pndes.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/accueil/RAPPORT_PROVISOIRE_EVALUATION_MI_PARCOURS_PNDES_27_04_2020_IPSO_CONSEILS_INSTITUT_DEVELOP.pdf

³⁶ Fin du PNDES : Le processus d'élaboration du prochain référentiel de développement enclenché

³⁷ https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/pin-ocr-2014-2020-burkina-faso_en.pdf

- Les défis d'inclusion, de manque d'accès aux services sociaux et d'opportunités économiques, particulièrement pour les jeunes et les femmes; des éléments identifiés par ailleurs comme causes sous-jacentes de la fragilité du Burkina Faso.

D'après les éléments soumis actuellement à consultation,³⁸ l'ambition est de "renforcer le caractère inclusif de la société et consolider le sentiment d'appartenance à un même pays, dans lequel le respect des Droits humains est fondamental." Trois domaines prioritaires ont été identifiés avec leurs secteurs afférents :

- **Développement humain inclusif** : protection sociale et accès aux services sociaux de base (Santé, eau/assainissement).
- **Paix, bonne gouvernance et développement local** : renforcement de l'état de droit, de la justice et de la sécurité; amélioration de la cohésion sociale, prévention et gestion des conflits; gestion des finances publiques et développement local.
- **Economie verte et résiliente et création d'emplois** : préservation et restauration des forêts et écosystèmes naturels; développement de filières agro-alimentaires durables, porteuses et résilientes.

Deux **Team Europe Initiatives** ont déjà été identifiées et constitueront les axes structurants du prochain programme indicatif national : (1) Inclusion pour la stabilité : renforcer la prévention et la gestion des conflits locaux, ainsi que la résilience des populations et (2) Green Deal pour les jeunes : favoriser la croissance et l'emploi des jeunes à travers le développement des circuits économiques régionaux autour des villes secondaires.

La nouvelle **feuille de route 2021-2024** pour un engagement avec la société civile n'est pas encore disponible alors que le document précédent établi en 2016 portait sur la période 2017-2020.

La **coopération bilatérale belge** amorçait son retour lors de la rédaction du CSC précédent. A ce jour, la Belgique est pleinement présente au Burkina Faso avec un investissement important dans les **mécanismes de coordination des bailleurs**, tant humanitaires que de développement, et le déploiement d'une **approche globale**.

La Belgique dans le cadre de son programme actuel (lancé en 2019) travaille dans le Centre-Est essentiellement et sur 5 axes :

- Entrepreneuriat
- Police de proximité
- Santé & Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR)
- Renforcement des capacités (Paas panga)
- Une réponse à la crise COVID-19 qui se transforme en appuis à plus long terme au système sanitaire dans le Centre et le Centre Est

Par ailleurs, **Enabel** met en œuvre un Projet d'Appui aux Droits à l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement de la ville de Fada N'Gourma (PADAEPA) et un Programme Paix et Sécurité sur financement européen.

Dans le cadre de ces différentes interventions, des conventions existent déjà avec des ACNG.

La future programmation pour la période post-2023 commencera probablement en 2022. Les options sur la table sont entre autres une extension de la zone d'intervention aux régions voisines, et sur le plan thématique le lien sera établi avec les initiatives Team Europe Inclusion sociale pour la stabilité (prévention et gestion des conflits, accès aux services de base...) et le Green deal pour les jeunes (développement rural, agroécologie, changement climatique, développement de l'emploi et des filières, entrepreneuriat...). Le Portefeuille Thématique Climat et Environnement au Sahel mis en œuvre au Burkina Faso comprend trois axes (i) Axe 1 : Restauration des terres et des sols dégradés et promotion des filières de PFNL (Pilier 2 GMV), (ii) Axe 2 : Promotion de pratiques durables de gestion de l'eau et réduction de la vulnérabilité du secteur de l'eau (Pilier 3 GMV) et (iii) Axe 3 : Amélioration de la

38 Programmation de l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération internationale (NDICI) 2021-2027 pour le Burkina Faso, DUE, 15 février 2021

gouvernance des ressources naturelles via la planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau (Pilier 4 GMV) et la responsabilisation des communautés

Enfin, il est à noter que la **stratégie belge pour le Sahel** est en cours de développement.

ELÉMENTS D'ANALYSE RÉGIONALE³⁹

Au niveau régional, le Burkina Faso est intégré dans l'espace sahélien confronté aux violences djihadistes, qui sont apparues dans le nord du Mali en 2012, avant de se propager vers le centre du pays ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger voisins, malgré la présence des forces françaises, régionales et de l'ONU. En addition à ces violences djihadistes, cette région fait face à des conflits intercommunautaires ainsi qu'à des phénomènes de grand banditisme avec pour conséquence une crise humanitaire importante. La porosité des frontières avec les pays voisins (Mali, Niger, Côte d'Ivoire et Bénin) rend difficile la lutte contre ces groupes armés mais aussi le contrôle de différents trafics (stupéfiants et armes principalement). La **situation sécuritaire** se complexifie également avec l'augmentation d'affrontements entre l'Etat Islamique et le groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM ou JNIM, selon son acronyme en arabe), lié à AQMI. Au cours de l'année 2020, les conditions de sécurité et la crise humanitaire se sont fortement dégradées dans la région du Liptako-Gourma, à cheval sur le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les lignes de front ne cessent de bouger et avec elles des populations en quête de refuge.

Face à cette situation les **bailleurs** se mobilisent, dont l'Alliance Sahel mais aussi la Belgique qui précise actuellement sa stratégie Sahel en parallèle à la révision en cours de la stratégie européenne dans cette région. Sur le **plan militaire et sécuritaire**, le lancement du G5 Sahel en 2014 incarne les efforts de rééquipement, de formation et de coordination des armées de la région avec l'appui de la communauté internationale (ONU notamment), France en tête. La Belgique s'investit d'ailleurs via différents instruments (EUTM, Takuba, etc.). On note depuis fin 2019 des critiques plus ou moins marquées d'un pays à l'autre sur la réponse sécuritaire et la place des interventions étrangères. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays de la région, la redirection des moyens de l'Etat vers la réponse sécuritaire pèse sur les autres dépenses, notamment sociales.

Malgré ce contexte d'insécurité sous-régionale, les **perspectives de politiques d'intégration** demeurent, notamment sous l'égide de la CEDEAO. A cet égard, on peut citer la réforme du franc CFA, le projet « Eco » de monnaie unique pour les 15 pays de la CEDEAO, la mise en place et la révision du Tarif extérieur commun (TEC) ou encore la négociation post-Cotonou concernant les relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). A l'échelle régionale, on observe également d'importants projets d'infrastructures, avec la relance de la régie de train Abidjan-Niger et d'une autoroute entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Plus globalement, les conséquences du projet de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) seront à surveiller dans les mois et années à venir.

La CEDEAO a également pris des mesures en vue de lutter au niveau régional contre la **propagation du Covid-19**. Ainsi, l'organisation a adopté un protocole harmonisé relatif à la circulation transfrontalière des personnes et des biens pendant la pandémie, comprenant une tarification maximale des tests anti-covid pour les déplacements dans l'espace communautaire. En janvier 2021, la CEDEAO a annoncé la création d'un « Fonds renouvelable pour les vaccins » permettant aux pays membres de se procurer plus de 240 millions de doses, pour un démarrage des vaccinations dans la région planifiée au plus tard en juin 2021.

Le contexte sahélien se caractérise également par sa **vulnérabilité face au changement climatique**, de par sa position géographique, le nombre réduit de terres cultivables (14 %) et le niveau de son développement économique. Les sécheresses y sont de plus en plus intenses, les pluies diluviennes et les inondations dévastatrices de plus en plus fréquentes. Ces catastrophes naturelles menacent l'intégrité des écosystèmes, déjà fragilisés par une population en forte croissance. Le GIEC prévoit que les rendements agricoles diminueront chaque décennie de 20 % d'ici la fin du 21e siècle dans certaines

³⁹ Ce paragraphe est similaire pour les CSC Bénin, Mali, Burkina Faso et Niger, qui adoptent une approche CSC régionale (voir partie 4.2).

zones du Sahel. La raréfaction des ressources naturelles, indispensables aux moyens d'existence de la majorité de la population sahélienne, a réactivé les conflits entre agriculteurs et éleveurs. D'autant que le changement climatique et l'insécurité ont modifié les routes et les périodes de transhumance du bétail, qui coïncident désormais souvent avec les saisons culturales. Par ailleurs, ce contexte engendre des mouvements de populations, accentuant encore les tensions dans la région ainsi que la pression démographique sur les centres urbains.

RISQUES IDENTIFIÉS

Remarque préalable : *les risques identifiés au niveau de cette analyse de contexte relèvent des risques « institutionnels », à savoir les risques qui pourraient compromettre le bon fonctionnement des ACNG dans le pays, voire leur présence au Burkina Faso. Cette section contient aussi les risques qui pourraient entraver l'atteinte de plusieurs cibles stratégiques. Les risques programmatiques sont abordés dans les programmes individuels des ACNG, tandis que les risques qui pourraient entraver l'atteinte de certaines cibles particulières sont repris dans la partie 3 de ce CSC; parfois un risque général est aussi repris dans une cible spécifique si un impact particulier ou une précision est pertinente.*

Seuls les risques majeurs qui concernent l'ensemble des ACNG du CSC sont inventoriés ici. La diversité des acteurs, de leurs secteurs et de leurs zones d'intervention rend compliquée et peu pertinente une analyse plus précise. Les risques seront régulièrement suivis dans le cadre du CSC Burkina Faso de 2022 à 2026. Pour plus de détails, nous renvoyons aux programmes individuels.

Par ailleurs en termes de gestion, le CSC continuera à actualiser ces risques de façon commune et à échanger les bonnes pratiques de gestion, voir dans certains cas à faciliter des actions conjointes (plus de détails dans la section synergie).

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Impact du changement climatique et catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, augmentation des maladies d'origine hydrique, difficulté de mobilité...) | <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'adaptation et à la résilience des communautés Renforcement des appuis et adaptation des stratégies d'intervention | 4 | 4 |
| Instabilité institutionnelle et politique (difficulté d'accès à certaines zones, changement d'orientations politiques, suspensions d'interventions...) | <ul style="list-style-type: none"> Flexibilité dans l'exécution des interventions Plaidoyer auprès des autorités publiques | 5 | 4 |
| Détérioration du contexte sécuritaire (suspension d'intervention, inaccessibilité de zones, fermeture des formations sanitaires, fermeture d'écoles, enlèvement de fonctionnaire, augmentation des PDI et besoins humanitaires ...) | <ul style="list-style-type: none"> Plans de contingences et de sécurité Intégration de l'approche nexus dans le design des interventions Outils de suivi digitalisés Sélection des zones à moindre risque Renforcement des mesures de sécurité Appuis aux partenaires (formation, flexibilité...) Synergie avec les acteurs humanitaires Mise en place d'actions de substitution pour maintenir les services (lien avec acteurs hum.) Adaptation des interventions aux nouveaux besoins | 5 | 4 |
| Conflits ethniques et aggravation des situations de replis | <ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des approches intégrées d'analyse des territoires Ajustement des messages aux contextes | 4 | 4 |

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| identitaires face aux enjeux de gestion des ressources naturelles (difficulté à trouver des familles d'accueil, stigmatisation de communautés bénéficiaires, tension sociale, plaidoyer difficile...) | <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de certaines interventions aux enjeux de cohésion sociale • Vigilance dans la communication afin de ne pas renforcer des stéréotypes • Positionnement neutre • Approche analyse de conflit pour s'assurer que nos actions restent inclusives et ne détériorent pas l'existant | | |
| Grèves et tensions socio-économiques (arrêt de ministère et services publics...) | <ul style="list-style-type: none"> • Proactivité et accentuation des actions quand le terrain social est paisible • Entretien de bonnes relations avec les autorités pour permettre une continuité • Adaptation et reports d'activité. | 3 | 2 |
| Nouvelles vagues de COVID-19 (ralentissement des activités, saturation des services sanitaires, entrave à la mobilité et à l'économie...) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'autonomie des partenaires locaux • Sensibilisation aux gestes barrières • Appui en matériel de protection • Soutien des filières locales • Mise en place d'actions de substitution, adaptations des interventions • Actions coordonnées avec les acteurs humanitaires | 1 | 4 |
| Instabilité dans les collectivités territoriales et mobilités des agents des services techniques (remise en cause de partenariat, retard) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et construction de relations de confiance • Sensibilisation plaidoyer • Réaménagement budgétaire et des interventions | 3 | 2 |
| Effet d'éviction budgétaire (diminution des financements, forte sollicitation des ACNG, non-respect des engagements, baisse des transferts de fonds vers les collectivités) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en mobilisation des ressources • Plaidoyer • Renforcement de la collaboration avec les ACNG | 4 | 3 |

3. CIBLES STRATÉGIQUES

3.1. Introduction

A la suite de l'analyse du fonctionnement du CSC 17-21 et de son évaluation⁴⁰, de l'évolution de la situation du Burkina Faso, de l'articulation au nouveau CSC thématique et des plans stratégiques des acteurs impliqués dans le CSC 22-26, les **cinq cibles stratégiques** actuelles (agriculture, environnement, santé, éducation formation et culture, gouvernance et justice) ont été confirmées, moyennant quelques adaptations :

- Une attention renforcée aux **enjeux de fragilité** de façon transversale, avec certaines approches (par exemple :1A, 2A, 3A...), la référence plus marquée à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans la cible 3 portant sur la santé, le lien systématique entre les approches et la cohésion sociale, le souci de souligner le lien entre ressources naturelles et cohésion sociale (cible 1,2 et 5)... Ce choix traduit la prise en compte du principe clef de l'agenda 2030 – Leave No One Behind et d'intégrer des éléments de Nexus au sein des différentes cibles lorsque c'est pertinent.
- L'intégration transversale de la **recherche** dans la plupart des cibles et non plus uniquement au niveau de la cible 4
- L'intégration plus nette des enjeux de **justice** au sein de la cible 5

Une série d'éléments sont transversaux :

⁴⁰ Notamment lors du DS 2019.

- Les **droits des femmes et les inégalités de genre** sont des points d'attentions majeures pour l'ensemble des acteurs et des priorités stratégiques partagées. Chaque cible et ses approches le traduisent de façon transversale. Le tableau ci-dessous le souligne, chaque cible contribuant à l'ODD 5.
- De même, si l'**environnement** et sa dégradation font l'objet d'une cible spécifique, les autres cibles intègrent des approches sensibles à l'environnement, voire visent directement sa défense et son amélioration.
- **Leave No One Behind** – le CSC vise à réduire les inégalités et les discriminations pour l'ensemble des groupes sociaux. La dégradation du contexte accroît l'impérative prise en compte des plus vulnérables dans les programmes de développement et le besoin de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion. Plusieurs approches le prennent en compte de façon explicite au sein des différentes cibles, notamment :
 - en augmentant la capacité des groupes les plus vulnérables aux processus de décisions ou en renforçant la résilience des plus fragiles, notamment les femmes et les jeunes,
 - en adoptant une approche analyse des conflits lors de l'élaboration de la théorie du changement (analyse approfondie des acteurs pour comprendre et prendre en compte les différents intérêts en jeu)

Le choix de ces cibles s'inscrit dans le cadre des **objectifs et principes de la loi relative à la coopération au développement de 2013** notamment via la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, le déploiement d'une approche basée sur les droits et l'intégration des thèmes transversaux du genre et de l'environnement.

Enfin, en accord avec l'agenda transformationnel des ODD (*interlinkages* et *multi-stakeholder partnerships*)⁴¹, le CSC Burkina Faso, en tant que cadre de collaboration et d'échanges multi-acteurs, vise à encourager les échanges et synergies au-delà de chaque approche et cible pour rechercher les **valeurs ajoutées des approches systémiques**. A titre d'exemple, des connexions importantes existent entre les cibles 1 et 2, entre la cible 5 et les autres cibles, entre la cible 3 et la cible 2... Le référencement des différentes cibles des ODD pour chaque approche fait apparaître ces liens et les synergies décrites dans les prochains chapitres les mettent en évidence.

⁴¹<https://hiva.kuleuven.be/en/research/theme/globaldevelopment/p/sdgcompassbelgdevcoop/publicationfiles/practical-guide-for-belgian-development.pdf>

Figure 1 – Croisement des ODD et des cibles du CSC Burkina Faso

| | | Cible1 Agriculture | Cible 2 Environnement | Cible 3 Santé | Cible 4 Education, Formation et Culture | Cible 5 Gouvernance et justice |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------|
|  1 PAS DE PAUVRETÉ | Pas de Pauvreté | | | | | |
|  2 FAIM «ZÉRO» | Faim zéro | | | | | |
|  3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | Bonne santé et bien-être | | | | | |
|  4 ÉDUCATION DE QUALITÉ | Education de qualité | | | | | |
|  5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES | Egalité entre les sexes | | | | | |
|  6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT | Eau propre et assainissement | | | | | |
|  7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE | Energie propre et d'un cout abordable | | | | | |
|  8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE | Travail décent et croissance économique | | | | | |
|  9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE | Industrie, innovation et infrastructure | | | | | |
|  10 INÉGALITÉS RÉDUITES | Inégalités réduites | | | | | |
|  11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES | Villes et communautés durables | | | | | |
|  12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES | Consommation et production responsables | | | | | |
|  13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique | | | | | |
|  14 VIE AQUATIQUE | Vie aquatique | | | | | |

| | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--|--|--|--|--|
|  | Vie terrestre | | | | | |
|  | Paix, justice et institutions efficaces | | | | | |
|  | Partenariat pour la réalisation des ODD | | | | | |

3.2. **Cible stratégique 1** | Promouvoir, avec la participation des femmes et des jeunes, un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale pour assurer des systèmes alimentaires durables

ANALYSE CONTEXTUELLE SPÉCIFIQUE

Les grands enjeux et politiques thématiques

Depuis le CSC précédent, l'essentiel du constat demeure inchangé : le Burkina Faso, un pays agro-sylvo-pastoral confronté aux changements climatiques décrits ci-dessus, doit relever de grands défis pour **son secteur agricole et rural qui est la principale source de revenus du pays**. 32,46% du PIB provient de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche.⁴² Les terres à potentialité agricole sont estimées à 11Mha dont 5,7Mha sont cultivées. La dernière campagne agricole a été excédentaire malgré de forte disparité régionale.⁴³ Les systèmes de production agricole reposent en grande partie sur des exploitations familiales de petite taille (72% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 5ha), **occupant environ 86 % de la population active** (PNSR-2-2016-2020). La population urbaine en forte croissance pourrait atteindre 40% de la population dès 2030. Ce qui induit d'énormes enjeux pour nourrir une population qui sera de moins en moins rurale dans un contexte de réduction de terres agricoles et pastorales (pression foncière, urbanisation et accaparement des terres). En 2050, la population rurale équivaldra, selon ces projections, à la population totale du Burkina en 2015, soit plus de 15 millions de ruraux.⁴⁴

Sur le plan politique, le secteur rural est soutenu par le **Plan National du Secteur rural** (PNSR) dont la troisième phase est en cours d'élaboration. Les orientations du PNSR 3 (2021-2025) prolongent les grandes orientations du PNSR 2. La **modernisation du secteur agricole** est ainsi prônée dans les discours, avec une attention accordée aux grands aménagements hydroagricoles basés sur une maîtrise totale d'eau pour l'irrigation. Cette composante accorde une priorité aux investisseurs privés considérés comme moteurs dans le financement de la production et de la transformation agricole. Le Gouvernement affiche également des ambitions importantes en matière de mécanisation agricole (par exemple distribution de tracteurs) ; il convient à cet égard d'être attentif aux besoins des agriculteurs, cultivant majoritairement sur des petites surfaces et ne disposant pas des moyens nécessaires pour entretenir ce type d'équipements. Une autre composante du PNSR 3 prend en compte les aménagements des petits périmètres avec maîtrise partielle d'eau pour l'irrigation d'appoint. Cela vise en particulier les exploitations familiales dans un contexte de besoin d'adaptation des productions rurales aux effets du changement climatique. Au cours des dernières années, on note aussi :

- La concrétisation de la loi d'orientation des domaines ASPHF (Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique) à travers ses décrets d'application, le code des investissements ASPHF (assurance agricole, banque agricole...) qui devraient permettre aux paysans de conduire leurs activités dans un environnement plus favorable.
- L'arrêté ministériel en faveur de la consommation des produits locaux de 2017.
- Les initiatives en faveur des produits locaux comme la Stratégie Nationale de Développement de la riziculture (SNDR 2, 2020), qui prévoit une production d'un million de tonnes de riz paddy en 2021-2025.
- Un arrêté de 2016 qui attribue systématiquement 30% des terres aménagées aux femmes.
- Depuis 2018, un correspondant national de l'agroécologie a été nommé au sein du ministère. En avril 2018, une politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale 2018-2027 (PS-PASP) a été adoptée avec comme vision à l'horizon 2027 de rendre ce secteur moderne, compétitif, durable et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises agro-sylvo-pastorales performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. Pour atteindre cet objectif, trois axes stratégiques ont été définis : (1) Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables, (2) Compétitivité

⁴² <http://spcpsa.bf/wp-content/uploads/2018/11/Deuxieme-Programme-National-du-Secteur-Rural-PNSR-2-2016-2020.pdf>

⁴³ <https://lefaso.net/spip.php?article102435>

⁴⁴ Projections du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, (Projections démographiques 2007-2050)

⁴⁵ <http://www.commodafrica.com/29-01-2020-grace-au-sndr-ii-le-burkina-faso-vise-lautosuffisance-en-riz-en-2027>

des filières agro-sylvo-pastorales et accès aux marchés, (3) Gestion durable des ressources naturelles. Plusieurs rencontres d'échange avec les acteurs actifs en agroécologie ont été organisés en 2020 par le ministère. A la suite de ces rencontres, et pour soutenir la mise en œuvre de cette politique, le ministère a décidé de se doter d'une stratégie opérationnelle de promotion et de développement de l'agroécologie avec un plan d'action pour le développement de l'agroécologie au BF. D'ores et déjà un engagement a été pris d'appliquer les pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures d'ici 2030. Elle est en cours d'élaboration et ce travail se fait en parallèle avec le PNSR 3.

- La création en 2022 d'un ministère en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques par la fusion de deux ministères. Cette fusion devrait permettre une meilleure harmonisation des politiques du secteur rural.
- [Adoption d'un plan opérationnel dénommé « Offensive Agropastorale et Halieutique 2023-2025 » le 30 août 2023 qui constitue une vision et un engagement pour insuffler une dynamique de transformation structurelle de l'agriculture tout en contribuant à la reconstitution des moyens d'existence des ménages vulnérables. L'ambition première de l'offensive agropastorale et halieutique \(OAPH\) est de parvenir à la souveraineté alimentaire pour le pays à l'horizon 2025 et mettant l'accent sur 8 filières stratégiques : riz, maïs, pomme de terre, blé, poisson, bétail/viande, volaille et mangue.](#)
- La loi 034 de 2009 portant régime foncier rural a reconnu officiellement les droits coutumiers, transféré la gestion du foncier aux communes rurales. L'application de la loi a été évaluée en 2021. En effet, selon l'évaluation faite par la société civile, on note que, dix ans après l'adoption de la LRFR, 140 sur 351 communes sont complètement incapables de l'appliquer car aucune structure de gestion locale n'a été mise sur place⁴⁶.

Le budget de l'agriculture dans les dépenses de l'Etat a été réduit de 12% en 2017 à 6,7% en 2020 – en contradiction avec les engagements de Malabo sur "l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie" (Objectif de 10%).

En conclusion, plusieurs **enjeux majeurs** demeurent dont :

- Le développement inclusif de l'emploi rural dans les filières agricoles – voir section infra sur les inégalités de genre et la place des jeunes.
- L'accès et la gestion des ressources naturelles essentielles au développement agricole dans un contexte de changement climatique, et une transition vers des modèles productifs plus durables - près de 84% des agriculteurs et des travailleurs agricoles subissent chaque année des intoxications aiguës accidentelles aux pesticides au Burkina Faso.⁴⁷
- Un pouvoir politique trop faible du monde agricole sur l'ensemble des politiques touchant aux systèmes alimentaires.
- Des inégalités importantes au sein des systèmes alimentaires, au détriment des plus petits acteurs.
- Une dépendance des systèmes alimentaires aux importations, particulièrement en zone urbaine.

Depuis le CSC précédent, de nouvelles tendances se sont renforcées suite à l'**accroissement de la vulnérabilité des zones rurales** face à la dégradation sécuritaire et aux tensions communautaires afférentes et à l'augmentation des déplacements de populations. Cette nouvelle situation assez complexe est marquée par des abandons des parcelles emblavées, l'accroissement de la pression sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil, la perturbation des mouvements de transhumance des animaux et une limitation de l'accès aux zones de pâturage, des déficits fourragers plongeant ainsi près de 3 millions de personnes touchées par une crise alimentaire. Elle souligne aussi l'acuité d'enjeux existants comme l'accès au foncier.

Articulation des politiques nationales et régionales

Au plan régional, à la suite du **développement des politiques agricoles communes** (PAU- Politique Agricole de l'Union et l'ECOWAP), en lien avec le NEPAD et son Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), la CEDEAO a aussi lancé le Programme Régional d'Investissement dans l'Agriculture (PRIA) d'où découlent les Programmes Nationaux d'Investissements dans l'Agriculture (PNIA)- PNSR au Burkina Faso. Après avoir avancé sur le riz, la CEDEAO a défini une stratégie régionale et un plan prioritaire d'investissement pour son Offensive Lait

⁴⁶ ETUDE D'EVALUATION QUINQUENNALE DE L'APPLICATION DE LA LOI N° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 Portant régime foncier rural au Burkina Faso (O.D.E.C, 2021)

⁴⁷ <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-020-09939-0>

– ces documents sont en cours de traduction sur le plan national. Le TEC (Tarif Extérieur Commun) devrait par ailleurs aussi être révisé en 2023.

Les impacts du Covid-19

Outre les effets généraux de la pandémie, le **Covid-19 a impacté le milieu rural** à travers les aspects repris ci-dessous⁴⁸, issus notamment du travail d'apprentissage réalisé par les membres du CSC en juillet 2020 :

- restriction de la mobilité et fermeture de frontières, avec un impact fort sur les filières pastorales ;
- affaiblissement des circuits commerciaux informels urbains-ruraux et fermeture de marchés ;
- volatilité de certains prix et augmentation des prix de denrées importées ;
- pertes, surcoûts et dévalorisation (y compris pourrissement) des produits agricoles ;
- mise en évidence de la faiblesse de relations contractuelles durables avec le privé ;
- cultures/Elevage à forte consommation d'intrants extérieurs chimiques et vétérinaires fortement impactés ;
- perte de devises d'exportation pour l'Etat (exemple : filières mangues) ;
- baisse des revenus des productions de contre saison qui sont importants pour financer les campagnes agricoles sous pluies.

Cette crise nous a rappelé la nécessité des systèmes de stock de prévoyance, la relocalisation de la production, la nécessité de remettre le focus sur les cultures vivrières et renforcer les systèmes alimentaires locaux. D'après une étude réalisée par l'OCDE (SWAC, 2020), dans le secteur alimentaire, près de 5,9 millions d'emplois au Burkina Faso sont à risques à cause de l'impact économique provoqué par le COVID-19 ; ceci concerne particulièrement les femmes.⁴⁹

Genre et jeunesse

Sans changement majeur depuis le dernier CSC, les femmes paysannes demeurent victimes de nombreuses inégalités : elles sont les plus vulnérables et défavorisées, ayant un accès peu sécurisé et un contrôle limité sur les moyens de production (tels la terre, l'eau et le financement), malgré leur rôle primordial dans l'agriculture familiale. Les femmes contribuent à la production de plus de la moitié des denrées alimentaires de base. Par contre, elles gagnent moins d'argent que les hommes agriculteurs (en moyenne 25% de moins – selon les Nations unies), ne représentent que 8% des propriétaires fonciers, et accèdent à seulement 10% du crédit. Le PNDES 2016 soulignait que l'emploi non rémunéré atteint près de 90% chez les jeunes hommes et 86% chez les jeunes filles en milieu rural. La dégradation sécuritaire du pays a par contre encore accru l'importance de transformer l'économie rurale pour qu'elle offre aux jeunes des perspectives d'emploi.

Environnement

Tel que décrit en 2016, les systèmes alimentaires et l'agriculture sont particulièrement affectés par la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Le difficile accès aux ressources naturelles (eau, sol, semences...), l'érosion de la biodiversité, les poches de sécheresses et les inondations touchent directement les capacités de production agricoles dans un pays tributaire de l'agriculture pluviale. Mais certains usages agricoles et pratiques alimentaires contribuent aussi à nuire à l'environnement : la pollution des sols et des eaux par les pesticides, changement de régimes alimentaires, culture de rente.... La transition vers des pratiques agricoles durables accessibles à la majorité des producteurs et productrices, la relocalisation de la production agricole et le déploiement de marchés territoriaux aux services de systèmes alimentaires durables apparaissent comme des impératifs pour répondre à ces enjeux croisés.⁵⁰ Les enjeux environnementaux sont décrits plus en détail dans la cible 2 avec laquelle la cible 1 collabore étroitement.

Coopération bilatérale

Enabel intervient sur ces thématiques dans le cadre de son intervention dans le Centre Est, particulièrement sur l'axe entrepreneuriat qui se traduit par des conventions avec plusieurs ACNG sur certaines filières (sésame, Soja, maïs, PFNL, ...). Le programme thématique changement climatique régional lancé en 2022 et le futur programme gouvernemental en cours de formulation et des projets

⁴⁸ <http://www.food-security.net/en/topic/food-and-nutrition-crisis-2020/#rub-5>

⁴⁹ <http://www.oecd.org/swac/coronavirus-west-africa/>

⁵⁰ http://www.ipes-food.org/img/upload/files/IPES-Food_Resume_OA_FR.pdf

Team Europe sur l'inclusion et le green deal pour les jeunes, semblent confirmer les collaborations potentielles entre la cible 1 et l'action bilatérale de la Belgique.

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIEN AVEC LES ODD

Comme explicité dans l'ACC (Chap. 3.5.1 p.18 à 20) et dans son actualisation, le Burkina Faso, pays dépendant de l'agriculture paysanne pour nourrir sa population, fait face à de **nombreux enjeux**, au centre desquels se trouvent l'agriculture et le développement d'une économie rurale performante ; l'importance de la population active dans l'agriculture ; la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles ; des crises alimentaires récurrentes ; des inégalités de genre ; une croissance démographique forte ; la nécessité de créer des emplois pour les jeunes ; une pression sur les facteurs de productions face aux nouveaux usages (mines) et inégalité d'accès, notamment sur l'eau et le foncier ; les enjeux liés à l'environnement (pollution vs pratiques durables) et depuis quelques années les questions sécuritaires et leurs impacts multiples.

Pour saisir l'ampleur de la transition vers un modèle agricole durable et le développement économique inclusif du monde rural, les membres du CSC ont décidé d'orienter leurs actions vers la **construction de systèmes alimentaires durables** qui répondent de façon cohérente à la multiplicité des enjeux et renforcent les droits des populations : droits des femmes, droit à l'alimentation, droits fonciers, droit à vivre décemment des revenus de son travail, droit à la sécurité... Des systèmes alimentaires durables sont un facteur essentiel pour atteindre une croissance inclusive, lutter contre la pauvreté et la faim, les effets de la crise climatique, l'exode rural, les inégalités de genre, l'exclusion des jeunes, l'insécurité et l'affaiblissement de la cohésion sociale.

Par rapport au CSC 17-21, l'ambition est de **renforcer cette approche systémique** afin de lutter contre les inégalités, d'intégrer la fragilité accrue à laquelle sont exposées les populations et d'accélérer la prise en compte de l'impératif de transition écologique. A cet égard, l'accès au foncier et aux ressources naturelles, ainsi que leur gestion en lien avec les questions de gouvernance locale revêt un acuité toute particulière ; de même que le secteur de l'élevage.

Les ACNG vont appuyer le **modèle d'agriculture familiale** dans sa modernisation par le renforcement des acteurs clefs du monde rural (OP, services de l'Etat, organisations de femmes...) et la défense des filières de produits locaux peu protégées par le cadre commercial actuel et où la valeur ajoutée n'est pas équitablement répartie. Les ACNG souligneront aussi avec leurs partenaires l'importance de systèmes alimentaires durables pour faire face aux enjeux actuels en travaillant sur la fragilité des populations rurales et en adaptant certaines façons de travailler.

Les initiatives des ACNG présentent des **liens importants avec les ODD** :

- en se focalisant sur les populations les plus pauvres (ODD1), au sens où l'essentiel de la pauvreté est rurale ;
- en travaillant sur la faim et l'agriculture durable (ODD2), notamment alors que la vulnérabilité à la faim a crû ;
- en accordant une attention particulière à l'empowerment économique des femmes paysannes qui sont les plus défavorisées au sein de l'agriculture familiale, ayant un accès et un contrôle limité sur les moyens de production (ODD5) ;
- en promouvant une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi et un travail décent (ODD 8) ;
- en promouvant des pratiques de consommation des produits agricoles locaux en vue d'une production durable, notamment en matière d'eau (ODD12) ;
- en renforçant la résilience des populations accompagnées face aux effets du changement climatique (ODD13) ;
- en renforçant les techniques de préservation et régénération des sols et particulièrement l'agroécologie (ODD15) ;
- en encourageant le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement (ODD17) ;
- en menant leurs actions de manière inclusive, et particulièrement via l'approche 1A qui vise les plus vulnérables et la consolidation de la résilience, les ACNG contribuent également à ne laisser personne de côté (Leave No One Behind), un des principes sous-jacents aux ODD ;
- en favorisant le travail multiacteurs au sein du CSC, via la concertation entre parties prenantes du monde agricole (approche 1E) et la construction d'alliance (1F), avec les acteurs humanitaires et de la recherche et ceux des autres cibles.

En termes de référence, la cible 1 :

- S'inscrit dans les **plans de références nationaux et régionaux** (PNSR2/3, LOASPHF, PRIA/PNIA, stratégie de promotion de l'agroécologie, loi 034, PNDES, offensive Lait, [Offensive Agropastorale et Halieutique 2023-2025...](#)).
- Répond à plusieurs orientations de la **stratégie de la coopération belge pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** (mars 2017), en particulier la promotion de la participation des agriculteurs aux chaînes de valeurs ainsi que l'attention accordée à l'agriculture durable et au rôle que jouent les femmes dans l'économie rurale. Les ACNG du CSC Burkina Faso mettent toutefois davantage l'accent sur l'agriculture familiale, l'agroécologie et la consommation locale, qui n'apparaissent pas dans cette note stratégique.
Ces aspects apparaissent en revanche explicitement dans l'**exposé d'orientation politique** de la Ministre de la Coopération au développement belge (Meryame Kitir) du 5 novembre 2020, qui cite l'agriculture de petite échelle et la transition vers des systèmes alimentaires durables parmi ses priorités. Elle indique également que la Belgique investira dans l'agroécologie et consacra 15 % de la coopération officielle au développement à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.
- Est cohérente avec une partie des axes d'interventions du Programme de **coopération gouvernementale Belgique-Burkina Faso** qui compte parmi ses priorités le développement de l'entrepreneuriat, le renforcement de capacité et une attention aux femmes ;
- Est cohérente avec la programmation en cours de l'UE, notamment lorsque cette dernière promet dans :
 - o sa définition d'une approche territoriale le "développement de circuits économiques locaux, ainsi que d'une économie circulaire, qui permettent l'approvisionnement des villes secondaires et de proximité, et génèrent de nouvelles opportunités économiques durables, notamment pour les jeunes." ;
 - o son domaine d'intervention Economie verte et résiliente –Création d'emplois et l'initiative TE n°2 Green Deal pour les jeunes.
- En promouvant des techniques respectueuses de l'environnement et l'agroécologie, cette cible permet de contribuer aux objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation et de résilience des populations les plus impactées par le dérèglement climatique. Elle s'inscrit donc dans le cadre de l'**Accord de Paris sur le climat** approuvé en décembre 2015 suite à la COP21.
- Elle renforce également la **résilience** aux chocs, dans un contexte où les crises sanitaires et climatiques se multiplient. En effet, selon l'IPES Food (2020)⁵¹, « *En favorisant la diversité végétale et animale, et en stimulant les synergies entre différentes plantes et espèces, les systèmes de production agroécologiques ont la capacité de maximiser la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique. De surcroît, l'agroécologie ne nécessite pas de diminuer la main d'œuvre [...]* ». Dans ce sens, cette cible du CSC est également en phase avec le guide sectoriel « Agriculture et sécurité alimentaire » du **Fonds vert pour le climat** qui promeut une agriculture résiliente au climat pour réduire le choc d'un changement climatique sur la productivité agricole.
- Elle participe au renforcement de la place et du rôle des **femmes** dans le secteur rural au Burkina Faso. Dans ce sens, cette cible 1 contribue à la **Note stratégique de la coopération belge sur le genre (2016)**, dont une des quatre priorités est la sécurité alimentaire, l'accès aux ressources naturelles et l'*empowerment* économique des femmes⁵².

Pour finir, les acteurs travailleront à établir des synergies et complémentarités avec les autres cibles (voir section synergies et complémentarité), particulièrement la cible 2, et avec les CSC thématiques pertinents: avec le CSC TD sur la question de l'économie sociale et de la protection sociale, avec le CSC Enseignement supérieur et recherche sur l'approche 1G et avec la troisième cible du CSC sur les villes durables.

Approches de la cible 1

⁵¹ IPES-Food, 2020, Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie: Déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest.

⁵² <https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf>

| APPROCHES (CONTRIBUTIONS) | | ACNG PARTICIPANTS |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1A | Renforcer la résilience des populations vulnérables (en ce compris des PDI et communautés hôtes) par la promotion de systèmes alimentaires durables contribuant à la nutrition et à la cohésion sociale en mettant en œuvre une approche Nexus, soutenant l'accès et la gestion durable des ressources naturelles, la mise en place de filets sociaux et leur autonomisation. | Trias, Rikolto, BD, Iles de Paix, VSF-B, ULB-C° (UNI4COOP), SOS Faim, APEFE, DBA, OSOL, CRB, AT, CI |
| | Lien avec les cibles ODD - 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.c, 5.1, 5.a, 5.b, 12.2, 13.1, 13.3, 15.1, 15.3 | |
| 1B | Renforcer les exploitations familiales et dynamiques communautaires selon une approche intégrée, inclusive et/ou entrepreneuriale pour promouvoir des systèmes de production durables (dont l'agroécologie), diversifiés, connectés au marché local et rentables. | Trias, Rikolto, BD, Solidagro, OSOL, Iles de Paix, VSF-B, ULB-C° (UNI4COOP), SOS Faim, APEFE, DBA, AT, CI |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.1, 1.2, 1.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 5.1, 5.5, 5.a, 5.b, 8.4, 8.5, 12.2, 12.3, 12.7, 13.1, 15.1, 15.3 | |
| 1C | Promouvoir les chaînes de valeur durables et équitables en prenant en compte l'approche genre et les jeunes pour favoriser l'émergence d'une économie rurale diversifiée et la création de l'emploi rural. | Trias, Rikolto, BD, OSOL, Iles de Paix, VSF-B, ULB-C° (UNI4COOP), SOS Faim, APEFE, DBA, AT, CI |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.1, 1.2, 1.4, 2.3, 2.c, 5.1, 5.5, 5.a, 5.b, 8.4, 8.5, 8.6, 12.2, 12.3, 12.7, 13.1 | |
| 1D | Renforcer les capacités (politiques, organisationnelles, techniques, managériales, en genre, numérique...) des acteurs du monde rural en prenant en compte le genre et les jeunes. | Trias, Rikolto, BD, Solidagro, Iles de Paix, VSF-B, SOS Faim, APEFE, DBA, OSOL, AT, CI |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.4, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 5.1, 5.5, 5.b, 8.4, 12.2, 12.3, 13.3, 13.b, 15.1, 15.3 | |
| 1E | Renforcer les espaces de concertation des acteurs du monde agricole pour contribuer aux échanges de pratiques et de points de vue, à la collaboration et à la construction d'une vision commune. | Trias, Rikolto, BD, Solidagro, Iles de Paix, VSF-B, ULB-C° (UNI4COOP), SOS Faim, APEFE, DBA, OSOL, AT |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.3, 1.4, 2.3, 2.b, 2.c, 5.5, 8.5, 12.2, 12.3, 12.7, 15.1, 15.3 | |
| 1F | Soutenir les initiatives de plaidoyer et d'interpellation des acteurs du monde agricole pour des politiques nationales et régionales favorables à un secteur agricole performant, équitable et durable basé sur l'agriculture familiale dans lequel les femmes et les jeunes jouent un rôle central. | Trias, Rikolto, BD, Iles de Paix, VSF-B, SOS Faim, OSOL, Solidagro, AT |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.a, 2.1, 2.2, 2.4, 2.a, 2.b, 2.c, 5.1, 5.5, 5.a, 5.c, 8.3, 8.5, 12.2, 12.3, 12.7, 13.1, 13.2, 15.1, 15.3 | |
| 1G | Promouvoir la recherche-action et l'innovation pour renforcer les stratégies de plaidoyer et/ou favoriser l'amélioration de pratiques agricoles durables | Trias, Rikolto, BD, Iles de Paix, VSF-B, ULB-C° (UNI4COOP), APEFE, DBA, OSOL, Solidagro, AT |
| | Lien avec les cibles ODD – 1.5, 2.4, 5.b, 8.4, 12.2, 12.7, 13.1, 13.3, 15.1, 15.3, 17.6, 17.7 | |

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Remarque préalable : cette matrice des risques ne reprend que les risques spécifiques à cette cible. Les risques généraux sont repris dans l'analyse de contexte générale, tandis que les risques programmatiques des ACNG se retrouvent dans leurs programmes spécifiques.

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Conditions météorologiques extrêmes / impacts du changement climatique (sécheresses prolongées, poches de sécheresses, inondations etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Diversification des activités agricoles ; promotion de semences paysannes ; renforcement de capacités sur les bonnes pratiques agroécologiques et diffusion de nouvelles techniques de lutte contre le changement climatique ; investissement dans les aménagements et la sécurisation des espaces agro-pastoraux et hydroagricoles, collaboration avec la recherche et promotion de la recherche paysanne | 3 | 4 |
| Diminution d'investissements publics dans la promotion de l'agriculture familiale, notamment suite à l'effet d'éviction suscité par les dépenses sécuritaires (voire analyse des risques générale) | <ul style="list-style-type: none"> Développement d'argumentaires et plaidoyer pour le financement de l'agriculture ; orientation d'une plus grande partie des fonds des ACNG vers les investissements ; recherche de synergies avec d'autres acteurs (ENABEL...) | 4 | 4 |
| Apparition de nouveaux types d'ennemis des cultures (chenille légionnaire, mineuse de la tomate, aflatoxine...) | <ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec la recherche autour de solutions pour la lutte biologique et de variétés plus résistantes ; renforcement des capacités des acteurs pour les bonnes pratiques | 2 | 3 |
| Risque lié à la forte migration des jeunes ruraux vers les centres urbains, sites miniers, voir le banditisme et l'extrémisme | <ul style="list-style-type: none"> Intégration de la promotion de l'entrepreneuriat rural des jeunes | 3 | 3 |
| Changement de priorités des bailleurs de fonds de l'agriculture familiale vers l'entrepreneuriat. | <ul style="list-style-type: none"> Développement d'argumentaires et plaidoyer pour le financement de l'agriculture familiale ; promotion de l'entrepreneuriat agricole au sein des exploitations familiales, notamment avec les jeunes ; plaidoyer pour un cadre national de concertation des acteurs de l'agroécologie | 2 | 3 |
| Détérioration du cadre commercial (APE, ZLECA...) | <ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer en faveur des acteurs du monde agricole | 2 | 3 |

3.3. **Cible stratégique 2** | Améliorer la résilience et le cadre de vie des populations ainsi qu'un accès équitable aux ressources naturelles et aux énergies propres par le plaidoyer, la promotion de technologies durables, l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques sur les questions environnementales et de changement climatique

ANALYSE CONTEXTUELLE SPÉCIFIQUE

Le secteur de l'environnement comprend un certain nombre de produits d'exploitation significatifs que l'on peut répartir en : Produits Forestiers Ligneux (PFL), Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), les ressources fauniques et les ressources halieutiques. Ils sont importants en termes d'emplois et de revenus générés pour les populations et l'Etat. Ils contribuent substantiellement au bilan énergétique du pays, à la sécurité alimentaire et à la mobilisation des devises par le biais des exportations. La contribution moyenne annuelle de la foresterie et de la pêche à la formation du PIB sur la période 2005-2015 s'élevait à 3.46 % (PNSR , 2018). A coté de ces produits tirés des écosystèmes, l'environnement procure d'autres services écosystémiques : services de régulation (régulation du climat, des maladies ou de la purification de l'eau...), services culturels (aspects esthétiques, religieux, récréatifs...) et services de soutien (cycles des nutriments, formation du sol...).

Questions environnementales majeures

Comme explicité dans l'ACC (Chap. 3.5.2 p.20 à 21) et dans son actualisation, le Burkina Faso fait face à de nombreux enjeux environnementaux. Depuis le CSC précédent, **les principales questions environnementales** ont peu évolué. Elles concernent principalement la dégradation des terres, la baisse de la biodiversité, les effets du changement climatique y compris sur la récurrence des catastrophes naturelles, l'exploitation minière, la dégradation du cadre de vie notamment la problématique des déchets en milieu urbain et l'assainissement, les pollutions de l'eau, de l'air et des terres et un système énergétique non durable.

Depuis ces cinq dernières années, on note une **pression accrue sur les ressources naturelles** liée à différents facteurs : une pression anthropique toujours plus forte, l'insécurité notamment dans les aires protégées, des pressions pour déclasser certaines forêts (cas de la forêt de Kua), les pressions sur les ressources naturelles liées aux Personnes Déplacées Internes (PDI), l'étalement des espaces urbains.

Changement Climatique : le Burkina Faso est exposé à trois menaces de nature climatique : l'extension des zones sahélienne et soudano-sahélienne au détriment de la zone soudanienne, la variabilité interannuelle de la pluviométrie et l'augmentation continue de la température. La combinaison de ces trois phénomènes a un impact négatif cumulé, notamment en termes de réduction de la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation, l'hydroélectricité, l'agriculture, l'élevage, la production forestière et de dégradation de la santé des populations et des écosystèmes dont elles dépendent. Cette situation contribue à accroître la vulnérabilité de la population du Burkina Faso face au changement climatique. En particulier, elle conduit à une situation d'insécurité alimentaire récurrente et l'aggravation de la pauvreté que connaît le Burkina Faso, malgré les efforts de développement mis en œuvre.

Grandes politiques environnementales

Les **principaux documents de référence** toujours d'actualité en matière environnementale concernent : le code environnement, le code forestier, le code minier, la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), la Contribution Nationale Déterminée (CDN – en cours de relecture), le Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques (PNA – en cours de relecture), le programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), La loi et la politique de sécurisation foncière Loi (034).

Concernant les **nouvelles politiques, législations et réglementations** élaborées depuis le CSC précédent, on note :

- Le Programme Pays du Burkina Faso pour le Fonds Vert pour le Climat (2019) ;
- Programme de définition des cibles en termes de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT - 2018) ;
- La Stratégie Nationale et son Plan d'Actions en Matière d'Environnement (2019) ;
- La Stratégie Nationale et son Plan d'Actions d'Economie Verte (2019) ;
- La Stratégie dans le domaine de l'Energie 2019-2023 (2018) ;

- La loi 014-2017/AN portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

Au niveau régional, il faut également noter l'élaboration en 2019 du Programme d'Investissement Climatique pour la région du Sahel (PIC-RS 2018-2030) par la Commission Climat pour la région du Sahel de la Commission de l'Union Africaine.

Le Burkina Faso a réalisé des **avancées indéniables** aux plans politiques, législatifs et réglementaires en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles du pays. Toutefois de nombreuses **faiblesses demeurent dans l'application des lois et réglementations** en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit entre autres de : l'instabilité institutionnelle du ministère en charge de l'environnement, les incohérences entre certaines politiques sectorielles, l'insuffisance de suivi et d'application des lois et des textes réglementaires dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles liés à leur faible vulgarisation.

Genre et environnement

Les ressources naturelles constituent des sources importantes de **revenus et/ou d'emplois pour les femmes** à travers notamment les produits forestiers non-ligneux (PFNL). Elles constituent également des sources d'énergie pour les ménages ruraux et aussi pour plusieurs ménages urbains (bois de chauffe et le charbon de bois). L'approvisionnement des ménages surtout ruraux en bois de chauffe relève des activités des femmes. Par contre, l'approvisionnement des ménages urbains en bois et charbon de bois constitue une activité lucrative aux mains des hommes.

Les Changements Climatiques et la dégradation de l'environnement affectent plus les personnes vulnérables et spécifiquement les femmes à travers la déforestation qui augmente les difficultés d'accès aux bois de chauffe et aux Produits Forestiers Non Ligneux. Les changements climatiques augmentent également les difficultés d'accès à l'eau.

Les droits d'usages des femmes sur les ressources naturelles sont de plus en plus remis en cause du fait de la rareté de ces ressources.

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIEN AVEC LES ODD

Comme indiqué plus haut, le Burkina Faso fait face à des problèmes environnementaux et de changements climatiques majeurs. Ceux-ci touchent plus durement les populations vulnérables, essentiellement le milieu rural. Pour répondre à ces problématiques, les ACNG développent un certain nombre d'approches promouvant une gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique.

Les approches proposées s'intègrent parfaitement dans les axes, Objectifs stratégiques (OS) et Effets Attendus (EA) du PNDES :

Axe 2 : Développer le capital humain ;

OS 2.5 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, l'assainissement et aux services énergétiques durables

Approche 2B : EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti ;

Approche 2D : EA 2.5.2 l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

Approche 2A, 2C, 2E et 2F :

EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement ;

EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition de l'économie verte.

Les approches proposées s'inscrivent dans les ODD suivants :

- ODD 1 : par le renforcement de la résilience des personnes vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres catastrophes d'ordre environnemental ;
- ODD 2 : par la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes contribuant à la préservation des écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- ODD 5 : par le renforcement des droits de femmes pour l'accès aux ressources naturelles ;

- ODD 7 : La promotion d'énergies renouvelables et de technologies plus efficaces du point de vue énergétique ;
- ODD 8 : La promotion d'emploi vert ;
- ODD 9 : La promotion de procédés industriels propres et respectueuses de l'environnement ;
- ODD 11 : La réduction de l'impact environnemental négatif des villes par une meilleure gestion des déchets ;
- ODD 12 : La gestion durable des ressources naturelles et leur utilisation rationnelle ;
- ODD 13 : le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;
- ODD 15 la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres ;
- ODD 17 le Transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Les approches des membres de la cible 2 s'inscrivent également en cohérence avec la politique belge de coopération en matière d'environnement. Les approches s'inscrivent notamment dans la note stratégique "*Environnement dans la coopération belge au Développement*" notamment au niveau des points suivants :

- **Prévention des catastrophes naturelles** par la réduction des risques de catastrophes naturelles, à l'amélioration de leur prévisibilité et à l'état de leur préparation ;
- **Exploitation durable des terres et des sols** par la restauration des terres et des sols ;
- **Gestion intégrée des déchets dans les villes**

Cette cible s'inscrit également dans la troisième priorité "**Sécurité alimentaire, accès aux ressources naturelles et empowerment économique**" de la note stratégique "**Genre dans la coopération belge au développement**".

Les autres cibles du CSC intègrent de façon transversale la thématique de **la conservation et de la protection de l'environnement** au niveau :

- Du renforcement de la gouvernance environnementale (cible 5) ;
- De l'enseignement et la formation et la recherche scientifique (cible 4) ;
- Des infrastructures de base notamment au niveau de la santé (cible 3) et de l'éducation (cible 5) ;
- De l'agriculture et des systèmes alimentaires durables (Cible 1).

Dans ces différents domaines, les actions entreprises par les ACNG passeront par le renforcement des capacités des différents acteurs, l'amélioration organisationnelle du secteur et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et fiscal. Des points d'attention seront notamment apportés à l'intégration de l'entreprenariat dans le secteur de l'environnement, la prise en compte des questions environnementales dans les PCD, le renforcement des capacités des collectivités territoriales sur la prise en compte des questions environnementales, l'éducation environnementale et la prise en compte des savoirs locaux.

Des liens existent avec les autres cibles du CSC, dont la cible 1. De même des similitudes d'approches apparaissent avec le CSC thématique Ecosystèmes résilients et sont développés dans la section afférente de ce document.

Portefeuille Thématique Climat et Environnement au Sahel : La cible 2 est également en lien avec le Portefeuille Thématique Climat et Environnement au Sahel mis en œuvre au Burkina Faso qui comprend trois axes (i) Axe 1 : Restauration des terres et des sols dégradés et promotion des filières de PFNL (Pilier 2 GMV), (ii) Axe 2 : Promotion de pratiques durables de gestion de l'eau et réduction de la vulnérabilité du secteur de l'eau (Pilier 3 GMV) et (iii) Axe 3 : Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles via la planification de l'utilisation des terres et des ressources en eau (Pilier 4 GMV) et la responsabilisation des communautés. Des synergies et complémentarités seront recherchées entre ce programme et les programmes des ACNGs travaillant dans la cible 2.

APPROCHES DE LA CIBLE 2

Remarque préalable : cette matrice des risques ne reprend que les risques spécifiques à cette cible. Les risques généraux sont repris dans l'analyse de contexte générale, tandis que les risques programmatiques des ACNG se retrouvent dans leurs programmes spécifiques.

| APPROCHES (CONTRIBUTIONS) | | ACNG PARTICIPANTS |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2A | Améliorer la résilience des populations aux crises environnementales et au changement climatique par la mise en place d'actions d'adaptation et d'atténuation et par le renforcement des systèmes d'informations, d'alertes précoces et de gestion de crises. | BD, AT, ULB-C° (UNI4COOP), APEFE, DBA, Solidagro, CRB, Trias, Rikolto, VSF, Iles de Paix, CI, SOS Faim, OSOL, CI |
| | Lien avec les cibles ODD - 1.5, 2.4, 13.1 | |
| 2B | Contribuer à améliorer la gestion et la valorisation des déchets et l' assainissement selon les principes de l'économie sociale et solidaire | AT, CRB |
| | Lien avec les cibles ODD – 6.3, 8.3, 8.4, 11.6, 12.4, 12.5 | |
| 2C | Contribuer au dialogue et au renforcement des capacités des acteurs sur les droits existants en matière d' industries notamment extractives et aux nuisances liées à l' orpaillage | BD, OSOL |
| | Lien avec les cibles ODD – 6.3, 9.4, 12.4 | |
| 2D | Contribuer à atténuer les effets des changements climatiques par la promotion d'énergies renouvelables et de techniques diminuant l'utilisation du bois-énergie | APEFE, Solidagro, Rikolto, CRB, ULB-C° (UNI4COOP), OSOL |
| | Lien avec les cibles ODD – 7.1, 7.2, 7.3 | |
| 2E | Favoriser la gestion durable des ressources naturelles par un accès et contrôle équitable renforçant la cohésion sociale, par la diffusion de bonnes pratiques environnementales et par l'implication du secteur privé. | BD, AT, ULB-C° (UNI4COOP), APEFE, DBA, Solidagro, Trias, Rikolto, VSF, CRB, CI, SOS Faim, OSOL |
| | Lien avec les cibles ODD – 5.a, 6.6, 12.2, 15.1, 15.2, 15.3, 15.5, 15.9 | |
| 2F | Promouvoir la recherche , l'amélioration des connaissances et la promotion de technologies durables sur les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement pour renforcer les stratégies de plaidoyer. | BD, AT, APEFE, DBA, Solidagro, Rikolto VSF, Iles de Paix, CRB, ULB-C° (UNI4COOP), OSOL |
| | Lien avec les cibles ODD – 2.a, 7.a, 17.6, 17.7, 17.8 | |

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Exacerbations des effets du changement climatique entraînant des catastrophes naturelles et une dégradation des ressources naturelles | <ul style="list-style-type: none"> Redéfinition/ajustement des objectifs des interventions Recherche-action sur les dispositifs les mieux à même d'anticiper les effets du changement climatique et de maintenir la productivité des sols | 1 | 3 |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|
| Prolifération de l'orpaillage et de l'utilisation de produits chimiques (fuite de bras, dégradation des aires protégées...) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Formation professionnelle • Plaidoyer auprès de l'Etat • Développer l'entreprenariat agricole | 3 | 2 |
| Accès limité des femmes aux ressources naturelles (diminution intervention des femmes dans les interventions) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, plaidoyer • Convention pour maintenir les droits des femmes | 2 | 3 |
| Coût, qualité et main d'œuvre qualifié dans le secteur de l'énergie renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités ; • Plaidoyer auprès des autorités, • Mécanisme financier facilitant l'accès aux énergies renouvelables | 2 | 3 |

3.4. Cible stratégique 3 | Améliorer de manière inclusive et durable l'état de santé et de bien-être des populations, et leur accès à des services d'eau et hygiène et assainissement, en particulier pour les catégories les plus vulnérables

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Introduction

Le **profil épidémiologique** du Burkina Faso est marqué par la persistance d'une forte charge de morbidité due aux maladies transmissibles et par l'augmentation progressive du fardeau des maladies non transmissibles. Le paludisme reste la maladie ayant l'impact le plus important sur la santé publique (68,5%), suivi des maladies diarrhéiques (10,4%), des pathologies rhumatologiques (5%), des accidents et blessures (2,4%), de l'hypertension artérielle (1,4%), etc.^[1] L'espérance de vie à la naissance est de 61,9 ans^[2] et les groupes les plus vulnérables sont les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap. Selon les enquêtes démographiques et de santé, le taux de mortalité maternelle, qui était estimé à 222,9 pour 100 000 naissances vivantes en 2019, a connu une légère baisse en 2021 (198 pour 100 000 naissances vivantes)^[3], de même que la mortalité infanto-juvénile qui est passée de 81,7‰ naissances vivantes en 2015 à 76‰ en 2018 (OMS). La prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans quant à elle est passée de 8,1% en 2019 à 9,7% en 2022 et celle de la malnutrition chronique de 25,4% en 2019 à 21,6% en 2022^[4].

^[1] Source Rapport de l'enquête multisectorielle continue 2018-INDS

^[2] Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2019

^[3] Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2021

^[4] Annuaire statistique 2023. Ministère de la santé, Direction générale des études et des statistiques sectorielles. Juin 2024

Selon les données du recensement général (RGP) 2019, l'effectif des personnes handicapées de 2 ans ou plus au Burkina Faso est de 184 975. La prévalence du handicap est de 1,1% au sein de la population âgée de 5 ans ou plus avec un peu plus de femmes (93747) que d'hommes(87 209). La prévalence du handicap au sein de la population âgée de 5 ans et plus est plus élevée en milieu rural (139 787) qu'en milieu urbain (41 169). Le handicap moteur touche 80 926 personnes soit 0,4% de la population, c'est le type de handicap qui touche le plus de personnes, il est suivi par le handicap visuel (0,3%). L'incapacité à prendre soin de soi-même est le type de handicap qui touche le moins de personnes (0,2% de la population de 5 ans et plus). La proportion des personnes handicapées augmente avec l'âge (de 0,2% pour le groupe d'âges de 2-4 ans à 22,1% pour le groupe d'âges de 85 ans et plus)

~~Selon les données du recensement général (RGP) 2019, l'effectif des personnes handicapées de 2 ans ou plus au Burkina Faso en 2019 est de 184 975. La prévalence du handicap est de 1,1% au sein de la population âgée de 5 ans ou plus avec un peu plus de femmes (93747) que d'hommes(87 209). La prévalence du handicap au sein de la population âgée de 5 ans et plus est plus élevée en milieu rural (139 787) que en milieu urbain (41 169). Le handicap moteur touche 80 926 personnes soit 0,4% de la population, c'est le type de handicap qui touche le plus de personnes, il est suivi par le handicap visuel (0,3%). L'incapacité à prendre soin de soi-même est le type de handicap qui touche le moins de personnes (0,2% de la population de 5 ans et plus). La proportion des personnes handicapées augmente avec l'âge (de 0,2% pour le groupe d'âges de 2-4 ans à 22,1% pour le groupe d'âges de 85 ans et plus)~~

~~Au niveau du **financement de la santé**, la tendance est à la hausse ces 3 dernières années. Ainsi, 10,7% du budget en 2018 a été consacré au secteur de la Santé, 11,12% du budget 2019, et 14,61% en 2020, même si ces chiffres sont en croissance, ils restent en deçà de l'engagement de 15% contenu~~

dans la Déclaration d'Abuja de 2001 et de nombreux défis restent à relever, entre autre (i) la barrière financière aux soins, (ii) une plus grande mobilisation et une meilleure utilisation des ressources permettant le financement de la santé, (iii) une disponibilité de RH de qualité, motivées et en quantité suffisantes (iv) le transfert effectif de compétences et ressources aux collectivités locales (v) le renforcement des performances du système de santé au niveau de l'offre de soins et au niveau de la gouvernance. Le plan national de développement sanitaire 2016-2020, guide les parties prenantes du secteur. Différents documents stratégiques en découlent, il s'agit entre autres : de la stratégie nationale de financement de la santé (SNFS), du plan stratégique de développement de la réadaptation du secteur santé 2016-2020 (PSDRSS), du dossier d'investissement en santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent-jeune, de la nutrition, la politique pharmaceutique, la plan national d'accélération de la planification familiale (PNAPF), le plan stratégique de lutte contre le paludisme, le plan stratégique de lutte contre la tuberculose, la stratégie de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, le plan stratégique intégré de lutte contre les maladies non transmissibles, plan stratégique de la santé communautaire 2019-2023, etc.

Au niveau du **financement de la santé**, la tendance est à la hausse ces 3 dernières années. Ainsi, 10,7% du budget en 2018 a été consacré au secteur de la Santé, 11,12% du budget 2019, et 14,61% en 2020, même si ces chiffres sont en croissance, ils restent en deçà de l'engagement de 15% contenu dans la Déclaration d'Abuja de 2001 et de nombreux défis restent à relever, entre autre (i) la barrière financière aux soins, (ii) une plus grande mobilisation et une meilleure utilisation des ressources permettant le financement de la santé, (iii) une disponibilité de RH de qualité, motivées et en quantité suffisantes (iv) le transfert effectif de compétences et ressources aux collectivités locales (v) le renforcement des performances du système de santé au niveau de l'offre de soins et au niveau de la gouvernance. Le plan national de développement sanitaire 2021-2030, guide les parties prenantes du secteur. Différents documents stratégiques en découlent, il s'agit entre autres : de la stratégie nationale de financement de la santé (SNFS), du dossier d'investissement en santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent-jeune, de la nutrition, de la politique pharmaceutique, du plan national d'accélération de la planification familiale (PNAPF), du plan stratégique de lutte contre le paludisme, du plan stratégique de lutte contre la tuberculose, de la stratégie de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, du plan stratégique intégré de lutte contre les maladies non transmissibles, et du plan stratégique de la santé communautaire 2024-2028, etc.

Depuis 2017, le système sanitaire a particulièrement souffert de la dégradation de la situation sécuritaire avec des menaces de plus en plus importantes sur les agents de santé mais également sur les infrastructures sanitaires (attaques perpétrées contre le système de santé et contre les ambulances, assassinat ciblé contre les agents de santé, vols de médicaments, destruction des biens de santé...). Ces menaces sécuritaires ont engendré des abandons de poste de certains agents de santé surtout dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun, entraînant la fermeture de certaines formations sanitaires et la réduction des services de santé de base au détriment des populations de ces zones. En effet en fin octobre 2024, 424 formations sanitaires étaient fermées pour cause d'insécurité et 309 fonctionnaient à minima affectant une population estimée à 3,5 millions de personnes. On note par ailleurs une réouverture de 52 formations sanitaires à la même date^[1].

Le contexte épidémiologique du pays reste particulièrement préoccupant avec la réémergence de maladies à potentiel épidémique. En effet le pays a connu ces 2 dernières années des flambées de cas de dengue/chikungunya (en 2023), de rougeole et d'hépatite E (en 2024). Les 5 maladies à potentiel épidémique les plus notifiées dans le dernier bulletin épidémiologique sont le paludisme grave (18649 cas dont 87 décès), la dengue (1425 dont 6 décès), le syndrome grippal (243), les infections respiratoires aiguës (117 dont 2 décès) et la paralysie flasque aigue (43 dont 0 décès) ^[2].

Le nombre cumulé de cas confirmés de COVID-19 de la semaine 1 à 42 de l'année 2024 est seulement de 24 cas, avec une couverture vaccinale de 25%^[3].

[1] Bulletin N°10 du cluster santé, Octobre 2024

[2] Bulletin épidémiologique hebdomadaire de la semaine 46 de l'année 2024, ministère de la Santé

[3] Rapport de situation sur l'épidémie de la maladie à Coronavirus (COVID-19) au Burkina Faso, sitrep n°299, 30.06.2022

Depuis 2017, **le système sanitaire a particulièrement souffert de la dégradation de la situation sécuritaire** avec des menaces de plus en plus importantes sur les agents de santé mais également sur les infrastructures sanitaires (attaques perpétrées contre le système de santé et contre les ambulances, assassinat ciblé contre les agents de santé, vols de médicaments, destruction des biens de santé...). Ces menaces sécuritaires ont engendré un abandon de poste de certains agents de santé surtout dans le Nord notamment les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Est et du Centre-Nord entraînant la fermeture de certaines formations sanitaires et la réduction des services de santé de base au détriment des populations de ces zones. Au 31 mai 2022, 186 formations sanitaires étaient formées pour cause d'insécurité et 378 fonctionnent à minima affectant une population estimée à 2 090 000 personnes.

La pandémie de la Covid-19 a jusqu'ici relativement épargné le Burkina Faso d'un point de vue sanitaire comparativement à d'autres pays. Cependant, il reste essentiel de maintenir la situation sous surveillance. Au 30 juin 2022, le nombre de cas détectés depuis le début de l'épidémie est de 21 128 cas, pour un total cumulé de 387 décès. On note une baisse importante du nombre de cas depuis la semaine 5 de l'année 2022. 2 551 596 personnes vaccinées contre la covid soit 25% de couverture nationale.

Au-delà de la pandémie Covid-19, le contexte épidémique du Burkina Faso reste particulièrement préoccupant avec la réémergence de la dengue depuis 2013. Le dernier bulletin épidémiologique indique que le pays a connu pour l'année 2021 au total 8029 cas de dengue (dont 20 décès), 3247 cas de rougeole (dont 7 décès) et 1640 cas de méningite (dont 96 décès).

Services et Infrastructures

Sur le plan des infrastructures, le Burkina Faso comptait en 2020; 06 CHU, 09 CHR, 46 centres médicaux avec antenne chirurgicale, 71 centres médicaux, 2041 CSPS, 111 dispensaires, 09 maternités isolés, 641 formations sanitaires privées reconnu par l'état, et 908 officines et dépôts privés. 4 centres hospitaliers sur 13 disposent d'une unité de réadaptation fonctionnelle. Ainsi, le rayon d'action moyen théorique de ces formations sanitaires est de 5.6 km en 2020 contre 6.5 en km en 2017, **pendant on note une grande disparité entre le milieu rural et urbain.**

Ces disparités se sont sans doute encore aggravées depuis 2017, **l'accès aux services de santé de base ayant fortement été impacté par la crise sécuritaire**, en particulier dans les régions du Sahel et du Centre Nord. **De nombreuses formations ont ainsi dû revoir leur fonctionnement à minima ou tout simplement fermer** leur porte faute de personnel qualifié disposé à maintenir un service minimum dans des zones à haut risque de sécurité. La conséquence de ces fermetures est une pression accrue sur les Centres de Santé qui mènent encore quelques activités et doivent couvrir une population plus importante sans avoir reçu des moyen supplémentaires (y compris pour assurer la sécurité du personnel). Cette pression sur les services se retrouve également dans les zones à forte concentration de déplacés.

La crise sécuritaire (et dans une moindre mesure la crise de la Covid-19) a également pour conséquence une **augmentation des problèmes de santé mentale** dans les diverses tranches de la population. Or, l'offre de soin en ce qui concerne la santé mentale, déjà insuffisante avant la crise, reste largement insuffisante par rapport aux besoins.

Depuis l'ACC de 2016, notons qu'en matière de santé primaire), le Burkina Faso s'est doté d'un plan stratégique de la santé communautaire 2019-2023. Ce plan définit le cadre de fonctionnement et le paquet de services attribués des acteurs communautaires qui, au Burkina, concerne essentiellement les ASBC (agents de santé à base communautaire). Ainsi, en 2019 le réseau des ASBC est estimé à 17.688 dont 32% de femmes.

Sur le plan des infrastructures, le Burkina Faso comptait en 2023, 06 CHU, 09 CHR, 46 centres médicaux avec antenne chirurgicale, 116 centres médicaux, 2233 CSPS, 49 dispensaires, 04 maternités isolés, 1102 formations sanitaires privées, et 1143 officines et dépôts privés. 4 centres hospitaliers sur 13 disposent d'une unité de réadaptation fonctionnelle. Ainsi, le rayon d'action moyen

théorique de ces formations sanitaires est de 5.2 km en 2023 contre 5.8 en km en 2019, **cependant on note une grande disparité entre le milieu rural et urbain** (annuaire statistique 2023).

Ces disparités se sont sans doute encore aggravées depuis 2017, **l'accès aux services de santé de base ayant fortement été impacté par la crise sécuritaire**, en particulier dans les régions du Sahel et du Centre Nord. **De nombreuses formations sanitaires ont ainsi dû revoir leur fonctionnement à minima ou tout simplement fermer** leurs portes, faute de personnel qualifié disposé à maintenir un service minimum dans des zones à haut risque de sécurité. La conséquence de ces fermetures est une pression accrue sur les Centres de Santé qui mènent encore quelques activités et doivent couvrir une population plus importante sans avoir reçu des moyens supplémentaires (y compris pour assurer la sécurité du personnel). Cette pression sur les services se retrouve également dans les zones à forte concentration de déplacés.

La crise sécuritaire a également pour conséquence une **augmentation des problèmes de santé mentale** dans les diverses tranches de la population. Or, l'offre de soin en ce qui concerne la santé mentale, déjà insuffisante avant la crise, reste largement insuffisante par rapport aux besoins.

Pour la santé communautaire, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau plan stratégique de la santé communautaire 2024-2028. Ce plan définit le cadre de fonctionnement et le paquet de services attribués aux prestataires de services communautaires qui sont essentiellement les agents de santé à base communautaire (ASBC), les volontaires nationaux (VN-ASBC) et les agents de santé communautaire (ASC). Ainsi, en 2023 le réseau des ASBC était estimé à 17.688 dont 32% de femmes contre 15 000 VN-ASBC. Le fait important dans ce nouveau plan est que les volontaires de la Croix-Rouge y ont été reconnus comme des prestataires de services de santé communautaire au même titre que les ASBC.

Le paquet de services communautaires comprend entre autres : la vulgarisation des pratiques familiales au sein des communautés, la prise en charges intégrée des maladies de l'enfant, l'appui aux campagnes de vaccination et de sensibilisation sur les thématiques de santé (VIH, maladies à potentiel épidémiques...). Bien que le quota des ASBC par village ait été défini (02 ASBC/village), celui-ci ne tient compte ni de la densité ni de la répartition géographique de la population ce qui induit des disparités dans la couverture des services. De plus, les primes de motivation des ASBC, prévues dans la politique sont en partie à la charge des partenaires techniques et financiers du ministère, ce qui peut menacer la pérennité de l'action.

La politique de « l'accès à l'eau potable à tous » au Burkina Faso, s'inscrit dans le Programme National d'approvisionnement en eau potable 2016-2030. En 2023, le taux d'**accès à l'eau potable** au niveau national était de 76,3% avec une forte **disparité entre le milieu rural et en milieu urbain**(respectivement à 69,5% et de 92,9%). Soixante-neuf villages sont à taux zéro et 107 communes ont un taux d'accès inférieur à 65%^[1] Les défis recensés dans la mise en œuvre de cette politique sont essentiellement : la passation des marchés, le manque de synergie dans les interventions, à la défaillance, à l'insuffisance de professionnalisme de certaines entreprises et à la situation sécuritaire dans certaines localités.

Malgré d'importants progrès réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'eau potable, on constate toujours **des disparités suivant le niveau socio-économique** des ménages en plus des disparités géographiques mentionnées plus haut, de même que des **défis liés à la qualité et la proximité des sources d'eau, ce qui continue à constituer une surcharge de travail pour les femmes et les filles**, en charge traditionnellement de l'approvisionnement domestique, et peut ainsi affecter négativement leur accès et la poursuite de leur cursus scolaire, en particulier pour les adolescentes.

De manière plus générale, la gestion des ressources en eau reste un défi majeur en matière d'environnement dans un contexte de changement climatique. S'il existe une politique Nationale en matière de Gestion des Ressources en Eau dont les axes prioritaires se déclinent comme suit : (i) la gestion intégrée de la ressource; (ii) la mobilisation de l'eau pour satisfaire les besoins de la population et de l'agriculture ;le développement d'un système national d'information sur l'eau (SIN Eau) pour mettre

à la disposition de tous les utilisateurs les données indispensables à la prise de décision (iii) les mesures d'urgence pour restaurer les milieux^[2]; par manque de ressources disponibles (humaines et financières), sa mise en œuvre reste un énorme défi.

Sur le plan de l'assainissement, les interventions s'inscrivent dans le cadre du Programme Nationale d'assainissement des eaux usées et excréta. Les progrès ont été extrêmement modestes : le taux d'accès à l'assainissement était de 57,7% est passé de 38% à 40,5% en milieu urbain de 2017 à 2023 et de 15% à 22,7% en milieu rural, pour une cible fixé respectivement à 55% (milieu Urbain) et 25% (milieu rural)^[3]. Ce qui constitue une véritable menace à la santé publique, en particulier pour les enfants, avec pour conséquences des maladies diarrhéiques et parasitaires, des maladies respiratoires ainsi que la détérioration de leur état nutritionnel.

Enfin, en matière de gestion des déchets Biomédicaux (DBM), le pays dispose d'une stratégie nationale de gestion des DBM qui est l'outil de référence permettant une meilleure organisation des activités en la matière. Bien qu'il existe un mécanisme de collaboration intersectorielle, des insuffisances subsistent dans la gestion de ce type de déchet spécifique, notamment : le dysfonctionnement des comités chargés des questions de gestion des DBM dans les structures de santé ; l'absence de plans d'action de gestion des DBM dans la majorité des structures de santé ; l'absence de textes instituant la mise en place d'un comité d'hygiène hospitalière dans les CMA ; l'absence de concertation entre les directions en charge des questions des DBM, les organisations des structures privées de santé, les autres secteurs ministériels, les municipalités, les organisations communautaires et les partenaires techniques et financiers. Cette situation augmente le risque d'exposition des populations aux maladies nosocomiales (hépatite A et B, choléra...) et impacte l'environnement immédiat dans lesquels résident les populations.

^[1] Programme national d'approvisionnement en eau potable : Rapport Bilan annuel 2023. Ministère de l'eau et de l'assainissement. Mars 2020

^[2] Projet d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PEPA-MR) dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest, rapport de l'étude d'impact environnemental. Octobre 2019

^[3] https://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/

~~Le paquet de services comprend entre autres : la vulgarisation des pratiques familiales au sein des communautés, la prise en charges intégrée des maladies de l'enfant, l'appui aux campagnes de vaccination et de sensibilisation sur les thématiques de santé (VIH, maladies à potentiel épidémiques...). Bien que le quota des ASBC par village ait été défini (02 ASBC/village), celui-ci ne tient compte ni de la densité ni de la répartition géographique de la population ce qui induit des disparités dans la couverture des services. De plus, les primes de motivation des ASBC, prévues dans la politique sont à la charge des partenaires techniques et financier du ministère, ce qui peut menacer la pérennité de l'action.~~

~~La politique de « l'accès à l'eau potable à tous » au Burkina Faso, s'inscrit dans le Programme National d'approvisionnement en eau potable 2016-2030. En 2019, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national était de 75,4% avec une forte **disparité entre le milieu rural et en milieu urbain** (respectivement à 68,4% et de 92,9%). Soixante-neuf villages sont à taux zéro et 107 communes ont un taux d'accès inférieur à 65% Les défis recensés dans la mise en œuvre de cette politique sont essentiellement : la passation des marchés, le manque de synergie dans les interventions, à la défaillance, à l'insuffisance de professionnalisme de certaines entreprises et à la situation sécuritaire dans certaines localités.~~

~~Malgré d'importants progrès réalisés ces dernières années en matière d'accès d'eau potable, on constate toujours **des disparités suivant le niveau socio-économique** des ménages en plus des disparité géographique mentionnée plus haut, de même que **des défis liés à la qualité et la proximité des sources d'eau, ce qui continue à constituer une surcharge de travail pour les femmes et les filles**, en charge traditionnellement de l'approvisionnement domestique, et peut ainsi affecter négativement leur accès et la poursuite de leur cursus scolaire, en particulier pour les adolescentes.~~

~~De manière plus générale, la gestion des ressources en eau reste un défi majeur en matière d'environnement dans un contexte de changement climatique. S'il existe une politique Nationale en matière de Gestion des Ressources en Eau dont les axes prioritaires se déclinent comme suit : (i) la gestion intégrée de la ressource; (ii) la mobilisation de l'eau pour satisfaire les besoins de la population~~

et de l'agriculture ;le développement d'un système national d'information sur l'eau (SIN Eau) pour mettre à la disposition de tous les utilisateurs les données indispensables à la prise de décision (iii) les mesures d'urgence pour restaurer les milieux;par manque de ressource disponible (humaine et financières), sa mise en œuvre reste un énorme défi.

Sur le plan de l'assainissement, les interventions s'inscrivent dans le cadre du Programme Nationale d'assainissement des eaux usées et excréta. Les progrès ont été extrêmement modestes : le taux d'accès à l'assainissement est passé de 34% à 38% en milieu urbain de 2015 à 2017 et de 12% à 15% en milieu rural, pour une cible fixé respectivement à 55% (milieu Urbain) et 25% (milieu rural) . Ce qui constitue une véritable menace à la santé publique, en particulier pour les enfants, avec pour conséquences des maladies diarrhéiques et parasitaires, des maladies respiratoires ainsi que la détérioration de leur état nutritionnel.

Enfin, en matière de gestion des déchets Biomédicaux (DBM), le pays dispose d'une stratégie nationale de gestion des DBM qui est l'outil de référence permettant une meilleure organisation des activités en la matière. Bien qu'il existe un mécanisme de collaboration intersectorielle, ; des insuffisances subsistent dans la gestion de ce type de déchet spécifique, notamment : le dysfonctionnement des comités chargés des questions de gestion des DBM dans les structures de santé ; l'absence de plans d'action de gestion des DBM dans la majorité des structures de santé ; l'absence de textes instituant la mise en place d'un comité d'hygiène hospitalière dans les CMA ; l'absence de concertation entre les directions en charge des questions des DBM, les organisations des structures privées de santé, les autres secteurs ministériels, les municipalités, les organisations communautaires et les partenaires techniques et financiers. Cette situation augmente le risque d'exposition des populations aux maladies nosocomiales (hépatite A et B, choléra...) et impacte l'environnement immédiat dans lesquels résident les populations.

Ressources Humaines

Les ressources humaines du domaine médical et paramédical restent insuffisantes tant en quantité et qu'en qualité. En effet, l'indice de disponibilité du personnel de santé était de 34,2% en 2014 (variant de 60,1% dans la région du Centre à 21,2% dans la région de l'Est). Selon l'annuaire statistique 2023, 72,5% des formations sanitaires disposent d'un minimum de personnel soignant. Le ratio médecin et sage-femme rapporté à la population générale est respectivement de 9872 pour une norme de 1/10000 et 4604 pour une norme de 1/5000. Au-delà de ces chiffres apparemment en dessous des seuils normaux, se cache une **distribution inéquitable des effectifs entre le milieu urbain et le milieu rural et une insuffisance des mécanismes de rétention du personnel dans les zones défavorisées.** Ainsi, 53,3% des médecins, 57,3% des sage-femmes, 59% des pharmaciens et 33% des infirmiers sont concentrés dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso^[1]. Ce problème de rétention du personnel de santé s'est particulièrement aggravé dans les régions et zones touchées par l'insécurité. Au niveau social, le secteur de la santé jouit d'une certaine stabilité ces dernières années.

[1] Commission d'enquête parlementaire sur le système de santé au Burkina Faso. Rapport de juillet 2017

Les ressources humaines du domaine médical et paramédical **restent insuffisantes tant en quantité et qu'en qualité.** En effet, l'indice de disponibilité du personnel de santé était de 34,2% en 2014 (variant de 60,1% dans la région du Centre à 21,2% dans la région de l'Est). En 2017, 91% des formations sanitaires disposent d'un minimum de personnel soignant ; cependant le ratio médecin et sage femme rapporté à la population générale est respectivement de 14414 pour une norme de 1/10000 et 5874 pour une norme de 1/5000. A cela s'ajoute une **distribution inéquitable des effectifs entre le milieu urbain et le milieu rural et une insuffisance des mécanismes de rétention du personnel dans les zones défavorisées.** Ainsi, 53,3% des médecins, 57,3% des sages-femmes, 59% des pharmaciens et 33% des infirmiers sont concentrés dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Ce problème de rétention du personnel de santé s'est particulièrement aggravé dans les régions et zones touchées par l'insécurité.

En 2019, au total 7 315 diplômés ont été déclarés aptes à servir à l'issue des examens de fin d'étude en renforcement du système de santé.

Au niveau social, de nombreuses grèves (parfois longues de trois mois) menées par les syndicats des travailleurs de la santé et des médecins entravent la prise en charge des patients et le fonctionnement des services de santé. La charge du travail, les conditions difficiles d'exercice de leur fonction, le plateau

~~technique dans les formations sanitaires, et l'amélioration des conditions de vie (salaires) constituent entre autres les motifs des grèves enregistrées~~

Système d'information sanitaire et de gestion de crises sanitaires

~~Le système d'information sanitaire du Burkina Faso est basé sur l'outil du DHIS2 localement appelé Entrepôt National de Données Sanitaires (ENDOS - BF) dans lequel la plupart des données des programmes de santé sont renseignés. Bien qu'il existe des documents d'orientation sur les normes et procédures de gestion de l'information sanitaire permettant de répondre aux exigences de qualité requises pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information en vue de rendre plus performant le système de santé, il existe des insuffisances. Les données relatives au handicap et à la réadaptation sont quasiment absentes du système national d'information sanitaire. En outre, de nombreux programmes et projets de santé verticaux existent avec leurs propres systèmes d'information, au détriment d'un système de gestion intégré national. Ces différents systèmes reposent généralement sur le même personnel en charge de collecter et transmettre les données. Cette situation entraîne l'altération de la qualité des données et leur faible utilisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Le TLOH (Télégramme lettre officielle hebdomadaire) est quant à lui utilisé pour la diffusion des données SIMR qui se fait de façon hebdomadaire, permettant de prendre des décisions en situation d'urgence mais ce dernier est confronté à la complétude et promptitude des données.~~

~~Dans le cadre des urgences sanitaires, bien que la réponse du pays a consisté en la mise en œuvre effective d'un système intégré de surveillance des maladies (SIMR), y compris un système d'alerte précoce, la complétude et la promptitude des données permettant de prendre des décisions en temps réel constituent un défi majeur surtout au niveau des formations sanitaires privées (les taux nationaux de promptitude et de complétude des formations sanitaires publiques et privées de soins restent faibles avec respectivement 91,8% et 77% en 2023). En outre le centre de veille sanitaire (Call center) dont le fonctionnement est assuré 24h/7 par des volontaires de la Croix-Rouge, connaît des difficultés pour assurer la motivation des volontaires. Par ailleurs la SIMR n'est pas fonctionnelle dans les formations sanitaires des zones de conflits et actuellement les acteurs communautaires restent la seule alternative en matière de remontée des données sanitaires régulière.~~

~~Au niveau de la **capacité de réponse aux crises sanitaires, force est de constater que le système dépend fortement de l'aide extérieure** et des partenaires techniques et financiers présents dans le pays. Les alertes sanitaires sont ainsi transmises au CORUS et ses partenaires afin qu'ils puissent se positionner pour soutenir les capacités de réponse locale. Au niveau local et communautaire les capacités en matière de secours restent très limitées. Des brigades de sapeur pompiers existent, mais leurs actions sont limitées aux centres urbains les plus importants. Il existe des insuffisances dans le référencement des malades de la communauté vers les formations sanitaires de contact et de ces formations sanitaires vers le niveau supérieur.~~

~~Le système d'information sanitaire du Burkina Faso est basé sur l'outil du DHIS2 localement appelé Entrepôt National de Données Sanitaires (ENDOS - BF) dans lequel la plupart des données des programmes de santé sont renseignés. Bien qu'il existe des documents d'orientation sur des normes et procédures de gestion de l'information sanitaire permettant de répondre aux exigences de qualité requises pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information en vue de rendre plus performant le système de santé ; **on relève le manque de données de base pour surveiller les performances du système d'information sanitaire de routine (SISR).** Les données relatives au handicap et à la réadaptation sont quasiment absente du système national d'information sanitaire. En outre, de nombreux programmes et projets de santé verticaux existent avec leurs propres systèmes d'information, au détriment d'un système de gestion intégré national. Ces différents systèmes reposent généralement sur le même personnel en charge de collecter et transmettre les données. Cette situation entraîne l'altération de la qualité des données et leur faible utilisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Le TLOH (Télégramme lettre officielle hebdomadaire) est quant à lui utilisé pour la diffusion des données SIMR qui se fait de façon hebdomadaire, permettant de prendre de décision en situation d'urgence mais ce dernier est confronté à la complétude et promptitude des données.~~

Dans le cadre des urgences sanitaires ; bien que la réponse du pays à consister en la mise en œuvre effective d'un système intégré de surveillance des maladies (SIMR), y compris un système d'alerte précoce, la complétude et la promptitude des données permettant de prendre des décisions en temps réel constituent un défi majeur surtout au niveau des formations sanitaires privées (les taux nationaux de promptitude et de complétude des formations sanitaires privées restent faibles avec respectivement 61,1% et 61,4% en 2020). En outre la SIMR n'est pas fonctionnelle dans les formations sanitaires des zones de conflits et actuellement les acteurs communautaires restent la seule l'alternatives en matière de remontée des données sanitaires régulière.

Au niveau de la **capacité de réponse aux crises sanitaires, force est de constater que le système dépend fortement de l'aide extérieure** et des partenaires techniques et financiers présents dans le pays. Les alertes sanitaires sont ainsi transmises au CORUS et ses partenaires afin qu'ils puissent se positionner pour soutenir les capacités de réponse locale. Au niveau local et communautaire les capacités en matière de secours restent très limitées. Des brigades de sapeur pompiers existent, mais leurs actions sont limitées aux centres urbains les plus importants. Des ambulances ont été fournies récemment aux niveaux des formations sanitaires (CSPS, CM, CMA, CHR, CHU...). Ces ambulances permettent de mieux référencer les malades d'un échelon à l'autre de la pyramide, mais ne sont pas toujours utilisées pour faire transport de malades ou blessés du niveau communautaire.

Produits médicaux, vaccins et technologies

Malgré les améliorations dans les indicateurs de disponibilité des médicaments et autres produits de santé depuis 2011, la chaîne d'approvisionnement reste très fragile. Le score moyen de la disponibilité des médicaments essentiels et génériques pour la prise en charge d'un certain nombre de pathologie est de 76,3% en 2020^[1]. Le pourcentage de DMEG n'ayant pas connu une rupture des médicaments traceurs était de 11,3% en 2023. Le transport des médicaments, vaccins et intrants notamment jusqu'au dernier kilomètre, reste un défi majeur dans les zones difficiles d'accès. Aussi, le non-règlement des factures de commande MEG par les formations sanitaires (CSPS/CM, HD, CHR/CHRU, CHN/CHU) a contribué à la réduction de la capacité et de la possibilité d'approvisionnement en MEG. Cette situation rend encore plus fragile les populations pauvre et vivant en milieu rural et affecte négativement l'utilisation des structures sanitaires et la qualité des soins.

^[1] *service availability and readiness assessment (2018) et HHFA pour 2020*

Malgré les améliorations dans les indicateurs de disponibilité des médicaments et autres produits de santé depuis 2011, la chaîne d'approvisionnement reste très fragile. Le score moyen de la disponibilité des médicaments essentiels et génériques pour la prise en charge d'un certain nombre de maladie est de 33% en 2017. Des ruptures en vaccin (VAA, VAT et BCG) ont été constatées en 2016 et 2017. Aussi, le non-règlement des factures de commande MEG par les formations sanitaires (CSPS/CM, HD, CHR/CHRU, CHN/CHU) a contribué à la réduction de la capacité et de la possibilité d'approvisionnement en MEG. Cette situation rend encore plus fragile les populations pauvre et vivant en milieu rural et affecte négativement l'utilisation des structures sanitaires et la qualité des soins.

Il est actuellement trop tôt pour avoir du recul quant à l'accès du Burkina Faso aux traitements et vaccins anti-Covid qui dépendra très fortement de l'efficacité du dispositif COVAX mis en place au niveau international pour mutualiser l'achat de vaccins et assurer une répartition équitable entre tous les pays.

Accessibilité financière aux soins

Les dépenses de santé, quant à elles, demeurent largement à la charge des ménages avec une proportion de 32,42% issus des paiements directs^[1]. Le système de sécurité sociale ne couvre que 7% de la population en 2017 et est essentiellement au profit des travailleurs du secteur formel. Les soins de réadaptation ne sont quant à eux pas couverts par le système. Les assurances privées ne couvrent qu'environ 1% de la population en 2015 parmi lesquels on retrouve les mutuelles de santé qui peinent à couvrir les besoins des populations au niveau communautaires car elles ne disposent pas de compétences techniques, ni d'appui (technique et financier) suffisant de la part de l'Etat pour leur opérationnalisation. Au niveau national, seulement 103 373 individus adhèrent à ces mutuelles sociales et 256 015 personnes bénéficieraient des prestations sociales et sanitaires grâce à ces mécanismes assuranciers face à une forte demande (en besoin de soins de santé de base) qui constitue plus de 80% de la population.^[2] Le processus d'opérationnalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU)

constitue une opportunité. Le coût élevé des prestations de soins et des médicaments comparé au faible pouvoir d'achat des populations surtout dans un contexte marqué par une aggravation de la paupérisation, particulièrement en milieu rural, entraîne une faible utilisation des services sanitaires, qui se mesure notamment par un nombre faible de contacts par personne aux structures sanitaires, (0,34 contact par habitant et par an).

^[1] Source : Rapport des comptes nationaux de la santé du Burkina Faso ; Ouagadougou MS ; 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014, 2015, 2016

^[2] Stratégie nationale de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle 2018-2030. Octobre 2018

~~Les dépenses de santé, quant à elles, demeurent largement à la charge des ménages avec une proportion 31.4% issus des paiements directs. Le système de sécurité sociale ne couvre que 7% de la population en 2017 et est essentiellement au profit des travailleurs du secteur formel. Les soins de réadaptation ne sont quant à eux pas couverts par le système. Les assurances privées ne couvrent qu'environ 1% de la population en 2015 parmi lesquels on retrouve les mutuelles de santé qui peinent à couvrir les besoins des populations au niveau communautaires car elles ne disposent pas de compétences techniques, ni d'appui (technique et financier) suffisant de la part de l'Etat pour leur opérationnalisation. Au niveau national, seulement 103 373 individus adhèrent à ces mutuelles sociales et 256 015 personnes bénéficieraient des prestations sociales et sanitaires grâce à ces mécanismes assuranciers face à une forte demande (en besoin de soins de santé de base) qui constitue plus de 80% de la population. Ainsi le coût élevé des prestations de soins et des médicaments comparé au faible pouvoir d'achat des populations surtout dans un contexte marqué par une aggravation de la paupérisation, particulièrement en milieu rural, entraîne une faible utilisation des services sanitaires, qui se mesure notamment par un nombre faible de contacts par personne aux structures sanitaires, (0,34 contact par habitant et par an).~~

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIEN AVEC LES ODD

En contribuant au renforcement des capacités des autorités publiques et de la société civile aux différents niveaux du système de santé, en alignement aux Politiques, stratégies et plans d'actions du pays (PNDS, 2016-2020, SNFS, PSDRSS 2016-2020...), les OSC et AI contribuent directement aux besoins de la population burkinabè et aux **priorités du Burkina Faso** dans son rôle de garant de la protection et de la promotion de la santé des populations comme le stipule la constitution du Burkina Faso , *article 26 « le droit à la santé est reconnu. L'Etat œuvre à le promouvoir »* et la Loi n°23/94/ADP portant code de la santé publique en son *article 6 « La protection et la promotion de la santé de la population ainsi que les prestations de soins sont de la responsabilité de l'Etat »*.

Les acteurs de la cible 3 "Santé" se donnent également pour objectif de contribuer directement aux ODD 3 et 6 et de manière secondaire aux ODD 1, 2, 5, 9 et 10,17; répondant ainsi aux **priorités mondiales**. Les cibles des ODD visées sont identifiées pour chaque approche.

De plus, la stratégie proposée est en phase avec la **politique belge** de coopération dont la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs présente un axe prioritaire. Elle intègre la promotion de l'égalité des genres. Elle appuie de développement de solutions numérique. Elle contribue également à la réponse de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge aux défis posés par la pandémie du covid-19 dans les pays et les organisations partenaires en répondant de manière flexible et cohérente à l'urgence sanitaire, en soutenant les systèmes de soins et en concourant à la cohérence belge et mondiale. Ceci par une approche globale, encouragée notamment dans le cadre de ce CSC.

Par ailleurs, la stratégie envisagée ensemble, sur base du **modèle de l'OMS** et résultant de la **mise en commun de nos expertises** propres, de nos connaissances et de nos leçons apprises, nous permettent de penser que celle-ci répondra de manière pertinente aux priorités identifiées.

Des complémentarités existent et seront recherchées quand elles seront possibles avec le CSC Travail décent afin de renforcer la protection sociale et l'accès aux soins de santé pour tous.

APPROCHES DE LA CIBLE 3

| APPROCHES (CONTRIBUTIONS) | ACNG PARTICIPANTS |
|---------------------------|-------------------|
|---------------------------|-------------------|

| | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 3A | <p>Renforcer et garantir un accès équitable des populations, en particulier des femmes, des enfants, des personnes vivant en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes déplacées internes et/ou externes à des services de santé (promotionnelle, préventive, curative et de réadaptation et y compris les services de santé sexuelle et reproductive et de premiers secours, psycho-sociaux et de (ré)insertion de qualité</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 1.5; 2.2 ; 3.1 ; 3.2, 3.3 ; 3.4 ; 3.7</p> | MdM/Keoogo, CRB, MSV, APEFE, ULB-C° (UNI4COOP), RKV |
| 3B | <p>Soutenir la construction et/ou la réhabilitation ainsi que la maintenance et la gestion d'infrastructures et d'équipements sanitaires et de premier secours, d'hygiène et d'assainissement des structures sanitaires et des communautés et d'approvisionnement en eau potable, en accordant une attention particulière aux besoins exprimés par les plus vulnérables (femmes, filles, personnes en situation de handicap...) et en leur en garantissant l'accès</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.6 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.4 ; 6.a ; 6.b ; 9.1</p> | MdM/Keoogo, CRB, MSV, APEFE, ULB-C° (UNI4COOP), RKV |
| 3C | <p>Renforcer les capacités de sensibilisation, de suivi et de prise en charge des acteurs locaux pertinents (agents/personnel de santé, éducateurs, animateurs, relais communautaires, volontaires, COGES, ONG locales, AUE, etc.) dans le domaine de la santé promotionnelle, préventive, curative et de réadaptation, la santé sexuelle et reproductive, dans le domaine EHA et dans le domaine psychosocial</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 1.5;2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5 ; 3.6 ; 3.7 ; 3.9 ; 3.c ; 6.2 ; 6.3 ; 6.6</p> | MdM/Keoogo, CRB, MSV, APEFE, SHC, ULB-C° (UNI4COOP), RKV |
| 3D | <p>Renforcer le système d'informations sanitaires et les capacités d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires aux différents niveaux de la pyramide (y compris au niveau communautaire) et favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le domaine de la santé (humaine et animale) et de l'EHA</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 2.2 ; 3.6 ; 3.d ; 6.5 ; 6.6</p> | MdM/Keoogo, VSF, CRB, APEFE, ULB-C° (UNI4COOP), RKV |
| 3E | <p>Renforcer l'accès des populations, en particulier des femmes, des enfants, des personnes vivant en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes déplacées internes et/ou externes, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels et autres équipements (para)médicaux</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 3.8 ; 3.b</p> | MdM/Keoogo, CRB, MSV APEFE, SHC. |
| 3F | <p>Soutenir les mécanismes de financement de la santé, la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5ans et pour les femmes enceintes et allaitantes et favoriser les mécanismes de solidarité (mutuelles, tontines, fonds communautaires...) pour une meilleure couverture des frais liés à la santé et l'accès à l'eau potable</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 2.2 ; 3.8 ; 6.b</p> | MdM/Keoogo, CRB, APEFE |
| 3G | <p>Sensibiliser et renforcer les capacités de leadership et gouvernance du Ministère de la Santé et du Ministère de la femme, de la famille, de la solidarité nationale et des affaires Humanitaires et leurs structures décentralisées sur le droit à la santé, y compris sexuelle et reproductive, pour une meilleure inclusion des groupes à vulnérabilités spécifiques (enfants des rues, personnes handicapées, femmes...)</p> <p>Lien avec les cibles ODD : 5.1 ; 5.6 ; 5.c ; 10.2 ; 10.3 ; 10.4,17.3</p> | MdM/Keoogo, CRB, MSV, APEFE, ULB-C° (UNI4COOP) |
| 3H | <p>Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, de gestion et de planification et améliorer les conditions de travail des institutions publiques et les acteurs locaux au niveau central et</p> | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| décentralisé (par ex : établissement sanitaire, Ministère, DRS, ECD, OSC, etc.) ainsi que des centres de recherches et de formation dans le domaine de la santé (promotionnelle, préventive, curative et de réadaptation), psychosocial et EHA | MdM/Keoogo, CRB, APEFE, ULB-C° (UNI4COOP), RKV |
| Lien avec les cibles ODD : 3.c ; 6.a | |

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Remarque préalable : cette matrice des risques ne reprend que les risques spécifiques à cette cible. Les risques généraux sont repris dans l'analyse de contexte générale, tandis que les risques programmatiques des ACNG se retrouvent dans leurs programmes spécifiques.

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Un prolongement de la saison des pluies, ainsi que des pluies torrentielles et inondations plus fréquentes sont des facteurs susceptibles d'augmenter les cas de paludisme et les maladies d'origine hydrique (par ex. les maladies diarrhéiques), ne permettant pas d'atteindre les cibles prévues en termes de prévalence pour ces maladies, qui mesure notamment l'efficacité des actions de RC des services préventifs | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des appuis et adaptation des stratégies d'intervention en particulier pendant et à l'issue de la saison des pluies | 4 | 3 |
| De nouvelles épidémies ou autres crises sanitaires affectant le pays et rendent moins disponible les partenaires et les parties prenantes de la cible pour mener les activités prévues dans les programmes | <ul style="list-style-type: none"> • Report de certaines activités • Réorientation des actions afin d'appuyer la réponse locale aux crises • Révision des cibles du Cadre logique | 3 4 | 4 |
| La dégradation de la situation sécuritaire et sanitaire (COVID-19) s'accroît et conduit à la fermeture des formations sanitaires des zones de mise en œuvre ciblées menant à l'impossibilité de poursuivre les activités prévues dans le programme | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions de substitution pour maintenir les services (en lien avec les acteurs humanitaires) • Réorientation des actions sur d'autres zones | 4 | 4 |
| <u>La dégradation de la situation sécuritaire et sanitaire s'accroît et conduit à la fermeture des formations sanitaires des zones de mise en œuvre ciblées menant à l'impossibilité de poursuivre les activités prévues dans le programme</u> | | | |
| La reprise des revendications syndicales de 2019 (grèves illimitées sans service minimum) occasionne une paralysie du fonctionnement du secteur de la santé dans un contexte de ressources limitées avec pour effet un ralentissement des activités prévues dans les programmes | <ul style="list-style-type: none"> • Entretenir les bonnes relations avec les autorités sanitaires pour faciliter le partage des données même en cas de grève des agents de l'Etat • Report de certaines activités | 1 | 3 |

3.5. **Cible stratégique 4 | Améliorer l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation de qualité par des approches innovantes afin de favoriser le développement inclusif et durable de la société**

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

E d u c a t i o n e t f o r m a t i o n

Le Burkina Faso a une population jeune à croissance rapide, majoritairement rurale et peu qualifiée. La mise en œuvre du **Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB, 2001 – 2011)** et son successeur, le **Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB, 2012 - 2021)** ont permis l'amélioration des indicateurs de scolarisation au niveau du primaire et préscolaire ces dernières années. Il est cependant constaté une déperdition scolaire entre les différents niveaux d'enseignement. Alors que pour l'année scolaire 2017/2018, le taux (brut) de scolarisation était estimé à 96,1 % pour le primaire, il n'était plus que de 52% pour le post-primaire et de 17,6 % pour le secondaire (World Bank, INSD, 2018 ; UNESCO, 2017). Ce constat est d'autant plus frappant pour les filles puisque seulement 40,3% des filles sont inscrites en classe de sixième et à peine 6,9% des filles atteignent la classe de seconde (contre 11,4% des garçons). Le Recensement Général des Enfants Handicapés (RGEH) initié en 2013 par le Ministère en charge de l'action sociale relève par ailleurs que le niveau d'instruction des enfants handicapés demeure assez faible : 43% pour le niveau primaire, seulement 7,1% pour le secondaire. De même, 72,6% des enfants handicapés ne sont pas scolarisés, et 34,6% ne l'ont jamais été alors que ce même recensement dénombrait 79.617 enfants (0 - 18 ans, 60 % garçons, 40 % filles) en situation de handicap. Malgré des progrès constatés dans les taux de scolarisation, le système éducatif au Burkina Faso reste marqué par des défis importants quant à la qualité de l'enseignement et aux inégalités d'accès et de réussite entre filles et garçons, entre zones urbaines et zones rurales, entre les populations économiquement pauvres et plus aisées. L'**Éducation Pour tous** (EPT) est pourtant au cœur des politiques publiques éducatives burkinabè.

Le système éducatif est piloté par trois ministères : le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (**MENAPLN**), auquel est rattaché l'enseignement préscolaire, primaire, post-primaire, d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (**MESRSI**, successeur du MESS), et le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (**MJFIP**, successeur du MJFPE).

L'Éducation Pour Tous est en droite ligne avec le Programme national du Développement économique et Social (**PNDES 2016-2020**) du Burkina Faso, plus particulièrement l'objectif spécifique 2.2 du PNDES qui vise à accroître l'offre et à améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie et à améliorer l'accès de tous à une éducation de qualité. Cet objectif spécifique qui fait partie intégrante de la **Politique Sectorielle de l'Éducation** (PSE 2014-2023) ambitionne d'apporter un correctif au dysfonctionnement du système éducatif, principalement dans son volet concernant l'éducation des apprenants handicapés, vulnérables et des filles qui vivent, dans leur grande majorité, dans une totale précarité. La PSE 2014-2023 a l'objectif d'assurer le droit des citoyens à une éducation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel. En tant que cadre fédérateur, elle prend en compte les différentes politiques et stratégies sous-sectorielles en cours dans les départements ministériels. Elle offre un point de vue institutionnel sur la révision de l'État, les différents ordres d'enseignement au Burkina Faso, et les questions d'accessibilité à l'éducation pour tous. Le droit à l'enseignement pour les enfants en situation de handicap au Burkina Faso a été intégré au Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base PDSEB (2012-2021), mais donne peu d'orientation politique. La **Stratégie Nationale de Développement de l'Éducation Inclusive** (SNDEI révisée 2018) présente des atouts indéniables pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive au Burkina Faso. Ce choix politique a abouti à la création d'une direction en charge de l'éducation inclusive. Ainsi, le décret n°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du MENAPLN a consacré la fusion de la Direction de l'Éducation Inclusive (DEI) avec les deux directions en charge de l'éducation des filles et du genre du primaire, du post-primaire et du secondaire et a donné naissance à la **Direction de la Promotion de l'Éducation inclusive, de l'Éducation des Filles et du Genre** (DPEIEFG), une direction centrale rattachée au Secrétariat Général dudit ministère.

Le **préscolaire** accueille les enfants de 3 à 5 ans ; il n'est pas obligatoire. Certaines activités de la Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (SN-DIPE), relèvent en partie de MENAPLN (préscolaire), alors que d'autres activités, telles que l'éducation parentale, relèvent du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire (MFSNAH). Ce blocage institutionnel, couplé à des financements publics insuffisants, la faible coordination des interventions dans le domaine de la petite enfance et l'absence de mécanisme de suivi au niveau institutionnel restent des préoccupations majeures à relever (UNICEF, 2017). Le préscolaire constitue une offre rare et sélective par rapport à l'offre de l'école primaire, avec un taux de 5,5 % d'enfants préscolarisés (World Bank, 2019).

L'entrée pour l'enseignement **primaire** est fixée à 6 ans ; la durée y est de 6 ans. L'obtention du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) met fin à ce cycle. Nous constatons de grands progrès dans le taux brut de scolarisation, qui est passé de 72,9 % en 2009-2010 à 94,3 % dans l'année 2018-2019, les filles obtenant à peu près les mêmes pourcentages que les garçons (World Bank). Cependant, plus de 30%, des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle primaire et ont donc très peu de chances d'acquérir les compétences nécessaires pour être et rester alphabétisés pendant leur vie adulte (UNICEF, 2017). Par ailleurs, les moyennes nationales cachent des disparités importantes entre les régions.

L'éducation **post-primaire** est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans et dont le programme est conçu pour consolider les acquis de l'enseignement primaire et préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6ème à la classe de 3ème. Le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle. Au niveau du post-primaire, selon MENAPLN (2018), le nombre d'enfants scolarisés au niveau post-primaire (pour les enfants âgés entre 12 et 15 ans) est de 501 781, portant le taux brut de scolarisation pour cet âge à seulement 52% au niveau national (dont 45,4 % pour les garçons et 54,6 % pour les filles).

L'éducation **secondaire** comprend (i) l'enseignement secondaire général et (ii) l'enseignement secondaire technique et professionnel. L'enseignement secondaire général constitue un cycle unique de trois ans et est couronné par le Baccalauréat d'enseignement général. Il prépare aux études universitaires. Selon le MENAPLN (2018), le nombre d'enfants scolarisés au niveau secondaire (pour les enfants âgés entre 16 et 18 ans) est de 230 653, portant le taux brut de scolarisation pour cet âge à seulement 17,6% au niveau national (dont 20,6 % pour les garçons et 14,5 % pour les filles). Seulement 2,2% sont inscrits dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

La **Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels** (PN/ETFP, sur plusieurs versions) vise à faire du Burkina Faso « *un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays* ». Cependant, la mise en œuvre s'avère difficile, en raison des nombreux ministères impliqués, ce qui fait que le secteur de l'ETFP reste déséquilibré, avec une grande majorité d'écoles privées (et non publiques), mal réparties dans les différentes régions du Burkina Faso, et inaccessibles.

Les difficultés au niveau de l'**enseignement supérieur** sont liées notamment à l'accroissement du nombre d'étudiants, l'insuffisance des infrastructures et du personnel enseignant, la faible déconcentration des universités et la faiblesse des ressources financières et matérielles. Un autre défi est la généralisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) qui est l'axe central d'une meilleure adaptation des filières de formations universitaires au marché de l'emploi. L'appui à la recherche consiste à doter de moyens les unités de recherche pour la réalisation d'activités en lien avec les différents projets exécutés par les ministères. Le Plan national d'Action de Développement de l'Enseignement supérieur (PNADES, 2014 – 2023) entend améliorer l'accessibilité et l'excellence du système d'enseignement supérieur en s'attelant à (1) l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur ; (2) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur ; (3) le développement de la recherche et de la coopération universitaire ; (4) le renforcement de la fourniture des services sociaux et (5) l'amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur pour un enseignement supérieur d'excellence.

L'expansion rapide du réseau scolaire s'est accompagnée d'une augmentation plus que proportionnelle des salles de classes en matériaux provisoires. Si on se réfère au rapport d'état du système éducatif national de l'UNICEF (2017), ce serait près de 10 000 salles de classes qui seraient à reconstruire ou à réhabiliter pour garder quasi intact la capacité d'accueil de l'enseignement primaire public. Par ailleurs 71,2% des écoles disposent de latrines fonctionnelles et seulement 52,0% des écoles d'infrastructures pour l'eau potable. Or, ces équipements et infrastructures sont indispensables pour garantir une bonne hygiène, préserver la santé des élèves et partant, éviter l'absentéisme scolaire.

Enseignement, Genre et Environnement

Comme mis en exergue par les statistiques présentées ci-dessus, la déperdition scolaire est d'autant plus marquée pour les filles au fur et à mesure de l'avancement de la scolarité. Par ailleurs, les professeurs et enseignants manquent de formation et de compétences sur les problématiques de genre et d'équité. Les ACNG de cette cible 4 accordent une attention particulière à la scolarisation des filles tout au long des niveaux d'enseignement ainsi qu'à leurs besoins spécifiques. Elles veilleront également lors de la construction et de l'assainissement des établissements à réduire l'impact environnemental négatif et à sensibiliser les enseignants et élèves sur l'importance de la préservation de l'environnement.

Environnement en milieu scolaire

La question environnementale est un sujet essentiel à traiter avec les publics scolaires et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord car il s'agit d'un principe de citoyenneté majeur qui doit être mis en question avec le public scolaire dès le plus jeune âge. C'est pourquoi les ACNG de cette cible mettent en œuvre des animations scolaires, des concours théâtraux et plaident pour incorporer dans les corpus scolaires des modules spécifiques à l'environnement (via plusieurs angles d'approches : gestion de l'eau, agriculture, assainissement, déchets, santé). Ensuite parce que l'environnement direct des écoles est fréquemment très dégradé. Le manque de couvert végétal, le manque d'accès à des sanitaires en nombre et en qualité suffisante, le manque de système de gestion des déchets et la difficulté d'accès à des points d'eau potable rendent la question environnementale critique pour le bien-être et la qualité des apprentissages des élèves. Finalement car les questions environnementales traitées en milieu scolaire permettent une sensibilisation efficace des familles des élèves. Celles-ci voient leurs pratiques quotidiennes confrontées aux regards de leurs enfants qui sont vecteurs de changement dans les habitudes familiales.

C u l t u r e

La culture contribue à la formation du revenu national ; en 2009, elle a apporté 2,02% du PIB, soit 79 677 millions de FCFA. Elle génère des emplois directs pour 164 592 personnes, et a aussi des effets positifs indirects sur les emplois du secteur tertiaire (hébergement, restauration, artisanat, transports et éducation). En outre, la culture et les arts jouent un rôle social, politique et symbolique très important dans les différentes communautés. Ils constituent un levier pour l'affirmation de valeurs identitaires, la prévention et la gestion des conflits, la recherche de la cohésion communautaire. Ils demeurent des moyens d'expression accessibles à toutes les couches de la société, contribuant ainsi à l'expression démocratique et au renforcement de la bonne gouvernance.

Dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016 – 2020), les industries culturelles et touristiques sont érigées au rang de secteur porteur de développement. Cette option constitue une avancée et une référence sans précédent au Burkina Faso.

En 2017, la politique nationale de la culture (PNC) et la politique nationale du tourisme (PNT) ont été relues par les acteurs privés, publics et associatifs du secteur donnant ainsi la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT). L'objectif global de la SNCT est de créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso.

Le Mise en œuvre du Programme de Développement des Entreprises Culturelles (PDEC), et du Programme de Protection et de Promotion des Produits Culturels et Artistiques (PPCA), et la mise en place de l'Agence de Développement des Industries Culturelles et Créatives (ADIC) sont des avancées significatives institutionnelles du secteur culturel burkinabé, cependant, de nombreux obstacles subsistent avant que le secteur puisse atteindre son plein potentiel, et les acteurs ont exprimé un besoin de renforcement de leur gouvernance, de soutien au fonctionnement et à la restructuration, la formation et le financement des activités.

Le développement du secteur culturel comporte des enjeux sociaux importants, notamment la cohésion sociale et la paix, l'éducation à la citoyenneté et la régulation sociale.

Culture, Genre et environnement

Les industries culturelles se caractérisent par une faible spécialisation des tâches. Un même acteur culturel est donc présent à plusieurs, voire à toutes, les étapes de la chaîne de valeur, de la création à la diffusion et la promotion. Par conséquent, si la participation féminine est globalement bloquée par certains obstacles dans un art donné, on compte aussi moins de femmes dans la coordination de festivals et dans l'enseignement, fonctions beaucoup plus souvent occupées par les hommes. Les

femmes sont aussi peu présentes dans la finance, la production, la distribution ou l'assistance technique.

Les obstacles les plus fréquemment cités sont la difficulté d'associer les responsabilités domestiques et les longues et irrégulières heures de travail de la profession, les stigmatisations liées à la pratique d'une activité culturelle, le manque de compétences et de formation et le manque de financement. A cela, vient se greffer la discrimination envers les femmes et le harcèlement sexuel qui sont aussi des obstacles très importants. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les ACNG s'attacheront à favoriser l'accès à des formations, à des postes de responsabilités à plus de femmes et à leur assurer une meilleure visibilité.

En ce qui concerne l'environnement, la stratégie est ancrée dans la promotion des industries culturelles, pilier d'une économie alternative et propre en mettant l'humain au centre et non à la périphérie de la croissance. Les partenaires tiennent compte de cette thématique dans leurs activités afin de réduire les effets négatifs de celles-ci : réutilisation des décors, réduction des déchets plastiques, utilisation de matériaux de récupération, utilisation de lampes et projecteurs LED, projections de films sur la protection de l'environnement et les changements climatiques. De plus, afin de réduire l'empreinte écologique, les impressions de banderoles et de flyers de programmes ont drastiquement diminué pour privilégier une communication digitale. En effet, de plus en plus, les partenaires encouragés par la crise du COVID-19 se sont résolument tournés vers les outils digitaux pour communiquer, pour améliorer leurs outils de gestion (envoi des per diems par mobile money), monitoring à l'interne, et la diffusion et distribution.

La question environnementale est également très fréquemment traitée comme sujet principal des productions culturelles car ces productions permettent de sensibiliser efficacement les populations à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les membres de cette cible sont ainsi actifs dans la promotion et la création de pièces de théâtre destinées à la sensibilisation du grand public aux thématiques environnementales telles que l'usage des pesticides ou la gestion des déchets.

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LIEN AVEC LES ODD

Les ACNG belges au Burkina Faso accordent la priorité à l'amélioration de l'accès et de la qualité à tous les niveaux d'enseignement ainsi que de la culture. Ces acteurs s'emploieront à promouvoir une société inclusive, des infrastructures et des équipements adaptés, à renforcer les capacités des partenaires et à renforcer la coordination entre plusieurs acteurs. Elles visent à lutter contre les inégalités et discriminations conformément aux valeurs sous-jacentes aux Objectifs du Développement Durable "Leave no One Behind" (LNOB). La pertinence de cette cible 4 du CSC découle de divers éléments :

Elle s'aligne avec les Objectifs du Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 4 visant l'éducation de qualité pour toutes et tous (cibles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4a ; 4b ; 4c en mettant l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes (ODD 5), y compris les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap (ODD 8, cible 8.3, 8.5, 8.6) et en réduisant les inégalités (ODD 10, cible 10.2), par le renforcement de partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17, cible 17.3, 17.6, 17.7) répondant ainsi aux **priorités mondiales**.

En œuvrant dans le sens d'une éducation inclusive, de qualité et adaptée aux besoins du monde du travail, cette cible permet à l'éducation au Burkina Faso de jouer son rôle de promoteur de l'égalisation des chances, de la mobilité sociale et d'insertion harmonieuse des individus dans leur environnement.

Elle apporte une réponse au constat selon lequel, au Burkina Faso, d'importantes disparités et inégalités existent dans le secteur de l'éducation. En effet, les enfants les plus vulnérables (les filles, les plus pauvres, les populations rurales et les enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap) n'ont pas les mêmes chances de parcours scolaire que les autres enfants.

En favorisant la production et la diffusion de biens et services culturels, cette cible stratégique constitue un levier économique pour le pays et répond aux préoccupations de la société civile autour d'une création artistique riche et porteuse de sens.

Elle concourt au Programme National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020) et aux autres principales stratégies sectorielles et sous-sectorielles du secteur de l'éducation et de la formation du Burkina Faso référencées ci-dessus ;

Elle est en phase avec :

- les différentes politiques sectorielles et sous-sectorielles du secteur de la culture exposées ci-dessus ;

- la **note stratégique pour le secteur de l'éducation de la coopération belge** qui concentre ses appuis sur l'éducation de base et sur les enseignements technique et professionnel, et qui cible l'équilibre entre l'accès, l'équité et la qualité.
- l'**exposé d'orientation politique de la Ministre de la Coopération au développement** belge, qui cite l'enseignement parmi ses priorités pour la Coopération au développement.
- les recommandations **d'Educaid** qui met l'accent sur l'importance d'une éducation qualitative et inclusive, dès le plus jeune âge, en insistant sur l'éducation des filles.
- la **convention de l'ONU** sur les droits des personnes handicapées.
- la **Note stratégique belge sur le genre** dont une des quatre priorités concerne l'accès des filles à l'éducation.

Des complémentarités seront recherchées quand elles seront possibles avec le CSC « Enseignement supérieur et recherche ». L'APEFE, active dans l'enseignement supérieur, en est membre observateur.

APPROCHES DE LA CIBLE 4

| APPROCHES (CONTRIBUTIONS) | | ACNG PARTICIPANTS |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 4A | Promouvoir une société inclusive et égalitaire dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la culture, en particulier à l'attention des filles, des enfants vulnérables et/ou en situation de handicap. | SHC, Africalia, APEFE VIADB, MdM/Keogo |
| | Lien avec les cibles ODD - 4.1.; 4.3; 4.5; 4.7; 5.1 | |
| 4B | Soutenir la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures éducatives et de formation durables et contribuer à l'apport de matériels pédagogiques adaptés à tous | SHC, APEFE, VIADB, MdM/Keogo |
| | Lien avec les cibles ODD – 4a | |
| 4C | Renforcer les capacités de la société civile et des institutions publiques et privées en vue d'améliorer l'offre, la qualité et l'accessibilité de l' enseignement à tous les niveaux (maternel, primaire, secondaire, technique, professionnel, supérieur et la recherche) nécessaires à l'intégration socio-économique de tous. | APEFE, MSV , VIADB, SHC |
| | Lien avec les cibles ODD - 1.2; 4.1; 4.3; 4.4; 4.5; 4.6; 4.a, b et c; 8.5; 8.6; 10.2; 17.6, 17.7 | |
| 4D | Renforcer les capacités des organisations culturelles à développer un modèle économique durable et rentable, consolidant leur rôle moteur de créativité, d'innovation et de cohésion sociale. | Africalia |
| | Lien avec les cibles ODD - 8.3 | |
| 4E | Contribuer au renforcement des liens de coopération entre les acteurs du secteur de l'éducation, de la formation et de la culture. | MSV , Africalia, SHC, AT, APEFE |

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Remarque préalable : cette matrice des risques ne reprend que les risques spécifiques à cette cible. Les risques généraux sont repris dans l'analyse de contexte générale, tandis que les risques programmatiques des ACNG se retrouvent dans leurs programmes spécifiques.

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Impact de la dégradation sécuritaire pour cause de conflits ethniques (suspension d'intervention et réduction des zones, retrait d'ACNG, fermeture d'écoles, enlèvement et/ou désertion d'encadreurs pédagogiques, réduction de la liberté d'expression, de création) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires • Se référer à des organismes de référence sur la sécurité tels qu'INSO • Synergie avec les humanitaires • Privilégier d'organiser des activités en plein jour dans des lieux fermés, dans les chefs-lieux des provinces • Mettre en place des méthodes d'enseignement alternatives à distance • Renforcement des mesures de sécurité lors des évènements, des festivals. • Lors des évènements, parcours établi de commun accord avec les forces de sécurité pour gérer les flux de personnes • Privilégier d'organiser des activités en plein jour et dans des lieux fermés • Recours à la diffusion en ligne d'évènements culturels | 4 | 4 |
| Impact du risque d'attentat/terrorisme | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mesures de sécurité lors des évènements, des festivals. • Lors des évènements, parcours établi de commun accord avec les forces de sécurité pour gérer les flux de personnes | 4 | 4 |
| Impact spécifique d'une épidémie | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mesures d'hygiène dans les établissements scolaires et les festivals (campagnes de sensibilisation, mise à disposition de lave-mains et produits sanitaires, etc.) • Synergie avec les humanitaires • Mettre en place des méthodes d'enseignement alternatives à distance | 2 | 4 |
| Mobilité des personnes formées (manque d'expertise locale, d'enseignant spécialisé...) | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de formations de formateurs élargie • Plaidoyer auprès du ministère de l'éducation et du MESR • Encourager la garantie d'un recrutement des professionnels formés à l'étranger une fois de retour au pays • Favoriser l'expertise Sud-Sud | 3 | 2 |
| Conflits ethniques (difficulté de trouver des familles d'accueil, difficulté de mobilisation d'expertise locale, retrait/repli des ACNG, réduction des zones d'intervention) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation (mais probablement insuffisant si présence de groupes armés) | 2 | 2 |

3.6. **Cible stratégique 5** | Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour des institutions publiques garantes d'une gouvernance digne d'un Etat de droit, participative et favorisant un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes et des enfants, à la citoyenneté et aux biens et services publics, en particulier de proximité, dont la justice.

ANALYSE DE CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Politique du gouvernement national et/ou local

Le Burkina Faso dispose d'un ensemble de politiques en matière **de gouvernance d'un Etat de droit**. Il s'agit notamment de la Constitution¹³ qui consacre les valeurs clés d'un Etat de droit à travers la liberté et l'égalité des droits pour tout citoyen sans aucune forme de discrimination. Elle met en place et encadre au niveau national les trois pouvoirs de tout état de droit : le pouvoir exécutif, celui législatif et enfin le pouvoir judiciaire. Au niveau local, la constitution consacre l'organisation du territoire en collectivités territoriales.

En lien avec les niveaux d'intervention des ACNG, une attention est portée à la politique de **décentralisation et de la gouvernance locale**. En lien avec la Constitution, le code général des collectivités territoriales organise la mise en place et le fonctionnement des entités décentralisées que sont les communes (urbaines et rurales) et les régions. Un document d'orientation de la politique de décentralisation a été adopté à partir des années 2000, ouvrant sur un troisième pan de mise en œuvre de cette politique.

La politique de décentralisation est mise en cohérence avec d'autres actions et politiques publiques comme le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), le code de l'environnement, la loi sur le régime foncier rural, la loi portant réorganisation agraire et foncière, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale...

Dans la pratique un certain nombre de constats en termes de limites, **difficultés** sont observés :

- Existence de textes /politiques favorables au développement territorial ; mais
- Inadéquation entre les textes/politiques élaborés et les questions transversales / genre-jeune–environnement dans les politiques de développement
- Non application des textes = absence de décrets d'applications (parfois...) ou interprétation confuse des textes adoptées
- Insuffisance de Cohérences dans les Plan Communal de Développement-Plan Régional de Développement (PCD-PRD)
- Lien entre PCD-PRD-PNDES parfois difficile à appréhender
- Faible réponse en matière de promotion du développement économique local.

Gouvernance locale et promotion des droits citoyens

La gouvernance locale et la promotion des droits des citoyens demeurent des aspects importants à développer. A travers **les collectivités territoriales**, le citoyen est invité à participer à la gestion des affaires locales. Dans les faits, la participation notamment des femmes et des jeunes est encore faible (Cf. thèmes transversaux).

Ainsi, les difficultés à accéder à la **justice** renforcent la pauvreté et l'exclusion. En dépit de leur besoin de recourir au système légal, de nombreux groupes vulnérables évitent les institutions de l'État de manière générale. Ils pensent, souvent à raison, que ces institutions ne vont pas les aider à résoudre leurs problèmes. En effet, les tribunaux sont généralement trop éloignés et manquent de ressources financières, humaines, techniques, et logistiques pour répondre efficacement aux demandes qui leur sont adressées et statuer sur les affaires qui sont portées à leur attention dans des délais raisonnables. Cela est particulièrement vrai en matière judiciaire pénale au Burkina Faso où certaines juridictions font face à un arriéré judiciaire préjudiciable à la perception de la justice, affaiblissant par là même la légitimité de l'Etat, et encourageant l'allégeance à des acteurs non étatiques.

La promotion des **droits citoyens** nécessite entre autres un système judiciaire plus accessible en termes de déconcentration des services (dans l'entendement, le temps et l'espace). Malgré des efforts

consentis (loi 015-2019/AN, portant organisation judiciaire au Burkina Faso) le Tribunal de Grande Instance (TGI) reste encore distant du citoyen à la base. Pour pallier cette réalité, des lois sont prises en privilégiant des mécanismes locaux de gestion des conflits. Il s'agit notamment des instances villageoises de conciliation des conflits fonciers en milieu rural. Ces instances locales émergentes, restent encore peu opérationnelles dans les villages du Burkina Faso. A peine 30% des communes 14 des 351 communes et moins de 3000 des 8000 villages du Burkina disposent en fin 2020 des instances locales de gestion du foncier rural. De tels aspects restent potentiellement pertinents pour des actions d'accompagnement des ACNG.

Thèmes transversaux Genre et Environnement

La thématique de la gouvernance d'un état de droit avec une participation citoyenne inclusive requiert la prise en compte des questions transversales relatives au genre, les groupes vulnérables et l'environnement.

- Élaboration de plusieurs stratégies nationales pour intégrer les thématiques transversales dans les politiques élaborées : exemple de la stratégie nationale genre 2020-2024, stratégie de l'employabilité des jeunes, politique sur l'environnement ;
- « Invitation » à l'application du quota genre 30% dans les partis politiques- structures mises en place /place des femmes et des jeunes dans les organisations paysannes

PERTINENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Gouvernance de la décentralisation

Comme explicité dans l'ACC (Chap. 3.5.15 p.25 et 26) et dans son actualisation, le Burkina Faso ayant commencé un processus de décentralisation, consacré par la Constitution, force est de constater que la mise en œuvre de celle-ci reste confrontée à la **faible effectivité des transferts des compétences et surtout des ressources financières et humaines**. Et si depuis plusieurs années déjà, se sont effectués de nombreux transferts de compétence, dans des domaines tels que la santé primaire (CSPS), l'éducation de base, l'eau, la culture ou les sports et loisirs, leur opérationnalisation doit cependant encore être réalisée.

Gouvernance judiciaire et respect des droits humains

Quoique le Burkina Faso soit un Etat de droit démocratique, où coexistent un système de droit public moderne et des droits coutumiers, et qui consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire en l'article 129 de sa Constitution, nombre de défaillances continuent d'être constatées au niveau de la justice :

- lenteur, coût élevé et complexité ;
- arriérés judiciaires
- manque d'indépendance et indice de corruption élevé ;
- accès géographique limité ;
- applications des peines non contrôlées ;
- absence d'application de la loi sur l'assistance judiciaire ;
- désuétude du système pénitentiaire ;
- surpopulation carcérale, malnutrition et insuffisance du personnel.

En outre, malgré la question des libertés fondamentales abordée dans la Constitution et une Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civile (2013), **certains droits et libertés civiles demeurent violés** dans le pays.

Face à ces constats, les ACNG ambitionnent d'œuvrer comme suit :

En matière d'appui à la décentralisation

Il s'agira essentiellement, dans la continuité directe de la programmation 2017-2021 et comme passage obligé pour une autonomisation des municipalités burkinabè, de viser à ce que les institutions partenaires mettent en place, dans la limite de leurs compétences, les conditions essentielles pour une progression significative des ressources financières, au travers de la mise en place de stratégies et d'outils à cet effet, spécifiques et transversaux. Ces conditions auront trait :

- à l'existence de **services d'état civil fonctionnels**, condition *sine qua non* à **l'accès de chacun à l'exercice de ses droits civiques** (avec une attention particulière portée aux femmes et aux publics vulnérables) – **ODD 16.9** ;
- plus généralement, à une **modernisation générale de l'administration locale**, passant par une gestion améliorée de ses ressources humaines et financières (gestions digitalisées des

données y relatives) et prenant en compte les défis à relever en matière de cohésion sociale - **ODD 16.6**.

A plus long terme, l'objectif affiché est ici, grâce aux compétences et ressources complémentaires ainsi générées, d'améliorer dans un second temps les capacités de gestion du territoire communal, avec pour corollaire le développement des services locaux de base aux citoyens.

En matière judiciaire

Il s'agira de promouvoir la prévention des conflits et consolider la paix en appuyant d'une part la capacité et la légitimité de l'Etat Burkinabé à assurer sa mission régaliennne en mobilisant un appui rapide à son secteur de la justice et d'autre part en renforçant le rôle des mécanismes coutumiers, de résolution des conflits (notamment fonciers en raison de leur niveau élevé de conflictualité) aux côtés des mécanismes formels de la justice étatique, qui reconnaît et met à contribution ces mécanismes pour régler les conflits.

Outre l'ODD 16 précité, qui est clairement au cœur des initiatives des ACNG, leurs actions présentent des liens importants avec d'autres ODD :

- en permettant ainsi à plus long terme d'assurer un accès à l'enseignement pour tous les enfants, sur un pied d'égalité, par le biais, entre autres, de la déclaration instantanée des naissances via les TIC et de la délivrance d'actes de naissance – **ODD 4** ;
- en prêtant une attention particulière à l'accès des femmes et des filles à une identité juridique, et *de facto* à la préservation de leurs droits sous toutes leurs formes, en ce compris une participation effective aux fonctions de prise de décision, dans les sphères publiques, politiques et économiques – **ODD 5** ;
- en favorisant l'intégration sociale, économique et politique de tous les citoyens, notamment au travers de l'exercice de leurs droits civiques et du droit de vote en particulier – **ODD 10** ;
- en favorisant, via un objectif global de renforcement des capacités des administrations communales, la collecte de données de qualité, actualisées et exactes – **ODD 17**.

En termes de cohérence, la cible 5 :

1. s'inscrit dans la **Stratégie nationale de l'Etat civil** (SNEC) ;
2. est confirmée par les **orientations de l'UE pour le Burkina Faso**, qui prévoit, en son Programme indicatif national 2014-2020, secteur Gouvernance, un OS 2 dédié au renforcement de l'Etat de droit, qui se décline d'ailleurs en un résultat 2.2 dévolu à la modernisation de l'état civil ;
3. s'aligne sur les **notes stratégiques de la Coopération belge** suivantes :
 - Droits de l'Enfant, car œuvrer au problème crucial de l'état civil contribue résolument à la mise en application des trois principes qui sous-tendent la problématique des droits de l'enfant (3P)
 - Education, en posant de façon déterminante les bases d'une équité d'accès à l'éducation au-delà du niveau primaire (priorité 5.3.2) ;
 - Genre :
 - o Dans son volet Education et prise de décision : pour la raison précitée ;
 - o Dans son volet Santé : en développant des systèmes modernes et fiables d'état civil, qui alimenteront directement les statistiques nationales pour une mise en application des politiques de genre à ce niveau.

La cible 5 entretient de liens avec l'ensemble des autres cibles dans ces aspects de gouvernance territoriales – des synergies et complémentarités seront recherchées avec les autres cibles.

APPROCHES DE LA CIBLE 5

| APPROCHES (CONTRIBUTIONS) | | ACNG PARTICIPANTS |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 5A | <p>Renforcer les espaces de coordination et de concertation au niveau local, régional, national, transfrontalier et international pour des processus de planification, de gestion autonome et de prise de décision synergiques des enjeux locaux de développement (sur le territoire communal), d'ordre juridico-administratif (état civil, sécurisation foncière, administration générale), environnemental (conservation ou restauration des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique), économique (systèmes alimentaires durables) et social (renforcement de la position des femmes et des jeunes), afin de promouvoir une gouvernance participative et des politiques publiques inclusives</p> <p>ODD 16.7, ODD 16.9, ODD 5.c</p> | BD, DBA, RCN, SOS Faim, UVCW, APEFE, OSOL |
| 5B | <p>Dans un souci de bonne gouvernance, renforcer les capacités de la société civile (en particulier les jeunes), en impliquant les médias, à sensibiliser les populations locales à la citoyenneté et aux enjeux prioritaires de développement (tels que repris ci-dessus à l'approche 5A) et de l'Etat de droit, et à les mobiliser afin que soient prises plus adéquatement en compte leurs priorités</p> <p>ODD 16.6; ODD 16.7; ODD 16.12; ODD 10.2</p> | BD, DBA, RCN, APEFE, OSOL |
| 5C | <p>Renforcer les capacités à mettre en œuvre la cible 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des services administratifs et techniques des institutions publiques locales, régionales et/ou nationales (organisationnelles, techniques et en infrastructure) ; ○ des élus locaux (en particulier dans un objectif de reddition des comptes aux citoyens et, in fine, de davantage de cohésion sociale) ; <p>et renforcer les différents mécanismes de justice de proximité.</p> <p>ODD 16.6 ; ODD 17.18</p> | BD, RCN, UVCW |
| 5D | <p>Faciliter le plaidoyer (et autres interpellations), notamment par la mise en réseau des acteurs, auprès d'autorités locales, régionales ou nationales pour la promotion d'une législation adaptée à une organisation efficace et équitable du développement local et de la justice de proximité</p> <p>ODD 16.7 ; ODD 10.3</p> | BD, DBA, RCN, SOS Faim, UVCW |
| 5E | <p>Renforcer les capacités d'analyse, de construction des argumentaires et de négociation de la société civile vis-à-vis des autorités locales, et de dialogue entre elles</p> <p>ODD 16.7</p> | BD, DBA, RCN, VSF |
| 5F | <p>Assurer le suivi-évaluation des effets et impacts des actions mises en œuvre par les acteurs afin d'améliorer leurs stratégies et de renforcer l'efficacité, l'efficience et les synergies.</p> <p>ODD 16.6</p> | BD, DBA, RCN, (SOS Faim), UVCW |

ANALYSE DE RISQUES SPÉCIFIQUE

Remarque préalable : cette matrice des risques ne reprend que les risques spécifiques à cette cible. Les risques généraux sont repris dans l'analyse de contexte générale, tandis que les risques programmatiques des ACNG se retrouvent dans leurs programmes spécifiques.

| Risques et effets principaux | Mesures de mitigation et gestion | Probabilité (1-5) | Impact (1-5) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Contexte politique et/ou sécuritaire défavorable à une bonne appropriation et un soutien des interventions (réforme de la justice, lutte contre l'impunité, développement de l'état-civil) et à une coordination des différents niveaux de pouvoir et d'administration concernés. (Ralentissements, blocages et incohérences (rivalités) dans les prises de décisions (politiques et administratives) au niveau des différents niveaux de pouvoir impactant la mise en œuvre des actions programmées) | <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une stratégie de communication adaptée aux différents intervenants politiques, les invitant, par des contacts réguliers et des plaidoyers multi-acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - à soutenir les interventions par voie de décisions officielles et de textes réglementaires, - à créer un cadre favorable aux synergies et complémentarités • Organiser une collaboration sereine et efficace avec les délégations spéciales dans les communes mises en place pour une durée indéterminée dans l'attente d'élection libre. Cette collaboration pourrait durer en l'absence actuellement d'élections libres | 4 | 4 |
| Mauvaise perception des attentes de la population dans l'établissement des politiques et stratégies d'intervention (par exemple, la tarification de la prestation d'établissement des actes). (Faible adhésion des populations aux actions menées) | <ul style="list-style-type: none"> • Mener des sondages/enquêtes préalables afin d'affiner les politiques et stratégies d'intervention • Impliquer les populations dans la conception, la • mise en œuvre et le suivi des politiques | 2 | 4 |
| Manque de réceptivité de la population en lien avec les canaux de communication envisagés et les infrastructures existantes (Faible utilisation des acquis par les populations (par exemple liée à la distance, à la mauvaise accessibilité de l'information, etc.)) | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de stratégies adaptées aux contextes spécifiques dans lesquels vivent les populations ciblées | 3 | 3 |

4. RELATIONS AVEC D'AUTRES CSC

Des ACNG belges interviennent au Burkina Faso via quatre CSC thématiques en plus de leur participation au CSC géographique, éventuellement comme observateur ou par ailleurs (voir détail dans le tableau annexé avec la liste des ACNG participants et observateurs). De plus, le Burkina Faso fait partie d'organisation régionale ouest-africaine et de l'espace sahélien. Cette section détaille la relation du CSC avec les CSC thématiques et les CSC des pays voisins.

4.1. CSC thématiques

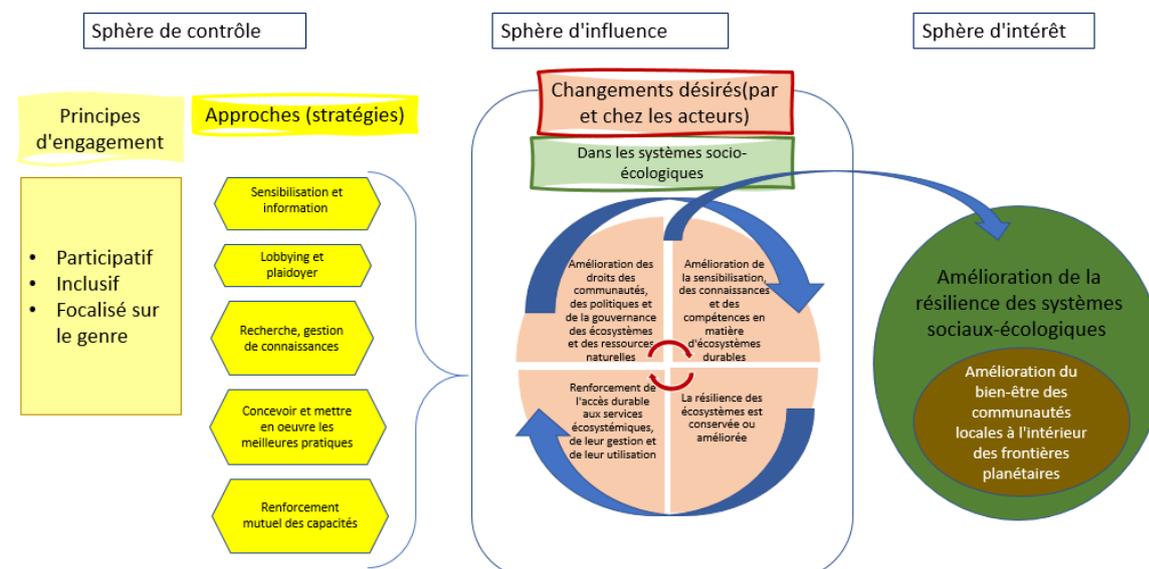
LIENS ENTRE LE CSC BURKINA FASO ET LE CSC ECOSYSTÈMES RÉSILIENTS

Bref aperçu du CSC sur les systèmes socio-écologiques

Ce CSC est axé sur la **résilience des systèmes socio-écologiques et l'utilisation durable des services écosystémiques**. L'amélioration des écosystèmes et l'utilisation durable des services écosystémiques contribueront à améliorer le bien-être des communautés locales. Ce cadre est basé sur 4 ODD (objectifs de développement durable): n° 6 (eau propre et assainissement), n° 13 (action pour le climat), n° 14 (vie sous l'eau) et n° 15 (vie sur terre). Ces 4 ODD sont considérés par le Stockholm Résilience centre comme la base de tous les autres ODD. Une biosphère saine est une condition préalable à un développement social et économique durable. La théorie de changement est présentée ci-dessous. Les changements dans et par 10 types d'acteurs sont prévus : populations autochtones et communautés locales; consommateurs individuels; société civile; écoles primaires, secondaires et professionnelles; recherche, universités, enseignement supérieur; coopération et acteurs de développement; autorités locales; autorités nationales; niveau de la politique internationale; secteur privé.



(© Azote Images for Stockholm Resilience



Cibles stratégiques communes dans le CSC thématique

1. Amélioration des droits, des politiques et de la gouvernance des écosystèmes et des ressources naturelles

2. Amélioration de la sensibilisation, des connaissances et des compétences en matière d'écosystèmes durables
3. Renforcement de l'accès durable aux services écosystémiques et de leur gestion/utilisation
4. La résilience des écosystèmes est conservée et/ou améliorée.

Membres du CSC thématique au Burkina Faso

| Membre CSC | Partenaires / types de partenaires | Groupes-cibles / acteurs impliqués |
|------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| CEBioS | Ministère de l'Environnement, académiques | fonctionnaires et leurs groupes cibles, chercheurs |

Défis prioritaires pour le CSC thématique au Burkina Faso

Le Burkina Faso compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage pratiqués par plus de 86% de la population. Les populations de la partie sahélienne du pays (le Nord) pratiquent l'élevage, tandis que celles du reste du pays sont des agriculteurs. Cependant, l'on assiste de plus en plus à la pratique de ces deux activités sur l'ensemble du territoire. Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces de pâturages dans les zones plus peuplées et/ou sèches, d'où la contrainte pour les agriculteurs et les éleveurs de pratiquer des migrations de terroirs vers les zones les plus favorables à leurs activités, notamment à l'Est, au Centre-Sud, au Sud et à l'Ouest. En plus de ces migrations, l'on assiste à l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins où la main d'œuvre est recherchée.

Approches-clé pour le CSC thématique au Burkina Faso

CEBioS œuvrera pour l'application de la Convention sur la Biodiversité Biologique par la collaboration avec le ministère de l'Environnement, la société civile et la communauté scientifique pour l'exécution du Clearing House Mechanism, le renforcement de la connaissance taxonomique (classification des organismes vivants) et par des actions de sensibilisation des communautés ainsi que des autorités et preneurs de décision.

Lien entre CSC thématique et CSC Burkina Faso

Des connexions existent entre les cibles du CSC thématiques et :

- La cible 1, et ses approches 1A, 1B, 1F, 1G
- La cible 2, et ses approches 2A, 2E, 2F
- La cible 5, et son approche 5 A

Chaque fois qu'une occasion se présente, CEBioS informera les membres du CSC des publications qui concernent le pays et sur les cours, appels, échanges ou séminaires pertinents.

Tout en restant modeste sur d'autres collaborations, des pistes plus concrètes sont en exploration entre CEBioS et

- l'APEFE autour du partenariat avec le ministère de l'Environnement;
- ULB-C° (UNI4COOP) sur la conservation de la nature – avec le travail dans les zones protégées⁵³;
- VSF sur un travail de capitalisation d'expériences et de production de guide à destination des éleveurs sur leur écosystème (la savane). On se basera aussi sur des expériences dans le Nord Bénin (Pendjari et parc W) et le Niger.

⁵³ Les ACNG membres d'UNI4COOP n'interviennent dans le CSC « Résilience écosystèmes » que sur la questions des écosystèmes de mangroves, donc dans les pays côtiers.

LIENS ENTRE LE CSC BURKINA FASO ET LE CSC ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

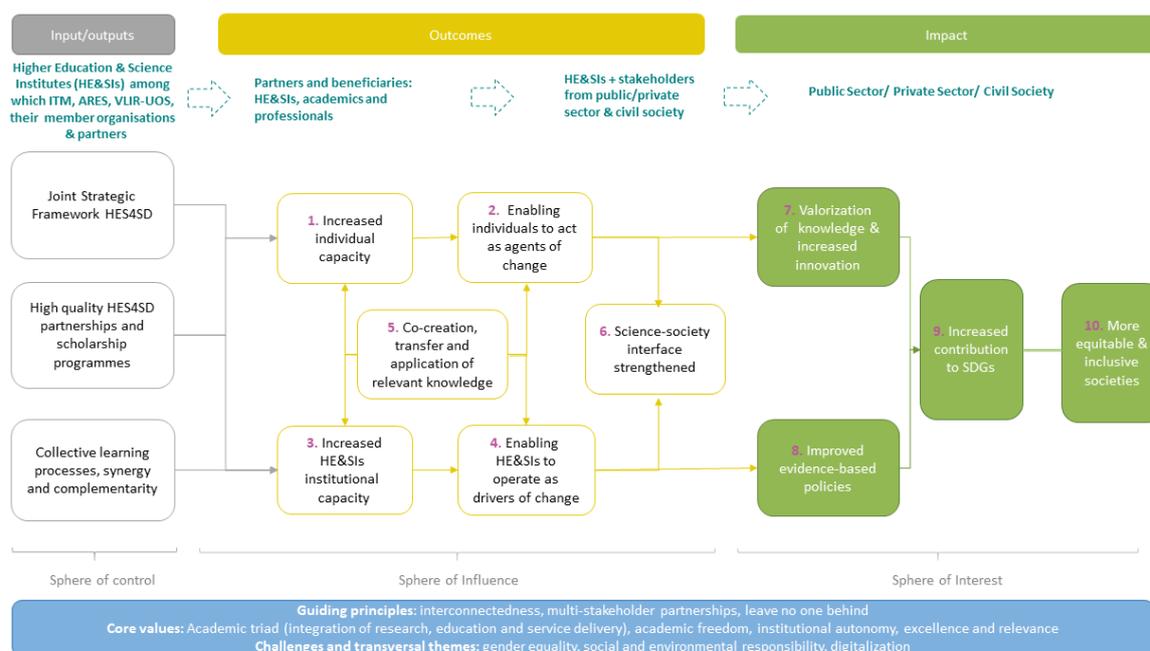
Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable et ses acteurs.

Forte de leur autonomie et leur droit d'initiative et d'innovation, deux organisations coupoles (l'ARES et le VLIR-UOS) ainsi que l'Institut de médecine tropicale (IMT) ont initié le CSC thématique Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable (CSC **HES4SD**). Les initiateurs du CSC s'appuient sur leur longue histoire commune dans la mobilisation efficace de l'énorme potentiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la coopération scientifique en vue du développement durable. Ils œuvrent également à les rendre accessibles à d'autres partenaires belges, locaux et internationaux, de différentes façons : en tant que partenaire au sein d'un partenariat multi-acteurs, en tant que conseiller scientifique auprès des projets, de partenaires ou d'organes politiques d'autres partenaires ; en tant que plate-forme de partage des résultats scientifiques de pointe, d'informations, d'expertise et d'expériences et d'exploration des possibilités de synergies et de complémentarité.

Ensemble, les trois initiateurs du CSC représentent 60 établissements d'enseignement supérieur (EES) belges, soit 11 universités, 32 écoles supérieures, 16 écoles des arts et l'IMT. Les partenaires avec lesquels ils collaborent dans les 30 pays sélectionnés (voir en annexe) sont principalement des universités, des écoles supérieures, des écoles des arts, des écoles polytechniques, des laboratoires de recherche et de référence, des centres scientifiques (notamment des programmes de contrôle des maladies et des instituts de santé publique). Toutes ces institutions, notamment les trois initiateurs, seront dénommées Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques (IESS). Par des collaborations avec la société civile, le secteur privé et public, les IESS contribuent au développement de nombreux secteurs de la société.

En qualité d'organisations coupoles, l'ARES et le VLIR-UOS, qui regroupent un vaste éventail d'institutions membres, couvrent tous les champs académiques et scientifiques. En ayant recours à des appels de propositions concurrentiels pour plusieurs types d'interventions, ils contribuent à l'ensemble du spectre des ODD. L'IMT est un acteur clé de la Médecine tropicale et de la santé publique et il contribuera directement, mais pas uniquement, à la réalisation de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges).

Visualisation de la Théorie du changement (TdC)



Les Objectifs stratégiques communs du CSC HES4SD

Le CSC **HES4SD** a pour objectif général sur le long terme de contribuer de manière significative à la réalisation des 17 ODD et pour objectif final de contribuer au développement « de sociétés toujours plus

équitables et inclusives ». Pour réaliser cet objectif, les six objectifs stratégiques suivants ont été identifiés et guideront les interventions spécifiques, en se fondant sur l'expertise de chaque initiateur du CSC.

Objectif stratégique 1 : Accroître les capacités individuelles. L'accroissement des capacités individuelles doit être considéré comme le résultat des activités d'éducation ou de recherche de/par des personnes individuelles, principalement grâce à des programmes de bourses d'études. Cet objectif englobe la formation aux compétences transversales telles que la citoyenneté mondiale, la pensée critique, les compétences de leadership, permettant aux personnes formées de devenir des citoyens du monde critiques, disposant des compétences et de la motivation nécessaires pour s'engager activement dans la société mondiale.

Objectif stratégique 2 : Permettre aux personnes individuelles d'être des agents du changement. Cet objectif stratégique se fonde sur le fait que l'HES4SD permet aux personnes intégrées dans des organisations (secteur privé ou public ou société civile) d'augmenter leur potentiel à être des agents du changement.

Objectif stratégique 3 : Accroître les capacités au sein des Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques. Renforcer les capacités des IESS dans les domaines suivants :

1. accroître les capacités de recherche, d'éducation et de services à la société
2. accroître les capacités d'informations, renforcer les structures sur les plans des infrastructures technologies
3. accroître les capacités de gestion (gouvernance, administration, finance)
4. accroître les capacités collaboratives et de réseautage.

Objectif stratégique 4 : Permettre aux Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques d'être des moteurs du changement. Les IESS activent leurs performances améliorées, ce qui leur permet d'être des moteurs du changement ayant pour but d'avoir un impact significatif sur la société. Cela peut être réalisé à la fois par la co-création, le transfert et l'application des connaissances pertinentes (OS5) et/ou par le renforcement de l'interface recherche-société (OS6).

Objectif stratégique 5 : Co-création, transfert et application des connaissances pertinentes. Les quatre premiers objectifs stratégiques contribuent de manière significative à la réalisation de cet objectif clé. En unissant les forces et en agissant en synergie, le CSC favorise la création et la diffusion des connaissances pertinentes et à la pointe au sein des IESS du monde entier, de leurs communautés locales et réseaux internationaux.

Objectif stratégique 6 : Renforcer l'interface recherche-société. Le partage d'informations et les actions concertées entre IESS ayant pour but la fertilisation croisée entre science et société, ils peuvent être facilités par des réseaux et plates-formes d'expertise et de partage d'expérience; favorisant les interactions entre demande et offre dans la perspective de solutions appliquées et de politiques fondées sur des faits avérés. La société est envisagée dans son acception la plus étendue, à savoir tous les acteurs publics, privés et de la société civile, au-delà des IESS (par ex. entreprises, décideurs publics, ONG, la communauté dans son ensemble).

Approches clés

1. **CSC HES4SD.** Le cadre vise à unir les forces des acteurs académiques belges et de leurs partenaires pour contribuer à la réalisation de changements sociétaux alimentés par le monde académique et reposant sur une approche scientifique reliant les IESS avec l'ensemble de la société. Ce cadre se développera progressivement et il restera dynamique, afin de réagir aux opportunités et aux priorités politiques.
2. **Des partenariats IESS4SD et des programmes de bourses d'études qualitatifs.** Les programmes respectifs des initiateurs comprendront des interventions telles que : Des programmes de bourses individuelles ; Des programmes de renforcement des capacités de recherche, d'enseignement et de formation et de services à la société ; Le renforcement de l'information, des infrastructures et des structures technologiques; Le développement d'aptitudes de gestion ; Des initiatives de renforcement des interfaces entre le monde académique et scientifique (national et international) et la société et du réseautage ; Des actions de support à la politique, etc. La liste de pays jointe en annexe donne une information indicative sur les pays dans lesquels les trois initiateurs envisagent de développer des programmes ; que ce soient pour des bourses uniquement, ou des programmes/projets institutionnels plus étendus.
3. **Processus d'apprentissage collectif, synergie et complémentarité.** Les initiateurs du CSC s'attacheront à construire et renforcer des synergies et complémentarités au-delà de leurs

partenariats avec des IESS et, pour ce faire, ils définiront des mécanismes opérationnels. Les initiateurs du CSC s'attendent à ce que le processus d'apprentissage collectif, la synergie et la complémentarité soient déterminants dans la réalisation des résultats et de l'impact tel que définis dans la TdC, de façon plus efficace et novatrice.

Opportunités de complémentarité et de synergie

Dans un premier temps, la complémentarité et la synergie seront explorées et réalisées entre les initiateurs et leurs organisations membres et partenaires. Ils pourraient coopérer et se renforcer mutuellement dans les domaines de la recherche conjointe, de l'enseignement et des domaines de gestion. La synergie pourrait émaner de la collaboration de plusieurs IESS à des projets et programmes spécifiques, comme c'est le cas dans de nombreux programmes actuels. Dans un second temps, le CSC HES4SD cherchera explicitement des complémentarités et des synergies, au-delà des IESS, avec d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, tant au niveau national qu'international. Une participation active de ces acteurs sera recherchée dans des projets et programmes spécifiques, dans le but de renforcer les objectifs communs (complémentarité) ou de stimuler la collaboration entre le monde académique/scientifique et des acteurs de la société dans son ensemble (synergie). La synergie et la complémentarité seront prises en compte dans la sélection de partenaires éventuels pour de futurs projets et collaborations.

Interaction avec d'autres CSC (géographiques et thématiques)

Les initiateurs du CSC envisagent l'organisation conjointe de trois dialogues stratégiques au moins dans un pays partenaire, en consultation avec les IESS partenaires locaux, l'ambassade et la DGD. Les initiateurs envisageront des modalités hybrides permettant une participation mondiale pour un impact environnemental minimum. À cette occasion, un événement accessible aux acteurs belges et locaux du développement peut être organisé, qui met l'accent sur l'échange de résultats de projets, le réseautage entre anciens boursiers et boursiers actuels et l'identification de synergies et de complémentarités éventuelles. Les initiateurs du CSC continueront à développer des mécanismes permettant de partager systématiquement des informations sur les projets en cours et sur le lancement et les résultats des appels de bourses et des propositions de projets. Nous encourageons les acteurs des autres CSC à participer activement, à utiliser les plateformes qui seront mises à leur disposition et à présenter des demandes spécifiques de conseils scientifiques, de renforcement des capacités et de collaboration avec les acteurs universitaires. Nous nous appuyerons également sur les relations existantes entre les acteurs du CSC thématique HES4SD et les ACNG individuels. Les représentants et les partenaires du CSC HES4SD participeront aux dialogues stratégiques d'autres CSC thématiques et géographiques en fonction des besoins. Les initiateurs du CSC soutiendront activement l'identification et l'engagement des parties prenantes et des partenaires en facilitant les contacts entre les HES4SD et les acteurs belges, locaux et internationaux du développement (y compris ENABEL, BIO, ...) actifs dans le pays ou la région. Le CSC HES4SD propose également un ou plusieurs points de contact principaux (voir annexe 2) dans le but de faciliter une continuité de la communication sur les approches suggérées en matière de synergie et de complémentarité à l'avenir.

Concrètement, pour favoriser ces S&C, les acteurs du CSC HE4SD s'engagent à :

- Échanger activement les informations sur les appels, les thématiques et les régions dès qu'ils sont connus.
- Mettre en lien et susciter des collaborations entre leurs membres, leurs partenaires et les acteurs de la coopération belge présents dans les pays et régions d'intervention du CSC HE4SD.
- Soutenir la participation des membres du CSC HE4SD et de leurs partenaires à de telles S&C, dans le cadre des appels, ces collaborations ne se traduisant pas nécessairement par le financement de projets.

Au niveau du CSC Burkina Faso, les cibles 1 (1G), 2 (2F) et 3 (3H) ont une approche spécifique pour faire le lien entre la recherche et leur champ thématique et la cible 4 (4C) évoque l'enseignement supérieur.

Des complémentarités existent donc et seront recherchés au travers des pistes évoquées ci-dessus et une participation régulière des membres du CSC thématique aux réunions du CSC Burkina Faso comme observateurs, et vice versa.

LIENS ENTRE LE CSC BURKINA FASO ET LE CSC VILLES DURABLES

Vision relative aux Sustainable Cities

Le CSC thématique Sustainable Cities réunit des acteurs de la coopération non-gouvernementale qui développent des processus d'urbanisation, de décentralisation et de bonne gouvernance (locale). L'urbanisation rapide est l'une des tendances les plus importantes du 21^e siècle, et elle s'accompagne de transformations administratives continues, avec un transfert de compétences et de moyens entre les niveaux d'administration, et modifie les rapports entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Des cadres internationaux comme l'Agenda 2030 (ODD), le *New Urban Agenda* et l'Accord de Paris sur le climat soulignent le rôle et les opportunités offerts par le niveau local dans la transition vers une société durable.

Qu'est-ce qu'une Sustainable City ?

Les *Sustainable Cities* sont des métropoles, villes et villages bien gouvernés, coproduits démocratiquement par des élus responsables, des administrations transparentes, des communautés et citoyens constructifs, et un secteur privé responsable. Elles sont en mesure de développer des relations ville-campagne régénératrices, écologiquement saines, et de répondre aux besoins spécifiques généraux et sociaux de tous les citoyens, y compris les citoyens défavorisés et vulnérables, sans compromettre les besoins des générations futures. Les *Sustainable Cities* sont financièrement stables, elles encouragent des mécanismes décisionnels hybrides, multi-couches et intègres, elles donnent accès à une diversité de formes de citoyenneté et d'autonomisation, et sont interconnectées dans des dynamiques de gouvernance plus larges de l'État, de la région et de localités avoisinantes.



L'objectif commun du CSC Sustainable Cities

Les acteurs du CSC Sustainable Cities contribuent par le biais de leurs programmes DGD à un objectif commun : *promouvoir les Sustainable Cities à travers le monde, notamment des villes, communes ou territoires délimités dans lesquels les objectifs de développement durable (SDG) sont réalisés. La Sustainable City respecte les limites écologiques de la planète, et garantit en même temps les conditions sociales minimales qui sont nécessaires pour assurer le bien-être de ses habitants.*

Acteurs du CSC Sustainable Cities au Burkina Faso

| ACNG belges | Organisation partenaire des ACNG belges au Burkina Faso | Groupe-cible | Focalisation/fonctionnement autour du thème |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| UVCW | Tiébébé - Fernelmont Arrond. n° 2 Bobo-Dioulasso - Lessines Arrond. n° 1 Ouagadougou - Leuze-en-Hainaut | Elus locaux et agents des services communaux concernés par le secteur d'intervention, ainsi que, plus indirectement : - les partenaires locaux des communes (associations de terrain sur lesquelles les communes burkinabè s'appuient le cas échéant pour la mise en œuvre de leur mission de service public); | - Etat civil - Modernisation générale de l'administration locale |

| | | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Arrond. n° 2 Ouagadougou – Leuze-en-Hainaut Gourcy – Oupeye Kombissiri – Ramillies Arrond. n° 3 Ouagadougou – Woluwe-Saint-Pierre Tikaré – Bastogne | - les autorités de tutelle , centrales ou déconcentrées, de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques. | |
| Rikolto | Commune de Ouagadougou Commune de Bobo Dioulasso | Mairie de Ouagadougou, Mairie de Bobo Dioulasso, services communaux en charge de la gestion des marchés, des écoles, de l'alimentation de la rue, de la réhabilitation de la ceinture verte dans les deux communes, producteurs maraichers dans et autour des villes de Ouagadougou, Bobo, commerçantes de légumes, associations de consommateurs, entreprises privées des deux villes, jeunes (hommes et femmes) porteurs d'idées d'entreprises ou promoteurs débutants d'entreprises. | - Accès des citoyens à un alimentation saine produite de manière durable - Alimentation saine à l'école - Entreprenariat des jeunes dans le secteur de l'agroalimentaire - Gestion des déchets organiques |

Défis prioritaires pour les *Sustainable Cities* au Burkina Faso identifié par les ACNG et leurs partenaires locaux

L'urbanisation apporte une plus grande prospérité, mais entraîne également des problèmes de développement, tant pour les villes que pour les zones périurbaines et rurales avoisinantes. L'expansion urbaine implique donc en même temps de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour des communautés dans le monde entier. Pour le Burkina Faso, citons en particulier :

a. Au niveau politique et de la gouvernance

- Le passage à la **décentralisation effective**, qui consacre définitivement les compétences communales, s'accompagne de transferts financiers adéquats vers les collectivités locales, et permet une réelle diminution des inégalités politiques, sociales et économiques ;
- L'organisation **d'élections locales** (et supra-locales) **démocratiques et inclusives**, et plus généralement, un respect renforcé des **droits humains** ;
- Un accès équitable à la justice, notamment via la déconcentration des services ;
- Une **implication renforcée des femmes et des jeunes** dans la gestion des affaires publiques et politiques locales.

b. Au niveau socio-économique

- Le soutien à une **croissance soutenue, inclusive et durable** axée sur le développement agro-sylvo-pastoral, une maîtrise accrue du foncier pour une exploitation et une gestion durables des terres, dans un cadre de gouvernance locale plus efficace ;
- Une **réduction significative des inégalités de genres**, en particulier en matière de participation citoyenne.
- Le défi de nourrir convenablement une population sans cesse croissante, défi qui se complique par l'avènement du réchauffement climatique, les ressources naturelles limitées, les modèles de consommation changeants et les besoins logistiques complexes.

c. Au niveau environnemental

- La **lutte active contre les changements climatiques**, dont les conséquences affectent particulièrement le Burkina Faso (notamment inondations, poches de sécheresse) ;

- La **préservation des ressources naturelles** et des sols, notamment au travers de pratiques durables dans le cadre de l'exploitation minière ;
- Avec en corollaire, pour mieux appréhender cette double question d'environnement et de changement climatique, l'**amélioration des cadres institutionnel, technique et financier** existants, notamment au niveau local.

A noter enfin que le contexte sécuritaire très problématique auquel doit faire face le Burkina Faso génère des **déplacements de populations**, que doivent gérer et prendre au mieux les Communes, notamment via leurs Services d'état civil/population.

Principales approches autour des *Sustainable Cities* au Burkina Faso

Le basculement mondial vers des *Sustainable Cities* requiert une approche qui associe le niveau local et national au niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur le soutien et le renforcement des partenaires locaux afin qu'ils puissent contribuer à la ville durable. Cela n'est cependant pas possible sans établir le lien avec ce qui se passe au niveau régional, continental ou mondial autour des *Sustainable Cities*. Les cadres internationaux sont des cadres directeurs mais peuvent également être influencés par des acteurs locaux. Les connaissances et les bonnes pratiques sont partagées en dehors des limites de la ville.

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cible stratégique no 1 : Co-création de la ville durable | | Les autorités locales co-construisent et mettent en œuvre avec d'autres acteurs une politique locale de développement durable |
| Approches | | ACNG |
| A | Elaborer et mettre en œuvre les prérequis, les instruments et les outils de la politique de développement durable avec une attention particulière à l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations marginalisées, et aux enjeux environnementaux | UVCW |
| B | Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes et des outils efficaces de dialogue, de coordination et de coopération entre les acteurs pour favoriser la co-création et la mise en œuvre des politiques locales de développement durable (gouvernance multi-acteurs) | UVCW, Rikolto |
| C | Mener des actions de plaidoyer auprès des gouvernements à différentes échelles et auprès d'autres instances (UE, Nations Unies, etc.) pour améliorer le contexte (juridique, légal, politique...) dans lequel les acteurs locaux travaillent | UVCW |
| D | Promouvoir la coopération au sein du territoire, entre territoires et/ou gouvernements de différents niveaux | UVCW |
| Cible stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs locaux | | Les capacités des gouvernements et acteurs locaux à concevoir la ville durable sont renforcées |
| Approches | | ACNG |
| A | Sensibiliser les gouvernements et acteurs locaux aux principes, aux concepts et à l'intérêt d'une ville durable (= volonté) | UVCW |
| B | Renforcer les capacités des autorités locales à contribuer à la ville durable | UVCW |
| C | Renforcer les capacités des acteurs locaux (société civile, secteur privé, écoles, associations, citoyens etc.) à contribuer à la ville durable | VVSG, Rikolto |
| D | Développer et partager des guides méthodologiques, outils et ressources pour les différents types de capacité renforcés | UVCW, Rikolto |
| E | Mise en place de mécanismes d'échange et d'apprentissage par les pairs entre des acteurs locaux d'un pays, d'une région ou au niveau international | UVCW, Rikolto |
| Cible stratégique 3 : Renforcement des capacités des acteurs locaux | | Les acteurs économiques locaux adoptent des pratiques d'approvisionnement inclusives qui stimulent la consommation et la production durables |
| Approches | | ACNG |
| A | Faciliter la gestion durable des écosystèmes et territoires dans lesquels sont produits les biens consommés en ville, y compris la résilience des acteurs locaux qui dépendent de ces écosystèmes. | Rikolto |

| | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| B | Professionnaliser les organisations de producteurs et renforcer les fournisseurs de services en vue d'assurer un accès équitable des producteurs et entrepreneurs aux services et ressources (y compris financières) nécessaires au développement de leur activité commerciale durable, indépendamment de leur genre ou de leur âge. | Rikolto |
| C | Faciliter le développement de modèles économiques inclusifs et/ou circulaires qui connectent les producteurs et entreprises durables des zones rurales, péri-urbaines et urbaines aux marchés urbains dans des conditions commerciales équitables, y compris dans le cadre d'achats institutionnels (cantines scolaires, marchés publics, etc.) | Rikolto |
| D | Faciliter le développement et l'incubation d'entreprises contribuant à la production et la consommation territoriale durable et renforcer les écosystèmes locaux de soutien aux PME durables. | Rikolto |
| E | Favoriser la participation des citoyens dans la cocréation de nouvelles solutions multi-acteurs pour des systèmes économiques territoriaux plus durables (e.g. via des initiatives de "citizen science", des ateliers d'échanges avec le secteur privé et le monde académique, le renforcement des organisations de la société civile sur ces thématiques, l'organisation de campagnes de sensibilisation, etc.) | Rikolto |
| F | Documenter les approches, résultats et enseignements et les mobiliser afin d'encourager les acteurs locaux et nationaux à investir dans la réplication des approches. | Rikolto |

Lien entre CSC thématique et CSC Burkina Faso

Comme on le voit, les cibles 1 et 2 précitées du CSC Sustainable Cities s'inscrivent en parfaite cohérence avec le CSC Burkina Faso, en particulier avec sa cible 5 (et toutes les approches y relatives): *Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour des institutions publiques garantes d'une gouvernance digne d'un Etat de droit, participative et favorisant un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes et des enfants, à la citoyenneté et aux biens et services publics, en particulier de proximité, dont la justice.*

Rikolto est membre actif du CSC Burkina et contribue au CSC villes durable.

L'APEFE est membre actif du CSC Burkina et contribue au CSC villes durables à travers les approches 1A et 1B par ses actions concourant à la prise en compte des questions environnementales dans les PCD et la concertation au niveau local sur ces questions.

L'UVCW est aussi membre du CSC Burkina Faso. Elle contribue via ce dernier au CSC Sustainable Cities, et plus particulièrement :

- à sa cible 1, plus spécifiquement au travers des approches 5.A, 5.C et 5.D du CSC Burkina Faso ;
- à sa cible 2, plus spécifiquement au travers des approches 5.C et 5.F du CSC Burkina Faso ;

LIENS ENTRE LE CSC BURKINA FASO ET LE CSC TRAVAIL DÉCENT

Définition du travail décent

Le cadre de référence thématique du CSC Travail Décent est l'Agenda Travail Décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). En résumé, le travail décent peut être résumé comme suit:

- Un travail productif librement choisi ;
- Avec un revenu qui couvre les besoins de la famille du·de la travailleur·euse ;
- Avec une protection sociale ;
- Dans le respect des droits fondamentaux du travail, y compris la liberté d'association et le droit de participer aux négociations sociales collectives ;
- Avec un traitement égal de tou·te·s les travailleur·euse·s sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions politiques ou religieuses ;
- Avec des garanties de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

L'Agenda pour le travail décent repose sur quatre piliers (qui se chevauchent en partie) - le genre et l'environnement étant des thèmes transversaux :

1. Créer des emplois décents et productifs
2. Promouvoir les droits des travailleur·euse·s
3. Promouvoir l'accès à la protection sociale
4. Renforcer le dialogue entre les partenaires sociaux.

La cible stratégique commune du CSC Travail Décent

Les acteurs du CSC Travail Décent contribueront – à travers leurs programmes DGD – à une cible stratégique commune: **Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.**

Le genre et l'environnement constituent des thèmes transversaux à cette cible stratégique commune.

Acteurs du CSC Travail Décent au Burkina Faso

OSC belges: Solsoc, UNMS-Solidaris, WSM (We Social Mouvements), ANMC, MSI (Mouvement de Solidarité Internationale).

OSC-partenaires nationaux des OSC belges:

| OSC belge | OSC Partenaire | | |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| | Type d'organisation | Groupe(s) cible(s) | Focus pilier(s) de l'agenda Travail Décent |
| Solsoc/ UNMS - Solidaris | ASMADE Structure d'appui aux mutuelles de santé | Plateforme d'acteurs mutualistes, Mutuelles de santé et Unions de mutuelles de santé Tous les citoyens n'ayant pas une couverture santé, et ne pouvant accéder aux services de santé, travailleur.euses de l'économie informelle | Pilier 3. Protection sociale |
| Solsoc/ UNMS – Solidaris | CAMUS Plateforme d'acteurs mutualistes | Mutuelles de santé communautaires et professionnelles, Unions de mutuelles de santé, Fédération Nationale de mutuelles. | Pilier 3. Protection sociale |
| Solsoc/ UNMS - Solidaris | UMUSAC Union de mutuelles jouant aussi un rôle de structure d'appui | Mutuelles de santé et Unions de mutuelles de santé Tous les citoyens n'ayant pas une couverture santé, et ne pouvant accéder aux services de santé, travailleur.euses de l'économie informelle | Pilier 3. Protection sociale |

| | | | |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Solsoc | ASMADE Structure d'appui aux initiatives d'économie sociale et solidaire. | CARTPL (Collectif des Associations de Restauratrices et Transformatrices des produits locaux) femmes transformatrices | Pilier 1. Création d'emploi et de moyens de subsistances durables |
| Solsoc/ FGTB- Horval | UCRB Syndicats des chauffeurs Structure d'appui | Syndicats et syndiqués de l'UCRB (unions des chauffeurs) Lutte contre le trafic des enfants et le travail des enfants. Syndicats et syndiqués du secteur de l'alimentation => FNBP-B (boulangers) et SYNTETH (hôtellerie, environnement) | Pilier 2. Droits au travail |
| WSM | CNTB (Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina Faso) - syndicat. | Travailleurs/euses dans l'économie informelle et dans des secteurs formels privé et public à statut précaire (enseignement privé, transport, mines et carrières, collectivités territoriales, domestiques, bois et bâtiments, photographes, artistes musiciens) membres effectifs ou potentiels de syndicats de base affiliés à CNTB. | Piliers 1. Création d'emplois 2. Droits du travail 3. Protection sociale 4. Dialogue social |
| WSM/ANMC | RAMS (Réseau d'appui aux mutuelles de santé) - ONG | Des mutuelles de santé communales, Des unions et fédérations de mutuelles de santé Travailleuses et travailleurs ruraux, de l'économie informelle, des secteurs public et privé à statut précaire, élèves d'écoles primaires et secondaires membres effectifs et potentiels des mutuelles de santé, | Piliers.3. Protection sociale |
| | RNMAPS (Réseau National Multiacteurs de droit à la Protection Sociale). | Organisations membres du RNMAPS, Autorités politiques et administratives aux niveaux central et décentralisé, le patronat, les institutions nationales et internationales présentes au Burkina Faso, la population en général en manque de protection sociale. | Piliers : 2. Droits du travail 3. Protection sociale |
| WSM | MUFEDE (Mutualité Femmes et Développement). ⁵⁴ | Groupes solidaires d'économie sociale Groupements et coopératives de femmes Femmes membres effectives et potentielles de groupes solidaires, de groupements et de coopératives en milieu rural et dans des centres urbains. | Piliers : 1. Création d'emplois 2. Protection sociale |
| BIS-MSI | CSB (Confédération Syndicale Burkinabé) | Travailleurs et travailleuses vulnérables en général et de l'économie informelle en particulier (Domestiques, transformation, etc.) | Piliers : 2. Droits du travail 3. Protection sociale 4. Dialogue Social |

Défis prioritaires concernant le travail décent au Burkina Faso – identifiés par les OSC partenaires.

Dans un contexte déjà difficile, aggravé depuis 2015 par une insécurité grandissante liée au terrorisme et s'étendant à ce jour à la presque totalité du territoire, puis accentué par la crise COVID-19 depuis début 2020, le niveau des défis concernant les 4 piliers du Travail Décent s'élève. En effet, la grande majorité de la population vit au jour le jour le jour d'activités socio-économiques maintenant affectées par les mesures de confinement, la limitation des déplacements et le ralentissement de certains secteurs

⁵⁴ C'est une coopérative d'épargne-crédit et d'appui aux initiatives d'économie sociale et de sécurité alimentaire des femmes.

d'activités. L'impact sur les emplois et les revenus, surtout dans l'économie informelle et formelle précaire, se répercute directement sur les possibilités qu'ont les ménages de faire face aux charges de santé, d'alimentation, de scolarisation des enfants...

Une analyse de la situation par pilier du Travail Dément nous permet de noter ce qui suit :

Les principaux défis relatifs à la création d'emplois durables avec revenus viables :

- Créer et promouvoir des emplois décents et durables (résorption du chômage, du sous-emploi et garantie de sécurité d'emploi) pour atténuer et si possible en finir avec des emplois précaires, la flexibilisation du travail et la sous-traitance qui se soustrait à toute forme de réglementation.
- Faire relever le niveau des revenus des travailleurs et travailleuses dans l'économie informelle et formelle précaire notamment par la valorisation du salaire minimum (bas revenus d'activités et bas salaires, politique salariale et tension salariale inéquitable).
- Adapter la fiscalité aux réalités des travailleurs ruraux et de l'économie informelle. Relever le niveau de qualification professionnelle à certains métiers à haut potentiel d'emplois (secteur de la construction, de l'hôtellerie et restauration, transformation agroalimentaire, artisanat..., valorisation et validation de l'expérience informelle acquise dans la profession).
- Eradiquer les discriminations et les violences basées sur le genre (accès à l'emploi, aux postes à responsabilité, au capital et investissements de production à l'encontre des femmes et autres groupes sociaux discriminés (jeunes, migrants, etc.).
- Promouvoir la transition juste par la création d'emplois liés à la protection de l'environnement (création d'emplois verts dans les domaines de traitement de déchets, de recyclage et de protection de l'environnement, d'utilisation d'équipements à énergie solaire).

Les principaux défis relatifs aux droits du travail :

- Faire ratifier, traduire dans les textes nationaux et appliquer les normes internationales du travail (conventions (de l'OIT) 102 – sécurité sociale, 189 – travailleuses et travailleurs domestiques et 176 – santé et sécurité dans les mines, ...)
- Promouvoir l'unité action syndicale (des syndicats fragmentés et divisés n'arrivent pas à revendiquer les droits du travail ou à faire aboutir des conventions collectives sectorielles).
- Disposer des cadres de référence de droits du travail et faire respecter ces droits y compris dans l'économie informelle (absence de textes de références, non-respect des droits du travail dans les entreprises et sur les lieux de travail dans l'économie formelle et informelle).
- Mettre en place un environnement incitatif pour la mise en œuvre de la Recommandation 204 de l'OIT et arriver à une formalisation progressive de l'économie informelle
- Eradiquer les discriminations basées sur le genre en matière de respects de droits du travail
- Faire reconnaître et appliquer les droits des syndicats et des syndiqués (forte répression syndicale).
- Faire connaître les droits des travailleurs (faible connaissance des droits du travail par les travailleurs).
- Développer des services nécessaires et accessibles aux travailleurs pour protéger et défendre leurs droits (médiation, assistance juridique en cas de conflits du travail, ...)

Les principaux défis relatifs à l'extension du droit à la protection sociale

- Assurer une couverture universelle en matière de protection sociale (les travailleurs et travailleuses ruraux et dans l'économie informelle et formelle précaire n'ont pas accès à la protection sociale, les groupes vulnérables).
- Faire garantir par les employeurs et contrôler les mesures de sécurité et de santé sur les lieux du travail (la sécurité et la santé sur les lieux du travail ne sont pas garanties, les comités de santé et de sécurité mis en place par les travailleurs sont souvent paralysés par les employeurs).
- Faire connaître le droit à la protection sociale (faible connaissance de la protection sociale et du droit à la protection sociale par les travailleurs et les personnes vulnérables).
- Faire reconnaître le droit à la protection sociale => plaidoyer politique (cf. plateforme de Lomé)
- Faire progresser l'application effective de la politique nationale de protection sociale avec l'implication des mouvements sociaux (mise en application encore limitée de la politique nationale de protection sociale, notamment l'AMU, l'extension effective de la sécurité sociale à tous les travailleurs).
- Faire reconnaître le rôle des mutuelles de santé comme partenaires de l'AMU.
- Impliquer la société civile dans la politique de protection sociale (faible ou absence de concertation avec la société civile sur la politique de la protection sociale).

- Etendre l'accès aux soins, aux services de santé et aux médicaments à toutes les couches de la population, notamment aux travailleurs ruraux et de l'économie informelle (accès limité aux soins de santé de qualité et aux médicaments).
- Renforcer le système de santé (système de santé publique fragile et fragmenté).
- Contribuer à l'amélioration de la santé environnement (vulnérabilité de la santé des personnes exposées aux risques de pollution et de dégradation de l'environnement).
- Etendre la protection sociale aux personnes vulnérables (faible ou non-protection des personnes vulnérables, notamment les veuves, les orphelins, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées...).
- Promouvoir la prise en compte des droits et de la santé sexuelle et reproductive (faible ou non prise en compte de la santé sexuelle et reproductive et de la dimension interculturelle dans les politiques et services de santé).
- Assurer le financement durable du système de protection sociale
- Conventionner avec l'offre de soin et assurer la sécurité tarifaire

Les principaux défis relatifs au dialogue social

- Créer des cadres de concertation et de dialogue social inclusif, y compris les travailleurs de l'économie informelle (le dialogue social n'est pas systématiquement institué sur les lieux du travail ou n'est pas organisé conformément à la loi).
- Mettre en place un mécanisme de suivi tripartite + pour la transformation de l'économie informelle (capitaliser les réactions et élaborer des stratégies communes)
- Promouvoir le dialogue tripartite dans les prises de décisions gouvernementales (et non une concertation après fixation de stratégies)
- Faire respecter la liberté syndicale et le droit à la négociation collective (répression syndicale ou représailles à l'encontre des délégués syndicaux).
- Faire représenter toutes les catégories de travailleurs au dialogue social (discrimination syndicale, des travailleurs exclus de la représentation syndicale sur les lieux de travail pour la défense de leurs droits).
- Faire représenter légitimement les travailleurs au dialogue social (problèmes de représentativité et de légitimité d'organisations désignées par le pouvoir politique pour « représenter » les travailleurs, refus d'organisation des élections sociales)
- Structurer et organiser les organisations des travailleurs (les syndicats sont parfois fragmentés et n'arrivent pas à constituer une force représentative pour le DS)
- Relever le niveau de compétences et de négociation entre partenaires sociaux (les syndicats et les mutuelles dans le domaine de la santé manquent parfois de compétences pour porter des négociations de haut niveau).
- Assurer la protection des délégués syndicaux

Approches clés du CSC Travail Décent au Burkina Faso

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Approches de renforcement de capacités des OSC belges |
| - Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, en Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes. |
| - Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international. |
| - Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer – de l'analyse du problème jusqu'au monitoring de l'implémentation - sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international. |
| - Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne. |
| - Partager des connaissances et s'engager à apprendre mutuellement sur les programmes et les thèmes du travail décent |
| - Promouvoir le gender mainstreaming et des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes |
| - Promouvoir la 'gouvernance environnementale' des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes |
| 2. Approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires |
| - Informer, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires |
| - Développer les services aux membres et aux bénéficiaires: |

1. Création d'emplois: Promouvoir l'économie sociale et solidaire
 2. Création d'emplois: Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle
 3. Droits du travail: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses
 4. Droits du travail: Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses
 5. Protection Sociale: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques
 6. Protection Sociale: Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé
 7. Protection Sociale: Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire
 8. Protection sociale : promouvoir, sensibiliser et renforcer les connaissances sur le droit à la santé et la santé dans toutes les politiques
 9. Dialogue Social: Promouvoir l'unité d'action syndicale
 10. Dialogue Social: Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs
 11. Dialogue Social: Œuvrer à un cadre régulateur
 12. Dialogue Social: Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications
 13. Dialogue Social: Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social
- Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, régional et international
 - Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne

La théorie du changement stratégique commune vers le travail décent pour tout.e.s dans le monde entier exige une approche qui lie le niveau local et national avec le niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur l'appui et le renforcement des OSC-partenaires dans la réalisation de leurs objectifs en matière de travail décent, leur ancrage institutionnel et leur rôle en tant qu'OSC dans leur pays. Toutefois, rien de tout cela n'est possible sans connexion avec les pays voisins, la région, le continent ou le niveau mondial.

En effet, dans notre monde globalisé, ni les problèmes, ni les solutions liées au travail décent s'arrêtent aux frontières nationales. Les OSC doivent également jouer un rôle aux niveaux régional, continental et international afin que les changements qu'elles cherchent à apporter soient durables pour leurs membres. Inversement, les changements au niveau international ou régional peuvent être un levier pour les changements nationaux, comme la ratification par les pays des accords internationaux sur les droits du travail (exemple : C189, C190, R202 et R204 de l'OIT).

Les changements au niveau international et régional constituent un levier pour générer des changements positifs aux niveaux nationaux. Quelques exemples d'illustration ci-dessous :

- Approche régionale : AMU – UEMOA

Le Règlement communautaire de la mutualité de l'UEMOA concerne huit pays d'Afrique de l'Ouest membres de l'UEMOA. L'approche régionale est de ce fait une nécessité dans le travail de plaidoyer concernant la traduction de ce Règlement dans les législations nationales des pays d'Afrique de l'Ouest, de consolidation commune de l'expertise, d'inter opérationnalité à terme entre des instruments de Protection Sociale mis en place (assurance maladie universelle, mutuelles sociales, CNSS...).

- Approche régionale : Plateforme de Lomé 2019

De même, le suivi de la conférence de Lomé sur la mutualité au XXI^{ème} siècle à laquelle ont participé des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Afrique Centrale a une portée internationale, y compris dans la mise en œuvre de la plateforme de Lomé qui en découle (volonté politique, adhésion obligatoire, délégation de gestion).

- Approche régionale : Lutte des syndicats contre le trafic des enfants entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Le travail de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants d'un pays emmenés dans un autre pays pour y travailler à faibles coûts dans des plantations de cacao doit être traité au niveau régional entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Des opportunités de complémentarité et synergie avec les acteurs du CSC Burkina

Complémentarités :

Les acteurs du CSC Travail Décent s'engagent :

- à participer aux concertations, aux échanges ou aux apprentissages collectifs organisés par le CSC Burkina Faso.
- à participer au dialogue stratégique annuel du CSC Burkina Faso.

Les acteurs du CSC Travail Décent choisiront une personne de contact vers laquelle toutes les communications pertinentes peuvent être adressées et qui organisera le suivi des communications avec les autres acteurs du travail décent intervenants dans le pays.

Synergies :

Les acteurs du CSC Travail Décent et les membres du CSC géographiques peuvent développer des synergies pour :

- Promouvoir l'accès pour toutes et tous aux mécanismes de protection sociale notamment l'accès aux soins de santé par le biais des mutuelles de santé et l'AMU:
- Organiser des rencontres entre partenaires des ACNG's belges et cartographier des actions qu'ils développent.
- S'appuyer sur la présence de partenaires des ACNG belges dans les mêmes zones ou dans des zones non encore couvertes par les mutuelles de santé pour étendre l'accès aux soins de santé pour tous.
- Se coordonner avec les partenaires des ACNG dans les mêmes zones et s'appuyer mutuellement en cas de sollicitation.
- Réfléchir conjointement avec la cible 1 notamment au concept d'économie sociale et solidaire
- Dans le contexte d'insécurité, les partenaires des ACNG belges jouent le rôle de contacts et de relais dans leurs zones d'intervention pour le partage d'information sur l'état du risque
- Dans le contexte COVID-19, les ACNG et leurs partenaires pourront capitaliser et échanger des informations sur les évolutions, les (bonnes) pratiques et les initiatives susceptibles de renforcer la résilience collective des groupes cibles

4.2. Approche régionale avec les CSC Sahel

Depuis 2019, les **CSC Burkina Faso, Mali, Niger et Bénin** ont mis en place un cadre de concertation, de collaboration et de réflexion en commun visant à renforcer les liens et les échanges d'expériences et de connaissances entre ACNG actifs dans ces pays. Cette approche « CSC Sahel » est née du constat selon lequel les membres de ces CSC partagent des enjeux, des difficultés et un contexte d'intervention similaires, dominés par la question sécuritaire, mais aussi par d'autres défis comme l'importante vulnérabilité au changement climatique de la région. Plusieurs événements communs aux CSC Sahel ont été organisés durant les dernières années de mise en œuvre du programme DGD 2017-2021 ; notamment, en octobre 2019, un séminaire consacré à la sécurité au Sahel réunissant un nombre important de participants et d'experts externes. Pour le Bénin, cette question concerne plus spécifiquement le Nord du pays, mais recueille un intérêt marqué de la part des membres du CSC vu les incidents qui ont marqué le Nord du pays en 2019-2020 et les perspectives peu rassurantes quant à l'extension vers le Sud des conflits qui prévalent actuellement au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

L'approche CSC Sahel se traduira de diverses manières pour le prochain programme. Tout d'abord, il s'agira, dans la lignée de ce qui a été réalisé de 2019 à 2021, de mener un **processus d'apprentissage collectif** qui transcende les frontières entre ces CSC. Les thèmes à aborder ensemble en 2022-2026 ont été identifiés par le biais de l'enquête en ligne réalisée pour les CSC Bénin et Mali ainsi que via un atelier de réflexion sur le sujet entre les membres des 4 CSC concernés (en janvier 2021). Les ACNG envisagent de mener des réflexions et échanges à l'échelle régionale principalement sur les thématiques suivantes : la gestion des risques sécuritaires, le Nexus humanitaire-développement-paix, les écosystèmes transfrontaliers, la transhumance et le changement climatique. Ces thèmes pourront évoluer en fonction de l'actualité, par exemple en cas d'évolution de la stratégie de la coopération belge au Sahel ou d'appels à projets portant sur cette région. Il est à noter que d'autres pays qui partagent des réalités similaires, en particulier le Sénégal, pourraient être associés au processus pour certaines questions, comme le changement climatique.

En termes de **modalités de travail**, cet apprentissage collectif prendra la forme de séminaires conjoints (en ligne et/ou en présentiel), des réunions thématiques et d'échanges d'informations et documents (rapports, études, analyses de contexte, base de données de personnes ressources, etc.). Pour faciliter ces partages, un espace commun aux CSC Sahel pourra être créé sur le SharePoint, en collaboration avec les fédérations. Les ACNG de ces CSC ont également émis la proposition d'organiser, une fois sur le quinquennat, un atelier régional conjoint « Sahel » de plusieurs jours dans un des quatre pays de la région. Un tel atelier permettrait aux membres de ces CSC et à leurs partenaires de partager leurs expériences, de s'inspirer mutuellement de ce qui se fait dans les pays voisins, d'élargir le cadre habituel d'échange/de connaissances et éventuellement de mutualiser certaines formations qui concernent l'ensemble des ACNG actives dans la région. La faisabilité de cet atelier (notamment en termes financiers) devra être confirmée.

Cette approche CSC Sahel se concrétisera également à travers des **synergies et complémentarités** qui associent des membres des différents CSC de la région. Outre le partage d'informations et d'éventuelles visites d'échange au sein des projets, ces collaborations inter-CSC porteront principalement sur des actions de plaidoyer conjointes, en particulier en lien avec la **stratégie belge dans la région sahélienne**. Une première étape de ces éventuelles campagnes conjointes consistera à mettre sur pied un espace d'échange informel entre les acteurs intéressés par le plaidoyer régional. Notons que des campagnes de plaidoyer transnationales ont déjà été réalisées par le passé⁵⁵ par des membres des CSC Sahel et pourront servir de source d'inspiration pour ces actions.

Enfin, une **analyse du contexte régional commune** aux CSC Sahel a été réalisée lors de la rédaction du présent CSC (voir partie 2). Si besoin, elle sera actualisée à l'occasion des **dialogues stratégiques** respectifs. Par ailleurs, au cours de ces derniers, un point sera fait chaque année sur les avancées et réalisations en lien avec l'approche régionale « CSC Sahel ».

⁵⁵ Voir par exemple la campagne sur le lait équitable « N'exportons pas nos problèmes », portée notamment par SOS Faim, Oxfam et Vétérinaires sans frontières.

5. SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS

Le tableau synergies et complémentarités présente les synergies et complémentarités potentielles que les ACNG envisagent de développer lors du CSC 22-26. Les membres du CSC se sont basés sur la définition des synergies et complémentarités de l'Accord Cadre. La **synergie** est la **collaboration active** entre au moins deux organisations qui génère une plus-value par rapport à l'effort individuel de chaque organisation. Les types de synergies - synergies opérationnelles (SO) et synergies logistiques/organisationnelles (SLO) – ont été distingués lorsque pertinent. La **complémentarité** fait référence à des efforts qui se renforcent mutuellement et qui permettent de dépasser les limitations individuelles mais n'implique pas forcément une collaboration. Cependant, la mise en application de cette distinction ne s'avère pas toujours évidente.

Il faut aussi noter que les synergies et complémentarités reprises dans le tableau ci-dessous ont été identifiées dans une phase d'état d'avancement précoce dans le processus des préparations des futurs programmes des ACNG 22-26. Comme ces perspectives programmatiques seront en évolution permanente jusqu'à l'introduction des programmes fin juillet 2020, le tableau des synergies et complémentarités devrait s'adapter au fur et à mesure. Les programmes des ACNG contiendront les détails des différentes synergies et une version finalisée du tableau sera faite après l'approbation des programmes des ACNG.

Concrètement, ces synergies ont été identifiées grâce au travail de connaissance mutuelle de nos interventions au sein du CSC ces dernières années et via des discussions en bilatéral. On peut relever plus particulièrement :

- Le remplissage de fiches identifiant les besoins et les valeurs ajoutées de chaque organisation en 2020 et leur traitement pour aboutir à un tableau croisant les « offres et demandes ».
- Un exercice de speed-dating lors de l'atelier de décembre 2020.
- Des discussions en plénières en janvier et février parmi les participants, avec les CSC thématiques, les CSC Sahel et Enabel.

Enfin, l'importance de l'implication des partenaires locaux pour la réussite des synergies et complémentarités, tel que souligné lors des échanges du CSC 17-21 a été prise en compte.

| Synergies et complémentarités | | Avec ACNG | Avec des acteurs internationaux | Avec la coopération belge bilatérale |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------|--------------------------------------|
| 0 | Au niveau transversal ⁵⁶ | | | |
| 0.1 | <u>Synergie</u> : Les ACNG échangeront activement entre organisations actives au Burkina Faso pour entretenir un dialogue avec l'Ambassade, la DGD et ENABEL sur nos interventions respectives. | | | |
| 0.2 | <u>Synergie</u> : Les ACNG développeront des synergies en matière de suivi et gestion des risques. | | | |
| 0.3 | <u>Synergie</u> : Les ACNG entretiendront une cartographie géographique et thématique de leurs interventions. | | | |
| 0.4 | <u>Synergie et complémentarité</u> : Les ACNG travaillant avec les mêmes partenaires, en accord avec ces derniers, échangeront régulièrement et dans la mesure du possible coordonneront leurs interventions, notamment en matière de renforcement de capacité. | | | |
| 0.5 | <u>Synergie (SO-SLO)</u> : Certains ACNG développeront des synergies organisationnelles, opérationnelles et informationnelles avec leurs réseaux internationaux et autres acteurs internationaux pertinents. | | | |
| 0.6 | <u>Synergie (SLO) et complémentarité</u> : Des ACNG mettront en commun une partie de leurs moyens (bureaux/personnels) par souci d'efficacité et de partage régulier de l'information. | | | |
| 0.7 | <u>Synergie</u> : Les ACNS entretiendront des échanges réguliers avec les CSC thématiques pertinents et les CSC de la région du Sahel pour renforcer leurs apprentissages et certaines interventions. | | | |
| 0.8 | <u>Synergie (SO-SLO) et complémentarité</u> : Certains ACNG rechercheront à promouvoir le Nexus dans leur différents programmes notamment via le partage de leurs résultats et expériences et des échanges avec les organisations humanitaires | | | |
| 0.9 | <u>Synergie</u> : Les ACNG soutiendront en commun certains axes de plaidoyer transversaux avec leurs partenaires, notamment sur le lien entre ressources naturelles (foncier...) et gouvernance. | | | |
| 0.10 | <u>Synergie (SO-SLO)</u> : Certains ACNG mutualiseront des formations à l'intention de leurs personnels et partenaires. | | | |
| 0.11 | <u>Synergie</u> : Certains ACNG échangeront des informations sur des propositions de projets et de financements et le cas échéant travailleront en consortium. | | | |
| 0.12 | <u>Synergie</u> : Certains ACNG échangeront à propos de techniques de saisie et gestion de données informatisées depuis les zones d'intervention | | | |
| 0.13 | <u>Synergie</u> : Certains ACNG collaboreront à l'intégration du genre dans les programmes et renforcement de capacités des ACNG et partenaires autour de l'approche genre et développement | | | |
| 0.14 | <u>Synergie</u> : Certains ACNG s'informeront mutuellement sur leurs actions de plaidoyer envers les jeunes pour partager et se nourrir de leurs études et réflexions visant à développer des argumentaires dans le domaine | | | |
| 0.15 | <u>Synergie et complémentarité</u> : Enabel et les acteurs du CSC échangeront de façon régulière sur leurs interventions respectives, notamment via la | | | |

⁵⁶ Pour les synergies transversales, l'engagement est valable pour tous les ACNG ou alors pour un nombre significatif d'entre eux.

| | | | | |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| | participation d'Enabel à certaines activités du CSC (réunion, visite de terrain...), le partage du calendrier des appels à projets à l'ensemble des membres du CSC, la participation d'Enabel au DS annuel et au partage respectif d'études et de recherches pertinentes sur les thèmes et les zones d'interventions communes. | | | |
| B | Au niveau de la cible 1 et de ses approches - Promouvoir, avec la participation des femmes et des jeunes, un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale pour assurer des systèmes alimentaires durables | | | |
| B.1 | Au niveau de la cible 1 <u>Synergie et complémentarité</u> : Appui à des processus multi-acteurs pour la construction d'une vision partagée sur les relations commerciales inclusives, des propositions de politiques sur l'agriculture contractuelle et les achats Institutionnels. - Rikolto - Trias - OSOL – SOS FAIM | | | |
| B.2 | Au niveau de la cible 1 <u>Synergie et complémentarité</u> : Concertation entre les IMF, OP et ACNG et réflexion sur les liens entre IMF et porteurs de projets des acteurs du monde rural. - SOS F - IDP - AT-Rikolto – BD – OSOL- VSF | | | |
| B.3 | En lien avec l'approche 1 A <u>Synergie</u> : Renforcer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables dans la province du Sanmatenga à travers la promotion du petit élevage et l'appui à des groupes cible communs. VSF- Trias | | | |
| B.4 | En lien avec l'approche 1 A,1E <u>Synergie</u> : Echange d'information sur l'accès au foncier et suivi de la loi 034 en lien avec les enjeux de cohésion sociale et de résilience OSOL – BD- VSF- APEFE – SOS FAIM – DBA&ASMADE | | | |
| B.5 | En lien avec l'approche 1A, 1B, 1G <u>Synergie</u> : Promouvoir l'agroécologie et la transition agroécologique pour favoriser l'intégration de l'agriculture – élevage et accroître la productivité des 2 secteurs et mettant des moyens à dispositions des acteurs pour des recherches -action (démontrer la contribution de l'agroécologie à la sécurité alimentaire et au renforcement de moyens de subsistance) et rencontres/échanges (bonnes pratiques pour une meilleure implémentation) AT – BD – OSOL - VSF– DBA&ASMADE | | | |
| B.6 | Au niveau de l'approche 1 B, 1C, 1E, 1D, 1F <u>Synergie et complémentarité</u> : Promouvoir les semences paysannes (maraichères, vivrières) : adaptation, production, formation et échanges entre les acteurs (fournisseurs d'intrants, producteurs...) et les faitières actives en agroécologie, agriculture biologique et semences paysannes (COASP, CNABio...) BD - Autre Terre – Rikolto – OSOL - IDP – Trias – SOLIDAGRO - VSF – ULB-C – DBA&ASMADE | | | |
| B.7 | Au niveau de l'approche 1 B, 1C <u>Synergie et complémentarité</u> : Promouvoir et valoriser les produits bios et agroécologiques au niveau des marchés, points de vente, foires, etc BD - AT - Rikolto - OSOL - IDP - Trias – SOLIDAGRO – DBA&ASMADE | | | |
| B.8 | Au niveau de l'approche 1 C <u>Complémentarité</u> : Appuis au développement de la filière laitière locale VSF- OSOL | | | |

| | | | | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| B.9 | Au niveau de l'approche 1 D,1E, 1F <u>Synergie</u> : Assurer le suivi des Politiques Agricoles (agriculture, élevage, environnement) en se focalisant sur le développement de l'agroécologie et de la transition agroécologique, et mener des stratégies et actions de plaidoyer en agroécologie sur les insuffisances constatées dans le cadre du suivi de la stratégie nationale et plan d'actions pour le développement de l'agroécologie. BD - Autre Terre – Rikolto – OSOL - IDP – SOLIDAGRO – DBA&ASMADE | | | |
| B10 | Au niveau de l'approche 1F <u>Synergie</u> : Organisation, participation et institutionnalisation du Festival AlimenTerre au Burkina Faso AT-IDP-SSF | | | |
| B.11 | En lien avec l'approche 1 D, 1E, 1F, 1G <u>Synergie</u> : Appuyer le travail de plaidoyer sur la filière laitière local dans le cadre de la campagne Mon Lait est Local et sur le pastoralisme en soutenant leurs partenaires respectifs (UMPLB, A2N, Ministère en charge de l'Elevage) et mettant des moyens à dispositions des acteurs pour des recherches et rencontres OSOL - VSF | | | |
| B.12 | En lien avec l'approche 1 C,1E, 1F, 1G <u>Synergie</u> : Mener des réflexions communes et partager les études et expériences, évaluations et bonnes pratiques pour alimenter les stratégies d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat inclusif BD- OSOL - VSF – Rikolto – Trias- APEFE – SOS FAIM | | | |
| B.13 | En lien avec l'approche 1G <u>Synergie</u> : Mener des activités de Recherche-action sur l'agroécologie pour démontrer la contribution de l'agroécologie à la sécurité alimentaire et au renforcement de moyens de subsistance et diffuser les bonnes pratiques pour une meilleure implémentation. BD-VSF-ULB.C° - AT- OSOL - SOLIDAGRO - IDP | | | |
| C | Au niveau de la cible 2 et de ses approches - Promouvoir des dynamiques émergentes durables qui intègrent les questions environnementales et les changements climatiques | | | |
| C.1 | Au niveau de la cible 2 <u>Synergie et complémentarité</u> : Échanger, capitaliser et diffuser des bonnes pratiques en gestion durable des ressources naturelles, lutte contre la désertification et gestion des déchets solides (formation, plaidoyer...). APEFE – AT- VSF | | | |
| C.2 | En lien avec l'approche 2A <u>Synergie</u> : Mener des actions de plaidoyer en agroécologie sur les insuffisances constatées dans le cadre du suivi de la stratégie nationale et plan d'actions pour le développement de l'agroécologie. AT- BD- OSOL- VSF | | | |
| C.3 | En lien avec l'approche 2A, 2E,2F <u>Synergie et complémentarité</u> :Promouvoir la culture durable de riz : La norme SRP et certification bio SPG pour le riz et autres céréales, produits maraichers - Promouvoir l'agriculture intelligente face au changement climatique ; développement de trajectoire d'agriculture durable, promotion de bio intrants et engrais vert Rikolto-Trias- OSOL- AT - IDP | | | |
| C.4 | En lien avec l'approche 2A et la cible 3 <u>Synergie</u> :Renforcer les compétences en santé humaine et en santé animale et de leurs interconnexions, chez les personnels de projet intervenants au niveau communautaires | | | |

| | | | | |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| | VSF-CRB- RKV | | | |
| C.5 | En lien avec l'approche 2A et la cible 3 <u>Synergie</u> : Mener des activités de renforcement des capacités d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires aux différents niveaux de la pyramide des acteurs sanitaires (y compris au niveau communautaire) VSF-CRB | | | |
| C.6 | En lien avec l'approche 2F <u>Synergie</u> : Amélioration des connaissances et transfert de technologie sur les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement dans le cadre de la mise en oeuvre du Conseil Scientifique et Technique de la Grande Muraille Verte. APEFE | | | |
| C.7 | En liens avec le CSC Ecosystème et résilience <u>Synergie</u> : Mener des travaux de capitalisation d'expériences et de production de guide à destination des éleveurs sur leur écosystème (la savane). VSF se basera aussi sur des expériences dans le Nord Bénin (Pendjari et parc W) et le Niger. CEBioS-VSF | | | |
| C.8 | En liens avec le CSC Ecosystème et résilience <u>Synergie</u> : Collaboration avec leur partenaire respectif du Ministère en charge de l'Environnement sur les questions de biodiversité CEBioS-APEFE | | | |
| D | Au niveau de la cible 3 et de ses approches - Améliorer de manière inclusive et durable l'état de santé et de bien-être des populations, et leur accès à des services d'eau et hygiène et assainissement, en particulier pour les catégories les plus vulnérables | | | |
| D.1 | En lien avec l'approche 3A, 3H <u>Synergie</u> : Echanges d'informations et identification conjointe d'actions à mener dans le district sanitaire de Tenkodogo (Centre Est) ULB-C° (UNI4COOP)- APEFE – SHC - Enabel | | | |
| D.2 | En lien avec l'approche 3A, 3B, 3C, 3D, 3H <u>Synergies et complémentarité</u> : Meilleure intégration des premiers secours dans les activités de santé primaire du partenaire commun et renforcement du système d'information et gestion des crises CRB-RKV- autres membres du Mouvement Croix-Rouge | | | |
| D.3 | En lien avec l'approche 3C <u>Complémentarité</u> Digitalisation des données de réadaptation et formation des volontaires et agent Croix Rouge aux gestes simples de réadaptation. APEFE -CRB | | | |
| D.4 | En lien avec l'approche 3C <u>Synergie</u> Appui pour le renforcement de capacité du CMK par la formulation d'un trajet de renforcement de capacité du Centre médical de Keoogo MSV - MdM | | | |
| D.5 | En lien avec l'approche 3D <u>Synergie</u> : collaboration en matière de SIG et usage de drones pour imagerie et caractérisation de camps de PDI ULB-C° (UNI4COOP)- CRB | | | |
| D.6 | En lien avec l'approche 3 F, <u>Complémentarité</u> : Intégration des soins de réadaptation dans les mutuelles de santé APEFE -SOLSOC-ASMADE - CRB | | | |
| D.7 | En lien avec l'approche 3H | | | |

| | | | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| | Synergie : Elaboration en collaboration avec d'autres acteurs de la réadaptation comme SHC de la future stratégie réadaptation 2030 du Burkina Faso APEFE -OMS- Light of the of world | | | |
| E | Au niveau de la cible 4 et de ses approches - Améliorer l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation de qualité par des approches innovantes afin de favoriser le développement inclusif et durable de la société | | | |
| E.1 | En lien avec l'approche 4A, 4C, 4E Synergie: Renforcement de l'inclusion et de l'accessibilité à l'éducation et à la formation pour les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité et de handicap dans les zones d'intervention communes SHC- VIADB | | | |
| E.2 | En lien avec l'approche 4A, 4E Synergie : Campagne de sensibilisation, via des activités culturelles, sur les principes d'hygiène et prévention de maladies- MSV – Africalia | | | |
| E.1 | En lien avec l'approche 4E Synergie : Promotion de l'éco-citoyenneté dans des établissements scolaires situés dans des zones d'intervention communes à SHC et Autre Terre (Koudougou, Kaya) SHC- AT | | | |
| E.2 | En lien avec l'approche 4E Synergie : Sensibilisation et conscientisation des communautés locales sur des thématiques d'intégration et d'enjeux sociétaux et en particulier, sur le thème du handicap sensoriel et de l'éducation inclusive SHC- Africalia | | | |
| F | Au niveau de la cible 5 et de ses approches - Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour des institutions publiques garantes d'une gouvernance digne d'un Etat de droit, participative et favorisant un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes et des enfants, à la citoyenneté et aux biens et services publics, en particulier de proximité, dont la justice. | | | |
| F.1 | En lien avec l'approche 5A Synergie : Mise en place de réunions de concertation des acteurs impliqués dans la gestion durable des terres sous le leadership du gouvernement avec l'appui de l'APEFE APEFE | | | |
| F.2 | En lien avec les approches 5B et 5C Synergie : mutualisation d'outils de sensibilisation et de vulgarisation du droit auprès des communautés et des OSC . Seront également partagés et mutualisés, les outils de formation et de renforcement de capacités des autorités locales et déconcentrées (acteurs de la chaine pénale essentiellement) Enabel - RCN J&D | | | |
| F.3 | En lien avec l'approche 5B Synergie : Partage des outils de sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux, développés par l'APEFE dans le cadre de son appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte APEFE | | | |

6. INDICATEURS DU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF

Dans le cadre du CSC 22-26, les ACNG poursuivront la dynamique d'apprentissage collective entamée depuis 2015. Sur base de l'expérience des dernières années, des dialogues stratégiques annuels, et d'une enquête en ligne menée en 2020, les ACNG ont identifié plusieurs axes d'apprentissage commun (outils d'analyse de contexte régulier, sécurité, digitalisation, nexus...).

Pour les années à venir, les ACNG priorisent les thèmes d'apprentissages suivants :

1. La question de l'articulation entre **interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix (triple nexus)**, et par exemple les façons d'accompagner nos partenaires de développement dans l'adaptation de leurs interventions et leurs prises de consciences. Les prochains programmes devraient offrir des expériences à discuter, de même que la présence d'acteurs au double mandat. A ce titre, la question de **l'interaction entre accès et gestion des ressources naturelles, gouvernance et cohésion sociale** est depuis longtemps un enjeu identifié. Et l'évolution du contexte avec les tensions intercommunautaires et la pression accrue par les déplacements de population en renforce la pertinence. Le sujet intéresse aussi les CSC voisins du Sahel, de même qu'un lien avec les questions de protection sociale portée par le CSC travail décent est envisagé.

Indicateurs d'apprentissage :

- nombre d'organisations humanitaires et de développement inscrites ;
- nombre d'organisations partenaires ayant participé au processus ;
- nombre d'organisations qui ont identifié des connexions entre leurs interventions, le travail d'organisations humanitaires et les enjeux de paix et cohésion sociale ;
- document de réflexion conjoint produit à l'attention des ACNG du CSC et de leurs partenaires.

2. Le **genre** a fait l'objet d'un premier trajet d'apprentissage dont une des conclusions était le besoin d'approfondir ces réflexions, particulièrement sur l'importance pour les ACNG eux-mêmes d'être cohérents dans leurs pratiques et fonctionnement. Il s'agit d'une question qui fera l'objet d'un nouveau cycle d'échanges.

Indicateurs d'apprentissage :

- nombre d'organisations qui se sont inscrites au parcours d'apprentissage ;
- nombre de projets de changements identifiés par les organisations impliquées ;
- nombre de partenaires impliqués.

3. L'agroécologie a déjà fait l'objet d'un processus d'apprentissage. Sur cette base notamment, mais dans l'optique d'élargir la question à l'ensemble des cibles, le CSC élargira la réflexion des **pratiques respectueuses de l'environnement** et qui contribuent à la transition vers plus de durabilité dans nos interventions. Il s'agit notamment de réfléchir à la façon dont nos propres pratiques comme acteurs sont cohérentes avec la protection et la défense de l'environnement.

Indicateurs d'apprentissage :

- représentation des différentes cibles dans le parcours d'apprentissage ;
- nombre de bonnes pratiques identifiées.

D'autres sujets pourront émerger pendant la durée du CSC.

En termes de modalités, les leviers suivants sont identifiés :

- Exercice de partage des leçons apprises – un mapping et une synthèse ont été effectués lors des derniers DS et permettent de dégager des tendances et questions nouvelles ou en lien avec les réflexions en cours.
- Partage des évaluations à mi-parcours et finales.
- Organisation de visites de terrain et échanges de pratiques et d'expériences.
- Ouverture des formations respectives aux autres ACNG et partenaires et organisation de formation conjointe.
- Soumission de projet au fonds d'apprentissage des fédérations.

- Association régulière des partenaires et acteurs locaux mais aussi des autres canaux de la coopération belge et des CSC thématiques et géographiques voisins.
- Association plus régulière au secteur de la recherche et notamment les travaux des acteurs du CSC Education supérieure et recherche.
- Création de sous-groupes ad hoc (comme dans le passé sur le COVID-19 et les marchés agricoles).
-

Les ACNG privilégieront les méthodologies participatives pour favoriser les échanges d'expériences et l'engagement de toutes les parties prenantes.

7. ANNEXES

7.1. Liste des organisations du CSC (participants, observateurs) et des points focaux des autres CSC pertinents

| # | Acronyme | Nom de l'organisation | Contact | | Mail | Lien avec les CSC thématiques éventuels |
|--------------|----------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Participants | | | | | | |
| 1 | AF | AFRICALIA | Rurashitse | Dorine | doriner@africalia.be | |
| 2 | APEFE | Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger | Germeau | Alexia | a.germeau@apefe.org | CSC Ecosystèmes résilients : Observateur; CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateur |
| 3 | AT | Autre Terre | Naveau | Benoit | benoit.naveau@autreterre.Org | |
| 4 | BD | Broederlijk Delen | Sy | Tocoma | tocoma.sy@broederlijkdelen.be | CSC Ecosystèmes résilients : Observateur |
| 5 | CI | Caritas International | Haentjens | Martine | m.haentjens@caritasint.be | |
| 6 | CRB | Croix-Rouge de Belgique Communauté francophone | Bartholomé | Valérie | valerie.bartholome@croix-rouge.be | |
| 7 | DBA | Défi Belgique Afrique | Toelen | Patricia | patricia@ongdba.org | |
| 8 | IDP | Iles de Paix | Jardon | Isabelle | isabelle.jardon@ilesdepaix.org | CSC Ecosystèmes résilients : Observateurs ; CSC Villes durables : Observateurs ; |
| 9 | MdM | Médecins du Monde Belgique | Caldwell | Lily | Lily.caldwell@medecinsdumonde.be | |
| 10 | OSOL | Oxfam-Solidarité | Kruis | Marieke | marieke.kruis@oxfam.org | CSC Travail Décemment: participant |
| 11 | RCN | RCN-Justice et Démocratie | Longueville | Sebastien | sebastien.longueville@rcn-ong.be | CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateur |
| 12 | RIKOLTO | RIKOLTO | Tougma | Michel | michel.tougma@rikolto.org | CSC Villes durables : participant |
| 13 | RKV | Rode Kruis Vlaanderen | Van Laere | Maarten | maarten.vanlaere@rodekruis.be | |
| 14 | SHC | Sensorial Handicap Cooperation | de Briey | Valérie | v.debriey@sensorial.be | CSC Travail décent : Observateurs CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateurs |

| | | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 | SD | SOLIDAGRO | Traoré | Alain | Alain.Traore@solidagro.be | |
| 16 | SOSF | SOS Faim | Sawadogo | Alimata | asa@sosfaim.org | CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateur |
| 17 | Trias | Trias | Kinda | Delmas | delmas.kinda@trias.ngo | |
| 18 | UCVW | Union des Villes et Communes de Wallonie | Compagnie | Isabelle | isabelle.compagnie@ucvw.be | CSC Villes durables : participant |
| 19 | ULB-C° | ULB-Coopération | Zagué-Somé | Joséfa | josefa.some@ulb-cooperation.org | CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateur |
| 20 | VIADB | Via Don Bosco | Tsedi | Wisdom | Wisdom.tsedi@viadonbosco.org | |
| 21 | VSF-B | Vétérinaires Sans Frontières- Belgique | Ouedraogo | Hamado | h.ouedraogo@vsf-belgium.org | CSC Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable : Observateur |
| Observateurs et points focaux | | | | | | |
| | ARES - point focal CSC Ens.Sup. | Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur | Bernard | Fanny | fanny.bernard@ares-ac.be | |
| | CEBios-point focal CSC Ecosystèmes résilients | Capacities for Biodiversity and Sustainable Development' | Janssens | Luc | ljanssens@naturalsciences.be | |
| | CNCD 11.11.11 | Centre Nationale de la Coopération au Développement | Paternostre | Véronique | Véronique.paternostre@cncd.be | |
| | DYNAMO | Dynamo International | Smet | Barbara | dir.adj@dynamointernational.org | |
| | ECHOS | Echos Communication | Linossier | Dominique | dominique.linossier@echoscommunication.org | |
| | HI | Humanité et Inclusion | Philippe | Allard | p.allard@hi.org | |
| | ITG -IMT | Instituut voor Tropische Geneeskunde | Bohi | Cedric | cbohi@itg.be | |
| | Oxfam-MM | Oxfam Magasin du Monde | Tack | Sophie | sophie.tack@mdmoxfam.be | |

| | | | | | | |
|--|--------------------------|------------------------|----------|---------|------------------------|--|
| | SOLSOC | Solidarité Socialiste | Regnard | Stephan | sregnard@solsoc.be | |
| | WSM - point focal CSC TD | We Social Movements | Habimana | Fabien | fabien.habimana@wsm.be | |
| | AZV-MSV | Médecins Sans Vacances | Nana | Patrice | patrice.nana@msv.be | |

7.2. Liste des abréviations et acronymes

| | |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| ACC | Analyse Contextuelle Commune |
| ACNG | Acteurs de la Coopération non Gouvernementale |
| AI | Acteur Institutionnel |
| AMU | Assurance Maladie Universelle |
| APE | Accords de Partenariat Economique |
| AQMI | Al-Qaïda au Maghreb islamique |
| ASBC | Agent de Santé à base communautaire |
| AUE | Association des usager de l'eau |
| BM | Banque Mondiale |
| CAMEG | Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables médicaux |
| CC | Changements Climatiques |
| CDP | Congrès pour la Démocratie et le Progrès |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEBios | Capacities for Biodiversity and Sustainable Development |
| CENI | Commission Électorale Nationale Indépendante |
| CES | Conservation des Eaux et des Sols |
| CMA | Centre médical avec antenne chirurgicale |
| CNABio | Conseil National de l'Agriculture Biologique |
| COASP | Comité Ouest-Africain des Semences Paysannes |
| CPF | Confédération Paysanne du Faso |
| CSC | Cadre Stratégique Commun |
| CSPS | Centres de Santé et de Promotion Sociale |
| CVA | Chaîne de Valeur |
| COGES | Comité de Gestion |
| DEVCO | Direction Générale du Développement et de la Coopération de la Commission Européenne |
| DGD | Direction Générale de la coopération au Développement |
| DGMEC | Direction Général de la Modernisation de l'Etat Civil |
| DHIS | District Health Information System |
| DRS | Direction Régionale de la Santé |
| EAF | Exploitation Agricole Familiale |
| ECD | Equipe Cadre de District |
| ECOWAP | Politique agricole régionale de la CEDEAO |
| EES | Etablissement d'Enseignement Supérieur |
| EHA | Eau, Hygiène et Assainissement |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| EUTM | Mission de formation de l'Union européenne / European Union Training Mission |
| FDS | Forces de Défense et de Sécurité |
| FEFA | Femmes Enceintes et Allaitantes |

| | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FENOP | Fédération Nationale des Organisations Paysannes |
| FESPACO | Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou |
| GANE | Groupe Armé Non Etatique |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| IESS | Instituts d'enseignement supérieur et scientifiques |
| INERA | Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles |
| INSD | Institut national de la statistique et de la Démographie |
| LOASPHF | Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale, Halieutique et Faunique |
| MENAPL | Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales |
| MESR | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |
| ODD | Objectif de Développement Durable |
| OGM | Organisme Génétiquement Modifié |
| OHADA | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| OP | Organisation Paysanne |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| P3S | Partenariat pour la sécurité et la stabilité pour le Sahel |
| PCD | Plan Communal de développement |
| PDI | Population déplacée interne |
| PFNL | Produit Forestier Non Ligneux |
| PIC | Programme Indicatif de Coopération |
| PNDES | Programme National de Développement Economique et Social |
| PNSR | Programme National du Secteur Rural |
| PSE | Politique Sectorielle de l'Éducation |
| REN-LAC | Réseau National de Lutte Anti-Corruption |
| RGP | Recensement Général de la Population |
| RN | Ressources naturelles |
| RNA | Régénération Naturelle Assistée |
| RSP | Régiment de Sécurité Présidentiel |
| SAN | Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| SCADD | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| SFR | Services Fonciers Ruraux |
| SIAO | Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou |
| SIMR | Surveillance Intégrée de la Maladie et de la Riposte |
| SNC | Semaine Nationale de la Culture |
| SONAGESS | Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire |
| SYNAB | Syndicat National Agricole du Burkina |
| SYNTAP | Syndicat National des Travailleurs de l'Agro-Pastoral |
| TEC | Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO |
| UMPLB | Union nationale des Mini laiteries et des Producteurs du Lait local au Burkina |

| | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UNI4COOP | Consortium composé quatre ONG universitaires francophones Belges Eclosio (ONG de l'Université de Liège), la FUCID (ONG de l'Université de Namur), Louvain Coopération (ONG de l'Université catholique de Louvain) et ULB-Coopération (ONG de l'Université libre de Bruxelles) |
| UPC | Union pour le Progrès et le Changement |
| VDP | Volontaires de la Patrie |
| ZLECA | Zone de libre-échange continentale africaine |

7.3. Lien entre le CSC Travail décent et les ODD

| Objectifs de développement durable | | WSM | Solsoc | BIS |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----|--------|-----|
| ODD01 | L'éradication de la pauvreté | X | X | X |
| ODD02 | La lutte contre la faim | | | |
| ODD03 | La santé et le bien-être des populations et des travailleurs | X | X | X |
| ODD04 | L'accès à une éducation de qualité | | | |
| ODD05 | L'égalité entre les sexes | X | X | X |
| ODD06 | L'accès à l'eau salubre et l'assainissement | | | |
| ODD07 | L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable | | | |
| ODD08 | Le travail décent et la croissance économique | X | X | X |
| ODD09 | La promotion de l'innovation et des infrastructures durables | | | |
| ODD10 | La réduction des inégalités | X | X | X |
| ODD11 | La création de villes et de communautés durables | | | |
| ODD12 | La production et la consommation responsable | X | X | X |
| ODD13 | La lutte contre le changement climatique | | | |
| ODD14 | La protection de la faune et de la flore aquatiques | | | |
| ODD15 | La protection de la faune et de la flore terrestres | | | |
| ODD16 | La paix, la justice et des institutions efficaces | | | |
| ODD17 | Le renforcement des partenariats pour les objectifs mondiaux | | | |

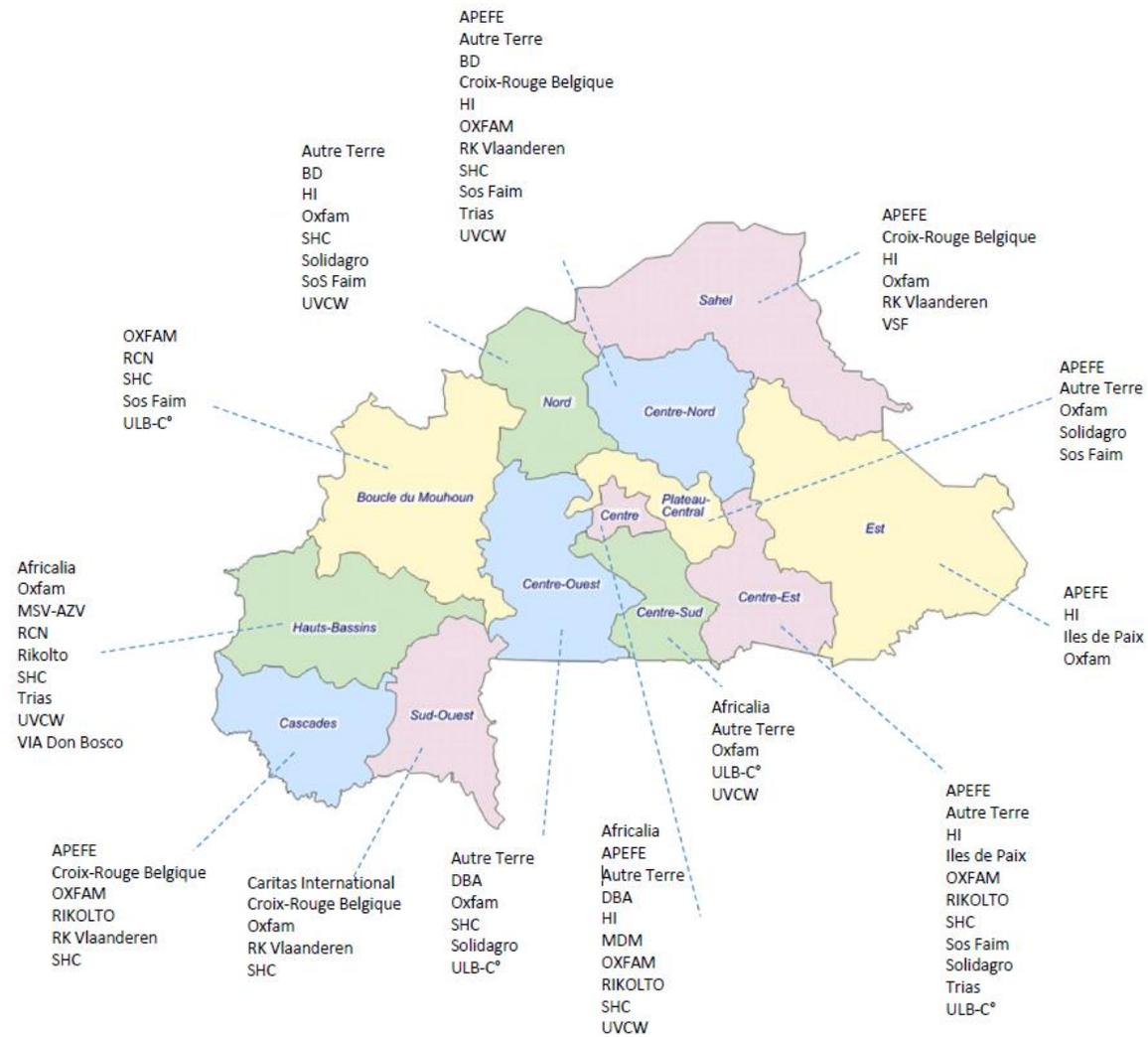
7.4. Cartographie des partenaires potentiels des ACNG participants

| ACNG | Partenaires | 1 Agriculture et systèmes alimentaires | 2 Environnement | 3 Santé, eau et assainissement | 4 Education, formation et culture | 5 Gouvernance et justice |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| AFRICALIA | En cours d'identification | | | | | |
| APEFE | Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique | | | | | |
| | Ministère de la Santé | | | | | |
| AT | CEAS Burkina | | | | | |
| | Baobab | | | | | |
| | CNABio | | | | | |
| AZV-MSV | KEoogo | | | | | |
| | CMA Do | | | | | |
| | CMA Houndé | | | | | |
| BD | UGNK | | | | | |
| | Inades Formation/AMR | | | | | |
| | ODJ | | | | | |
| | AIDMR/CNABIO | | | | | |
| | SOLVERT/AFJB | | | | | |
| CI | OCADES - Caritas Burkina | | | | | |
| CRB | Croix-Rouge Burkinabè | | | | | |
| DBA | ASMADE | | | | | |
| IDP | AMR | | | | | |
| | ARFA | | | | | |
| MdM | Keoogo | | | | | |
| OSOL | UMPLB | | | | | |
| | CPF | | | | | |
| | APESS | | | | | |
| | GRAF | | | | | |

| | | | | | | |
|---------|-----------------------|--|--|--|--|--|
| | UNERIZ | | | | | |
| | WILDAF | | | | | |
| RCN | CINESDA | | | | | |
| RIKOLTO | Commune de Ouaga | | | | | |
| | Commune de Bobo | | | | | |
| | CIRB | | | | | |
| | UNERIZ | | | | | |
| | UNPRB | | | | | |
| | SCOOP UDERD | | | | | |
| RKV | Croix-Rouge Burkinabè | | | | | |
| SHC | UN-ABPAM | | | | | |
| | APBB | | | | | |
| SD | AMUS | | | | | |
| | APEDR | | | | | |
| | ASK | | | | | |
| | Pag-La-Yiri | | | | | |
| SOSF | APIL | | | | | |
| | APFI | | | | | |
| | AFDR | | | | | |
| | COOP VIIM BAORE | | | | | |
| | CPF | | | | | |
| | FENOP | | | | | |
| | ROPPA | | | | | |
| | USCCPA | | | | | |
| Trias | CPF | | | | | |
| | FEPAB | | | | | |
| | UNAPOB | | | | | |
| | UPCPO | | | | | |
| | UPCOM | | | | | |
| | UCRB | | | | | |

| | | | | | | |
|--------|---------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| | UPPRS | | | | | |
| | SCOOP WERL | | | | | |
| | FCPB | | | | | |
| | URJPA-HB | | | | | |
| | UNERIZ | | | | | |
| | Union Laafi | | | | | |
| UCVW | Arrondissement n°2 de Bobo-Dioulasso | | | | | |
| | Gourcy | | | | | |
| | Kombissiri | | | | | |
| | Arrondissement n°1 de Ouagadougou | | | | | |
| | Arrondissement n°2 de Ouagadougou | | | | | |
| | Arrondissement n°3 de Ouagadougou | | | | | |
| | Tiébébé | | | | | |
| | Tikaré | | | | | |
| ULB-C° | Commune de Tenkodogo, Koudougou Po, Guiaro. | | | | | |
| | Association APAF | | | | | |
| VIADB | ADAFO Burkina Faso | | | | | |
| VSF-B | Association A2N | | | | | |
| | DAKUPA | | | | | |

7.5. Cartographie des zones d'interventions prévues par les ACNG participants



7.6. Liste indicative des interventions du CSC thématique Enseignement supérieur.

| No | Country | VLIR-UOS | ARES | ITM | Geographic JSFs | Decent work | Sustainable Cities | Resilience |
|-------|--------------|----------|------|-----|-----------------|-------------|--------------------|------------|
| 1 | Belgium | | | | | | | |
| 2 | Benin | | | | | | | |
| 3 | Bolivia | | | | | | | |
| 4 | Burkina Faso | | | | | | | |
| 5 | Burundi | | | | | | | |
| 6 | Cambodia | | | | | | | |
| 7 | Cameroon | | | | | | | |
| 8 | Cuba | | | | | | | |
| 9 | DR Congo | | | | | | | |
| 10 | Ecuador | | | | | | | |
| 11 | Ethiopia | | | | | | | |
| 12 | Guinea | | | | | | | |
| 13 | Haiti | | | | | | | |
| 14 | Indonesia | | | | | | | |
| 15 | Kenya | | | | | | | |
| 16 | Madagascar | | | | | | | |
| 17 | Morocco | | | | | | | |
| 18 | Mozambique | | | | | | | |
| 19 | Nepal | | | | | | | |
| 20 | Niger | | | | | | | |
| 21 | Peru | | | | | | | |
| 22 | Philippines | | | | | | | |
| 23 | Rwanda | | | | | | | |
| 24 | Senegal | | | | | | | |
| 25 | South Africa | | | | | | | |
| 26 | Tanzania | | | | | | | |
| 27 | Tunisia | | | | | | | |
| 28 | Uganda | | | | | | | |
| 29 | Vietnam | | | | | | | |
| 30 | Zimbabwe | | | | | | | |
| Total | | 28 | 30 | 30 | 23 | 20 | 14 | 22 |

Indicative list (2022-2026)

-  Scholarship + project country
-  Scholarship (+ potential future project country)
-  Scholarship country
-  Actor not active in this country
-  JSF in this country